

## 2.4. Transition démographique et transformations familiales

*Philippe Antoine – CEPED-IRD et LARTES, Bernard Formoso – département d’Ethnologie, de Sociologie comparative, de Préhistoire et d’Ethnomusicologie, université Paris Ouest – Nanterre La Défense, Martine Segalen – Laboratoire d’analyses socio-anthropologiques du contemporain de l’université de Paris Ouest Nanterre La Défense*

*(Retranscription)*

**Journée 1, lundi 19 juillet**

*Présentation des formateurs et des stagiaires  
(cf. liste des stagiaires en fin de chapitre)*

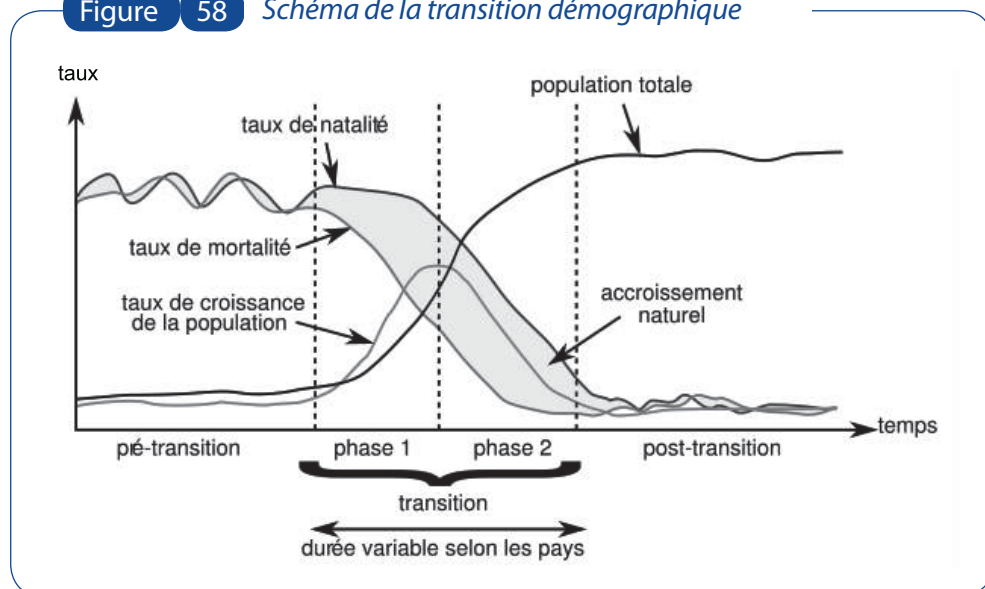
### 2.4.1. Les notions de transition en démographie

[Philippe Antoine]

Mon exposé abordera la théorie de la transition démographique à partir d’illustrations dans différents continents et le sud-est asiatique. Le schéma pédagogique classique de la transition démographique est le suivant :

- étape 1 : les taux de natalité et de mortalité sont tous les deux élevés, et la croissance démographique est quasi nulle ;
- étape 2 : le taux de mortalité (en particulier la mortalité infantile) commence à décroître, grâce au développement du pays et à l’amélioration des conditions sanitaires. Dans le même temps, le taux de natalité reste très élevé, ce qui engendre une très forte croissance démographique (typiquement de 3 % par an) ;
- étape 3 : au fur et à mesure du développement du pays (hausse de l’éducation et du niveau de vie), le taux de natalité commence à baisser ;
- étape 4 : avec un taux de natalité et de mortalité faibles, la population se stabilise (le taux de croissance n’est jamais nul, mais on estime qu’une augmentation annuelle de 0,4 % correspond à une population stable).

Figure 58 Schéma de la transition démographique



Source : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Transition\\_démographique](http://fr.wikipedia.org/wiki/Transition_démographique)

On parle de « sociétés traditionnelles » lorsque la natalité et la mortalité sont élevées et de « sociétés modernes » où la mortalité et la natalité sont basses. En principe, la chute de la mortalité s'opère avant celle de la natalité. Durant une période plus ou moins importante, l'écart se maintient entre le taux de natalité et le taux de mortalité : la différence correspond à la croissance de la population. À cette période de transition, la croissance de la population est particulièrement forte ; cela renvoie aux grandes peurs des années 1960 et aux questions de surpeuplement démographique.

La plupart des pays suivent ce schéma, ils sont seulement à différentes phases de transition. Ce qui change beaucoup selon les pays ou les régions, c'est la durée de cette phase. On verra que dans certains pays occidentaux par exemple, la transition a commencé au XVII<sup>e</sup> ou XVIII<sup>e</sup> siècle pour se finir au début du

XX<sup>e</sup> siècle, alors que d'autres pays peuvent connaître la même évolution en une trentaine d'années. On essaie d'expliquer les changements de comportements de toute une population ; les facteurs qui expliquent, qu'à un même moment, une population connaît des problèmes de santé, un haut niveau de mortalité et de natalité, qu'une partie des individus ont un certain niveau d'éducation, davantage de ressources et des comportements démographiques qui s'apparentent à ce niveau de la transition. Il faut également faire référence aux facteurs auxquels personne n'avait pensé dans le schéma post-transition. Je pense à certains pays d'Europe de l'Est où la baisse de la fécondité a été telle que l'on a assisté à une diminution de la population.

Pour qu'une population reste stable et se reproduise, il faut que chaque femme donne naissance à sa remplaçante : il y a une chance

sur deux de donner naissance à une fille, pour que chaque femme donne ainsi naissance à une fille, il faut que chaque femme ait deux enfants.

**[Martine Segalen]**

Pourrais-tu définir les termes : taux de natalité, taux de fécondité ?

**[Philippe Antoine]**

Le taux de natalité est le nombre de naissance sur la population moyenne dans l'année  $n$ . Un taux élevé sera 40 à 50 ‰ par exemple, cela veut dire 40 à 50 enfants pour mille habitants d'un pays.

Le taux de fécondité ne concerne que les femmes en âge d'être fécondes, c'est à dire entre 15 et 49 ans. On calcule ce taux pour qui est communément appelé des cohortes fictives : on rapporte le nombre de naissances entre 15 et 19 ans sur le nombre de femmes de 15 à 19 ans (par année) ; de même pour le groupe d'âge suivant 20-24 ans et ainsi de suite. On additionne tous les taux de 15 à 19 ans jusqu'à 45-49 ans, pour avoir un taux de fécondité pour l'ensemble des femmes de 15 à 49 ans.

Le taux de natalité est une grandeur pour mille, alors que le taux de fécondité est ramené à l'indice synthétique de fécondité (ISF) exprimé en nombre d'enfants.

**[Bernard Formoso]**

Il peut être utile de calculer le taux de fécondité à l'échelle d'un village ou d'une commune, ne serait-ce que pour le comparer au taux national de fécondité tel qu'il est fourni par les recensements.

**Rosakon Siriyuktanont**

Des femmes de moins de 15 ans et des femmes de plus de 49 ans peuvent avoir des enfants.

**[Philippe Antoine]**

En effet, mais la démographie travaille sur les comportements moyens, les exceptions ne sont pas prises en compte. Par ailleurs, dans la plupart des pays, si l'on ajoutait un taux de fécondité entre 12 et 14 ans, la tendance ne serait pas affectée.

**[Bernard Formoso]**

Est-ce que ce taux de fécondité serait plus petit que pour la tranche d'âge 45-49 ans ?

**[Philippe Antoine]**

Pour certains pays effectivement, on voit des résultats à partir de 12 ans, ou à plus de 55 ans. On a ces deux extrêmes, mais cela demeure insignifiant en terme de poids démographique pour ces âges extrêmes en terme de fécondité.

**Lê Hoàng Anh Thu**

Vous avez parlé du taux de natalité et du taux de fécondité : lequel est le plus significatif lorsque l'on étudie la transition démographique ?

**[Philippe Antoine]**

On utilise dans ce cas le taux de natalité. La transition est aussi la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité, cela concerne l'ensemble de la population. La différence des deux a un impact démographique. Mais quand on parle de fécondité en tant que telle, on préfère utiliser l'indice ISF, le nombre d'enfants par femme.

On peut visualiser deux enfants par femme, mais on a du mal à visualiser un taux de 50 %.

### Lê Hoàng Anh Thu

Existe-t-il une formule qui permet de passer du taux de fécondité au taux de natalité ?

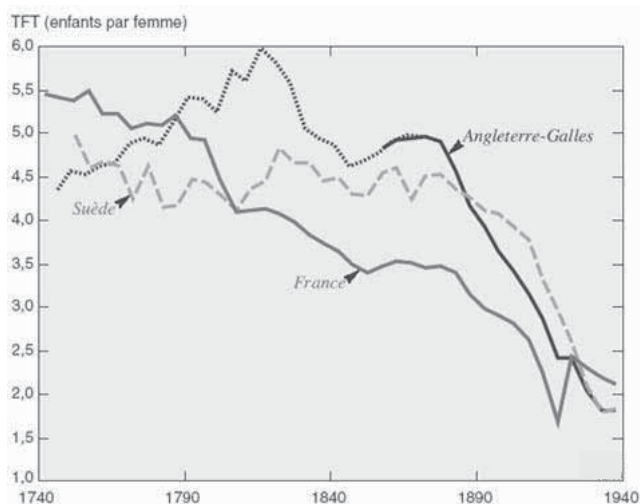
### [Philippe Antoine]

Le taux de natalité s'applique à l'ensemble de la population. Quand on calcule le taux de natalité, le numérateur est le nombre de naissances, le dénominateur la population totale. On tient compte de toute la population très jeune (si le pays à une structure jeune) dans le dénominateur alors qu'elle ne joue

aucun rôle dans la fécondité. Pour une population très jeune, on aura un taux de natalité relativement faible puisqu'il y a beaucoup de gens dans le dénominateur qui ne contribuent pas à la fécondité.

Je voudrais focaliser votre attention sur la fécondité. La transition de la fécondité est présentée comme le passage d'une fécondité « naturelle » à une fécondité « contrôlée ou dirigée ». À l'échelle de la planète, des régions sont particulièrement concernées par une fécondité très élevée : l'Afrique de l'ouest, centrale et orientale. Les pays occidentaux ont une fécondité basse. Entre ces deux extrêmes, la baisse de la fécondité est amorcée – Amérique latine, ensemble de l'Asie.

**Figure 59** *La transition de la fécondité dans les pays industrialisés*  
*Évolution du taux de fécondité totale en Angleterre-Galles, en France et en Suède (1740-1940)*

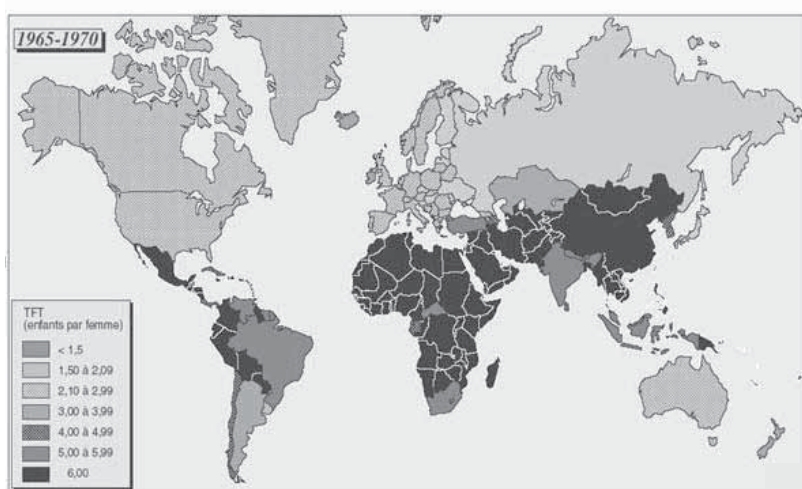


Source : Ined 2004.

L'intérêt de ce graphique est de montrer que la baisse de la fécondité s'est faite sur un temps très long dans la plupart des pays occidentaux. En France, il y a eu une

diminution régulière de la fécondité, alors que cette baisse a été beaucoup plus tardive, plus conforme au schéma de la transition démographique, en Angleterre et en Suède.

**Figure 60** *La diffusion de la transition dans les pays du sud*  
*Taux de fécondité totale par pays en 1965-1970*



Source : Chesnais (2003).

Sur d'autres continents, les évolutions sont différentes suivant les pays : le temps est beaucoup plus resserré (cas du Chili). Mais dans l'ensemble, à partir du moment où il y a une amorce de baisse de la fécondité comme au Mexique – presque sept enfants par femme dans les années 1970 –, on passe à un peu plus de 2 enfants par femme (2005).

Sur le continent africain, la situation est très différente : des pays n'ont amorcé aucune transition, le plus connu étant le Niger où l'on est resté à un taux de fécondité très élevé, environ huit enfants par femme. La Côte d'Ivoire commence à amorcer dans les années 1980 une baisse de la fécondité.

L'Algérie est un cas intéressant, car elle avait fait de la question de la population une question idéologique importante dans les années 1970. Je vous rappelle qu'à la fin des années 1960 et au début des années 1970, les pays occidentaux étaient inquiets du « boom démographique », un auteur américain parlait de la « bombe population ». L'Algérie était à la tête de tout un courant de pensée contre les programmes de planning familial, le meilleur moyen de réduire la fécondité était le développement et non pas les programmes de contraception. Au même moment, la Tunisie, pays aux mêmes traditions musulmanes, s'est engagée dans

un programme politique très volontariste de planning familial. La Tunisie est un des premiers pays d'Afrique à avoir mis en place un programme de contraception très poussé et de légalisation de l'avortement. Il est intéressant de constater que ces deux pays voisins sont arrivés vers les années 2000 à des niveaux de fécondité comparables, un peu plus de deux enfants par femme alors que les politiques de population étaient différentes.

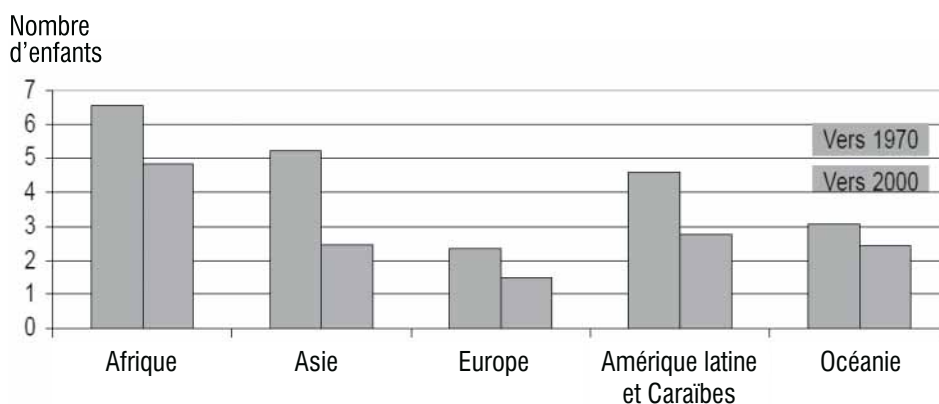
Baucoup de programmes de planification familiale ont été développés au Niger, notamment en mettant en place une coopération Sud/Sud entre la Tunisie et le Niger. Ce transfert de politiques n'a pas réussi. Le discours politique au Niger n'est pas en adéquation avec les attentes de la population qui reste attachée à une natalité élevée. Cela est en partie dû au fait que le Niger est un pays essentiellement désertique, les contraintes

climatiques sont importantes et les individus cherchent à conserver une main-d'œuvre abondante.

La situation en Iran est particulièrement intéressante : si en Occident, on pense que la condition de la femme est particulièrement mauvaise depuis la révolution des Mollahs, la transition de la fécondité est une des plus rapides que l'on ait connue historiquement. On est passé d'environ sept enfants par femme à deux enfants en l'espace d'une vingtaine d'années. Des programmes importants de planification familiale ont été proposés et la population aspire à une famille de taille plus réduite.

La comparaison de l'ISF par continent montre qu'en moyenne, le continent asiatique enregistre la baisse la plus importante.

Figure 61 Évolution de l'ISF par continent entre 1970 et 2000



Source : Nations unies, *World fertility patterns*, 2004.

D'après le démographe Ansley Coale, il existe trois conditions à la transition de la fécondité : les couples doivent avoir pris conscience de leur capacité à prévoir et à contrôler leur fécondité et l'intervention sur la fécondité doit être considérée comme socialement et moralement acceptable ; la restriction de la fécondité doit être avantageuse ; des moyens de contraception efficaces doivent être disponibles.

Une fécondité élevée répond cependant à une certaine rationalité. Une forte mortalité, en particulier infantile et juvénile, induit une fécondité importante afin de garder un ou deux enfants. Par ailleurs, tous les modes de production qui utilisent beaucoup de main-d'œuvre renvoient également à une fécondité élevée. Enfin, les sociétés relativement traditionnelles conservent l'espoir que leurs enfants s'occuperont des plus anciens – coûts des enfants et transferts intergénérationnels.

Conformément au schéma classique de la transition, quand la mortalité infantile et juvénile diminue, la fécondité baisse. Le développement de l'instruction des hommes et des femmes, l'évolution du statut de la femme, le niveau de développement économique, l'évolution des idéaux familiaux, la possibilité d'accéder à des programmes de santé et de la reproduction sont autant de facteurs explicatifs.

### Kom Udom

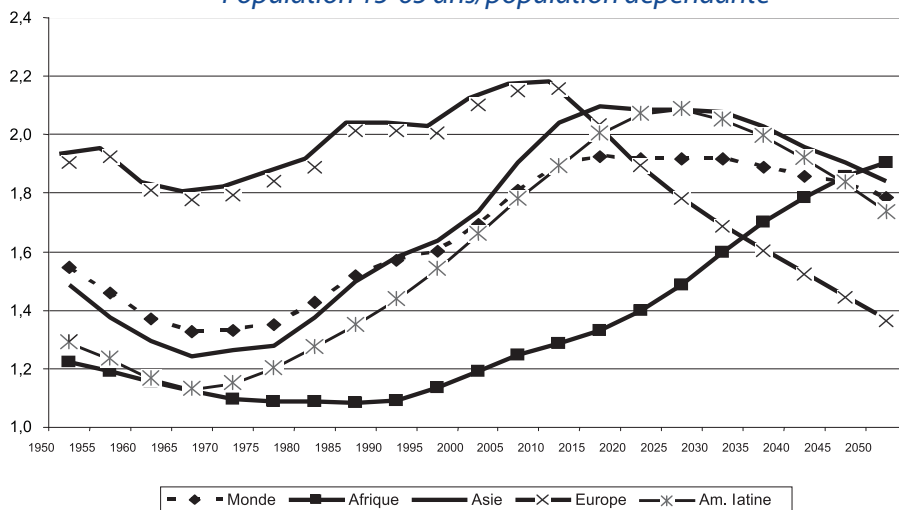
En quoi la baisse de la mortalité des enfants est un des facteurs de la baisse de la fécondité ?

### [Philippe Antoine]

On part de l'hypothèse que lorsque la mortalité des enfants est très élevée, la stratégie des parents est la procréation. Mais à partir du moment où la santé s'améliore, la mortalité infantile diminue fortement, les gens n'éprouvent plus le besoin de faire autant d'enfants puisque tous leurs enfants survivent.

La démographie est l'étude de la population dans le temps, notre discipline oscille entre les aspects dynamiques et statiques. Prenons l'exemple de la pyramide des âges, cliché à un moment donné d'une situation démographique. Par le bas de la pyramide, nous avons de nouveaux arrivants, des naissances ; par le haut des disparitions du fait des décès. Je souligne d'emblée que je ne n'aborderai pas dans mon exposé les migrations internationales. Pour schématiser la pyramide des âges, hommes, femmes, âges depuis la naissance (0 an) je vais faire figurer l'âge de 15 ans, de 65 ans, et en haut de la pyramide environ 100 ans.

Figure 62 *Dividende démographique*  
*Population 15-65 ans/population dépendante*



Source : Construction de l'auteur.

Par le jeu des entrées et des sorties de population (naissances et décès), cette pyramide se déforme d'année en année. Le graphique que je projette renvoie aux conséquences de ces modifications de la pyramide. Ce graphique montre le rapport entre la population de 15-65 ans et la population dépendante, en faisant l'hypothèse que la population de 15-65 ans est productive par rapport aux dépendants (les enfants jusqu'à 15 ans et les personnes âgées au-delà de 65 ans). Un rapport de deux induit deux actifs pour un dépendant. Si ce rapport tombe à 1,4, nous aurons 1,4 actif pour un dépendant. On parle de dividende démographique. En 2010, l'Europe est entrée dans la fin de son dividende démographique alors que pour le continent asiatique il sera optimum de 2010 à 2030 – à partir de 2030 la population va vieillir, la charge pour les actifs sera plus importante. En Europe, par le double

effet de la baisse rapide de la fécondité et de l'allongement de la durée de vie du fait des progrès en matière de santé, la charge des personnes inactives et âgées pèsera de plus en plus.

Le continent africain rentrera dans une phase de dividende démographique en 2050. Vous percevez ici le lien entre dividende démographique et « boom » économique actuel – bien que d'autres facteurs sont à prendre en compte. Cela souligne également l'importance des débats que l'on connaît en Europe sur les questions des retraites – pourtant les prévisions démographiques avaient déjà été faites après la seconde guerre mondiale ; dès les années 1950, on soulignait les évolutions démographiques qui allaient toucher l'Europe. Les tendances démographiques concernent le temps long et, souvent, le temps politique est bien plus court que le temps démographique.



**[Martine Segalen]**

Je voudrais poser une question par rapport à ce décalage entre le temps long des démographes et le temps court des politiques. Sans excuser les politiques, est-ce que les démographes n'ont pas fait parfois de fausses prévisions ? On comprendrait alors qu'il y ait une certaine répugnance à agir rapidement – tout en se disant qu'il y a bien sûr toutes sortes d'autres raisons qui font que l'on recule les décisions. À un moment les démographes parlaient de la « bombe P », ce n'est pourtant pas arrivé. La démographie, malgré tout, n'apparaît pas comme une science sûre.

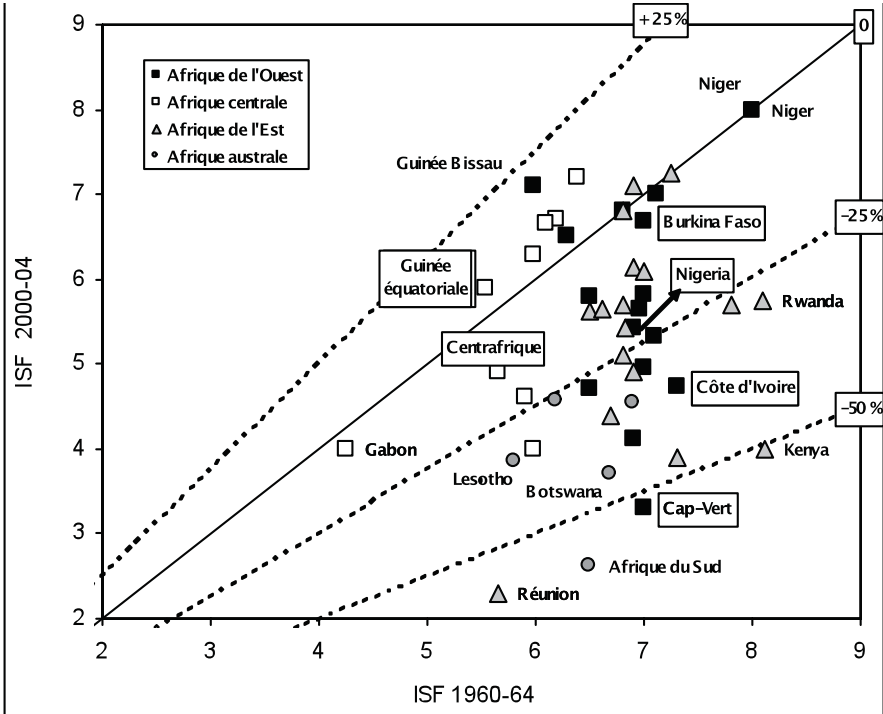
**[Philippe Antoine]**

Dans le jeu des perspectives démographiques, il y a généralement des scénarios hauts, moyens et bas. Une estimation de quelques millièmes de pourcent prolongée sur une cinquantaine d'années peut effectivement entraîner des variations importantes. Incontestablement, dans beaucoup de pays la baisse de la fécondité a été bien plus rapide

que les prévisions avancées. Des revirements importants peuvent s'opérer, par exemple de nouveaux virus qui viendraient accroître fortement la mortalité. On a du mal à imaginer aussi jusqu'où ira la baisse de la fécondité dans certains pays, et on peut toujours penser qu'il peut y avoir des remontées de la fécondité dans d'autres pays. Ce sont des scénarios probables, qui peuvent alerter les politiques, notamment sur les questions du vieillissement démographique dans les années futures, annoncé dès les années 1950 et qui se réalise actuellement. Plus on fait des prévisions à une échelle large, à l'échelle d'un continent, plus la probabilité d'erreur est faible. Dans les domaines de l'urbanisation et des migrations internationales, les prévisions sont particulièrement aléatoires. Par exemple, on a longtemps présenté Mexico comme la plus grande ville du monde, elle ne l'a pourtant jamais été.

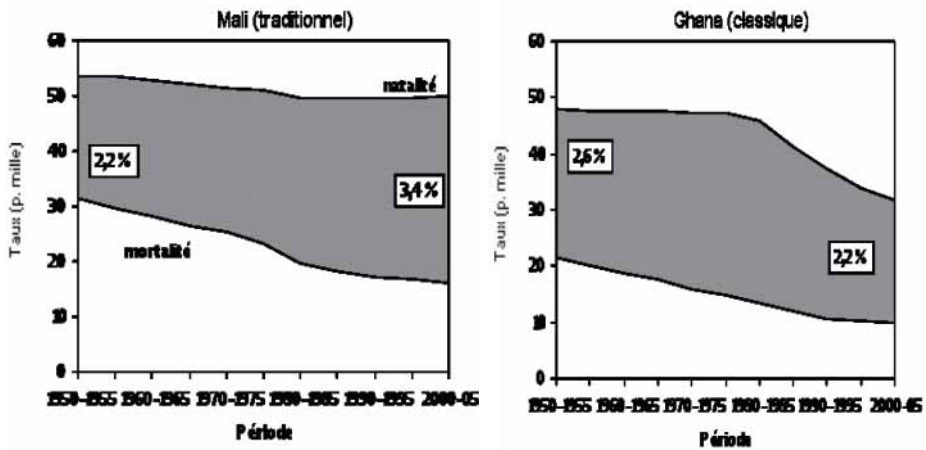
Avant d'en venir au continent asiatique, je vais illustrer la transition dans quelques pays africains.

**Figure 63** *Évolution de l'indice synthétique de fécondité en Afrique entre 1960-64 et 2000-04*



Source : Ined 2004.

**Figure 64** *Deux modèles-typiques de transition en Afrique subsaharienne*

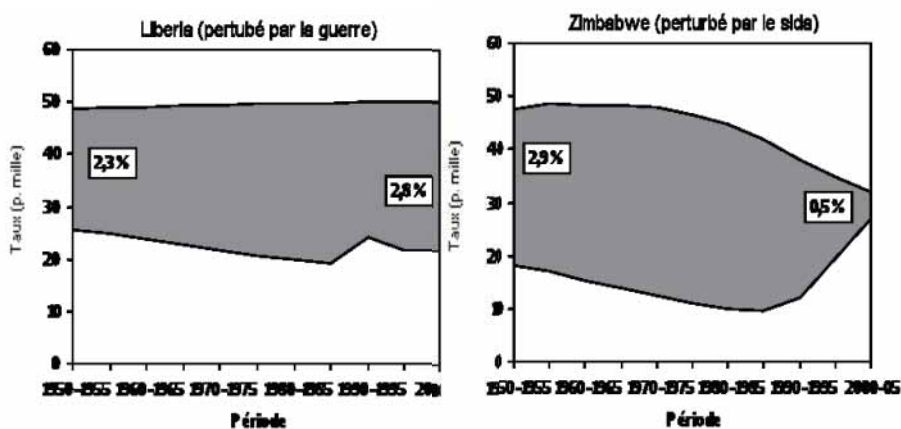


Source : Ined 2004.

Au Mali, la natalité n'a presque pas bougé des années 1960 à 2005 ; la mortalité a commencé à baisser au tout début de la transition démographique. Le Ghana, pays un peu plus développé, connaît un certain « boom » économique depuis une dizaine d'années : la fécondité baisse à partir des années 1980, la mortalité a commencé à baisser régulièrement depuis les années 1950.

Dans un cas comme le Mali, l'écart entre natalité et mortalité – taux de croissance de la population – est important (3,4 % en 2005) par an, au Ghana il passe de 2,6 % en 1950 à 3 % vers 1975 pour diminuer ensuite (2,2 % en 2005) . Il peut y avoir des scénarios plus inattendus.

Figure 65 Deux modèles « perturbés » de transition



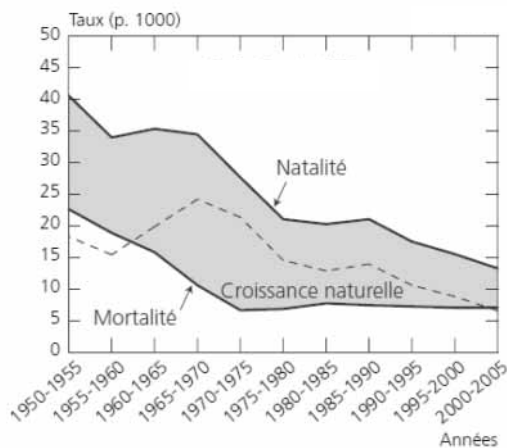
Source : Ined 2004.

Ainsi, la remontée de la mortalité au Liberia qui a souffert de la guerre dans les années 1990 ou encore le Zimbabwe, contre-exemple de transition. La prévalence du Sida est dans ce pays particulièrement élevée, au milieu des années 1980 la remontée de la mortalité a été très nette ; la baisse de la natalité est aussi due au fait que les femmes en âge de procréer sont particulièrement touchées par le Sida. Voilà un scénario, pour en revenir à la question de Martine, qui n'était effectivement pas dans les prévisions

démographiques, la croissance pourrait peut-être devenir négative puisque les pouvoirs publics ont tardé à mettre en place des programmes de lutte contre la maladie.

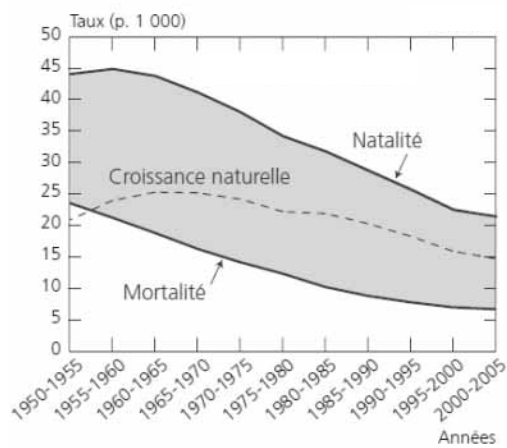
Pour en venir au continent asiatique, notamment à l'Asie de l'Est et du Sud-Est, et comme je ne suis pas un spécialiste de la région, j'aimerais projeter les diapositives et vous laissez les commenter.

Figure 66 Schéma de la transition Asie de l'Est



Source : Ined 2009.

Figure 67 Schéma de la transition en Asie du Sud-Est



Source : Ined 2009.

### Rosakon Siriyuktanont

Je peux donner l'exemple de la Thaïlande. Depuis une vingtaine d'années, on considère que le contrôle des naissances est une stratégie de lutte contre la pauvreté. C'est la raison pour laquelle il y a une diminution des naissances. Souvent, les notions « traditionnelle » et « moderne » s'opposent, cela fait-il sens en démographie ?

#### [Philippe Antoine]

Cela renvoie à la première figure présentée. Le schéma de pré-transition est « traditionnel », le Mali serait par exemple au début de la phase de transition. C'est le schéma de transition « classique ».

#### [Martine Segalen]

Le schéma traditionnel/classique n'est-il pas euro-péo-centré puisque la science démographique s'est développée d'abord en Europe et que ce continent a été le premier à connaître ces changements. Peut-être que dans 50 ans, on s'apercevra que le schéma européen était un schéma particulier et les termes de « classiques », « traditionnels » et « modernes » seront dépassés.

#### [Bernard Formoso]

Je me demande si cette opposition classique/moderne ne renvoie pas à une vision très positiviste. On opposerait une situation marquée par la pauvreté et des taux de natalité et de mortalité très importants à une situation marquée par une certaine interprétation du progrès qui corrèlerait étroitement la baisse du taux de mortalité et de natalité et la croissance économique.

Pour la Thaïlande, la mortalité remonte légèrement à partir des années 1985-1990

dans ce cas particulier. C'est à ce moment que l'épidémie de Sida va jouer sur le taux de mortalité. Avant, ce taux déclinait progressivement, à un degré moindre que le taux de natalité ; à partir des années 1986, il commence à remonter.

Par ailleurs, la transition démographique en Thaïlande s'avance en 1960-65, puis a tendance à se tasser après les années 1995 : les années 1960 sont le début d'une croissance économique très forte. Il y a ici corrélation entre la croissance économique et le taux de natalité. En revanche, les années 1995-2000 sont marquées par le *crash* financier, le taux de natalité a tendance à se stabiliser.

### Rosakon Siriyuktanont

Les deux premières causes de décès restent avant tout le cancer et les accidents, et non le Sida.

#### [Bernard Formoso]

Cela est exact, mais le cancer et les accidents (de circulation par exemple) étaient déjà présents avant 1986 ; le Sida est venu alourdir les taux.

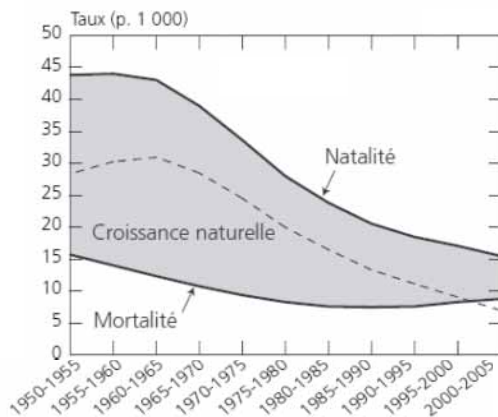
### Supaluck Taechapongstorn

Je voudrais ajouter que le planning familial a été créé en 1974, à partir de cette date des campagnes de distribution de préservatifs aux familles ont été proposées.

#### [Philippe Antoine]

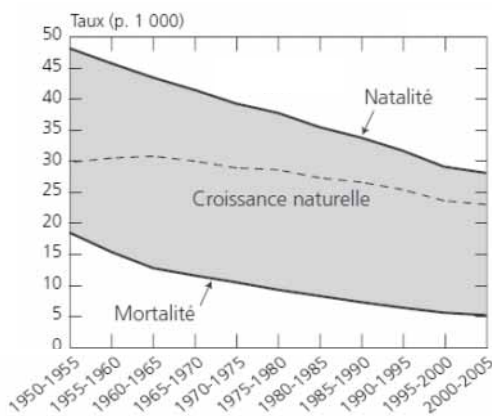
Les données concernant la situation de la transition en Asie, ils sont extraits d'un texte de Magali Barbieri et d'Isabelle Attané (cf. texte de lecture).

**Figure 68** Schéma de la transition en Thaïlande



Source : Ined 2009.

**Figure 69** Schéma de la transition aux Philippines

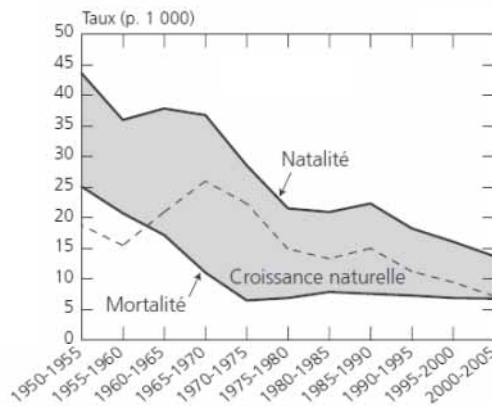


Source : Ined 2009.

Ces pays sont dans des phases différentes de la transition : en Thaïlande on peut noter que la transition s'achève et la croissance naturelle a fortement diminué pour atteindre 0,7 % en 2005. Aux Philippines, nous sommes dans une situation intermédiaire de la transition,

il n'y a que peu d'impacts sur la croissance naturelle puisque mortalité et natalité baissent à peu près au même rythme. Ce pays avait une fécondité particulièrement élevée dans les années 1950-1960.

Figure 70 Schéma de la transition en Chine

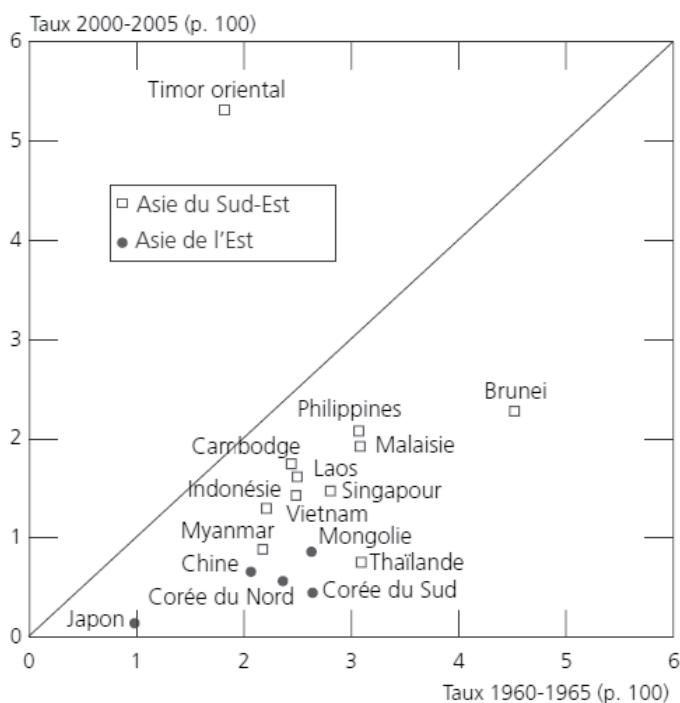


Source : Ined 2009.

La Chine a une natalité dirigée avec des consignes politiques fortes, mais il existe quelques variations dans l'application de ces politiques. Il faut cependant garder à l'esprit que ces schémas sont parfois faits avec beaucoup de données réelles (Thaïlande) où à partir d'estimations (Chine). Pour ce dernier

pays, vous pouvez imaginer que, puisqu'il y a des contraintes politiques pour rester à un enfant par femme (même si les statistiques ne le traduisent pas, il y a plus d'un enfant par femme), on peut imaginer, par des renversements de tendance, des remontées de natalité.

**Figure 71** *Évolution des taux de croissance annuels moyens de la population de 1960-1965 à 2000-2005 en Asie du Sud-Est et en Asie de l'Est*



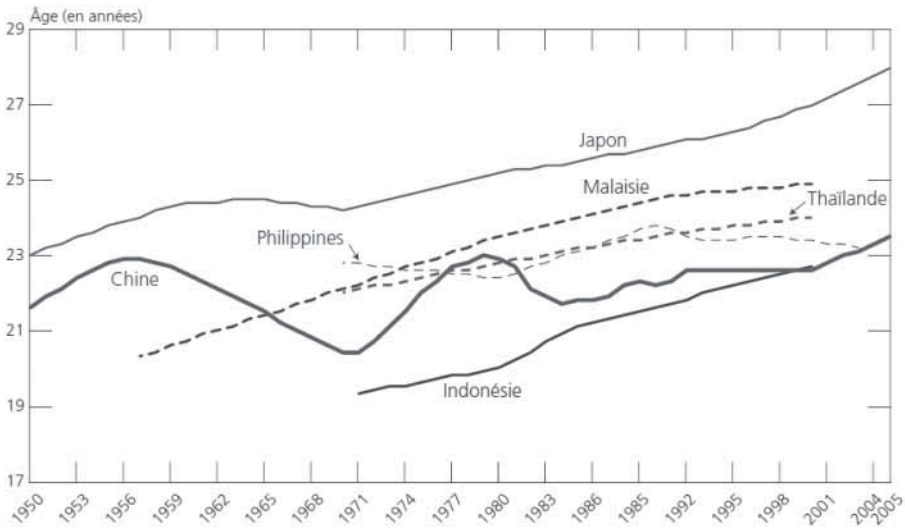
Source : Ined 2009.

Des années 1960 à 2000, quasiment tous les pays ont enregistré une baisse du taux de croissance, en particulier le Japon – croissance de 1 % par an dans les années 1960 et quasiment nul après 2000. Au Viêt Nam, on passe d'à peu près 2,2 à 1,4 %.

Il y a tout un débat sur le rôle du mariage dans la baisse de la fécondité. Dans des sociétés où le mariage formalisé a une importance considérable, il y a toujours un lien entre le recul de l'âge au mariage et la baisse du niveau de fécondité.



**Figure 72** *Évolution de l'âge au premier mariage en Asie du Sud-Est et en Asie de l'Est*



Source : Ined 2009.

Plus l'âge au mariage est élevé, plus la fécondité est basse quand il n'y a que très peu de naissances en dehors du mariage. Ce n'est pas le seul facteur explicatif, mais il contribue à la baisse de la fécondité. Dans la plupart des pays on observe un recul de l'âge au mariage, ce que l'on constate dans certains pays africains est beaucoup moins marqué qu'en Asie ou sur les autres continents. En général, on attribue ce recul de l'âge au mariage à une amélioration du statut des femmes, à une progression de la scolarisation féminine, et plus généralement, au passage d'un mariage arrangé à un mariage où les conjoints se choisissent.

### Supaluck Taechapongstorn

Comment expliquer la trajectoire chinoise ?

### [Bernard Formoso]

Je crois qu'il faudrait mettre en perspective ces variations considérables avec les politiques qui ont été conduites en Chine dans ces années-là. Il faudrait mettre en perspective les retours à la campagne par exemple, ou bien les périodes de répression pendant la révolution culturelle des années 1960.

### [Martine Segalen]

Il me semble que l'analyse mériterait un lien avec le taux de nuptialité, c'est-à-dire le nombre de mariages pour 1 000 habitants. Si l'on se marie plus jeune, cela implique un encouragement au mariage, il faudrait voir si le taux de nuptialité augmente à ce moment-là. Par exemple pour l'Europe, et la France en particulier, les corrélations sont fortes entre l'augmentation du nombre de mariages

et la chute de l'âge après les deux guerres mondiales : il existe des « rattrapages » après une période où l'on n'a pas le temps de se marier.

[Philippe Antoine]

La baisse de fécondité peut également s'expliquer par la prévalence contraceptive. Les pays à forte fécondité auraient peu de prévalence contraceptive – c'est-à-dire l'utilisation de méthodes contraceptives modernes –, et au contraire les pays à forte prévalence contraceptive auraient un faible taux de fécondité.

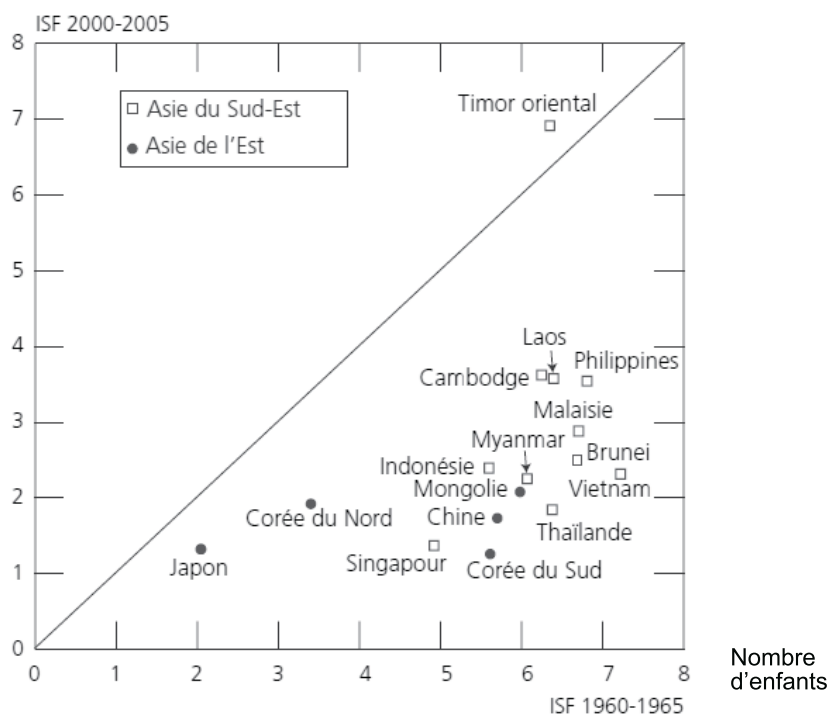
[Martine Segalen]

L'avortement est-il compris dans ces méthodes contraceptives modernes ?

[Philippe Antoine]

Ce sont les méthodes contraceptives liées à la pilule, au préservatif. Ordinairement, l'avortement est comptabilisé différemment.

**Figure 73** *Évolution de l'indice synthétique de fécondité entre 1960-65 et 2000-2005 en Asie du Sud-Est et en Asie de l'Est*

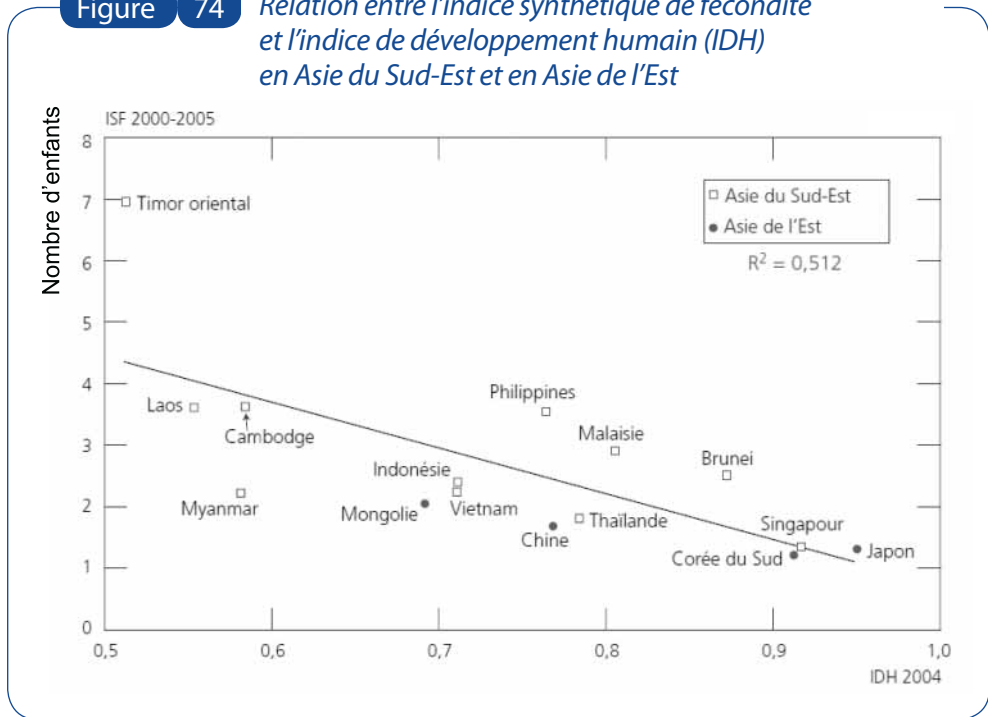


Source : Ined 2009.

La corrélation n'est très marquée. Il y a des exceptions comme au Viêt Nam où la prévalence contraceptive est relativement élevée, et l'ISF est toujours de deux enfants

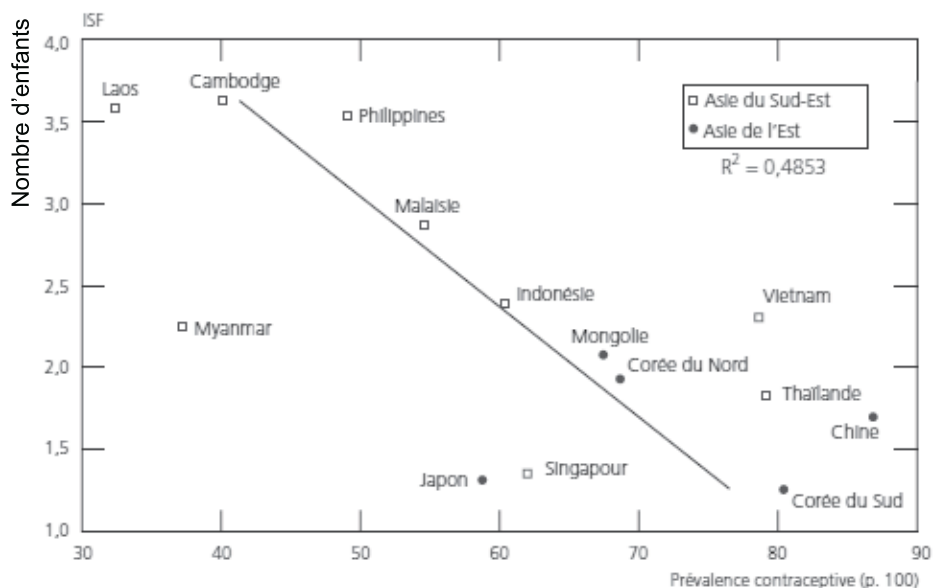
par femme ; en Corée du Sud, qui a à peu près la même prévalence contraceptive, la fécondité est bien plus basse.

**Figure 74** Relation entre l'indice synthétique de fécondité et l'indice de développement humain (IDH) en Asie du Sud-Est et en Asie de l'Est



Source : Ined 2009.

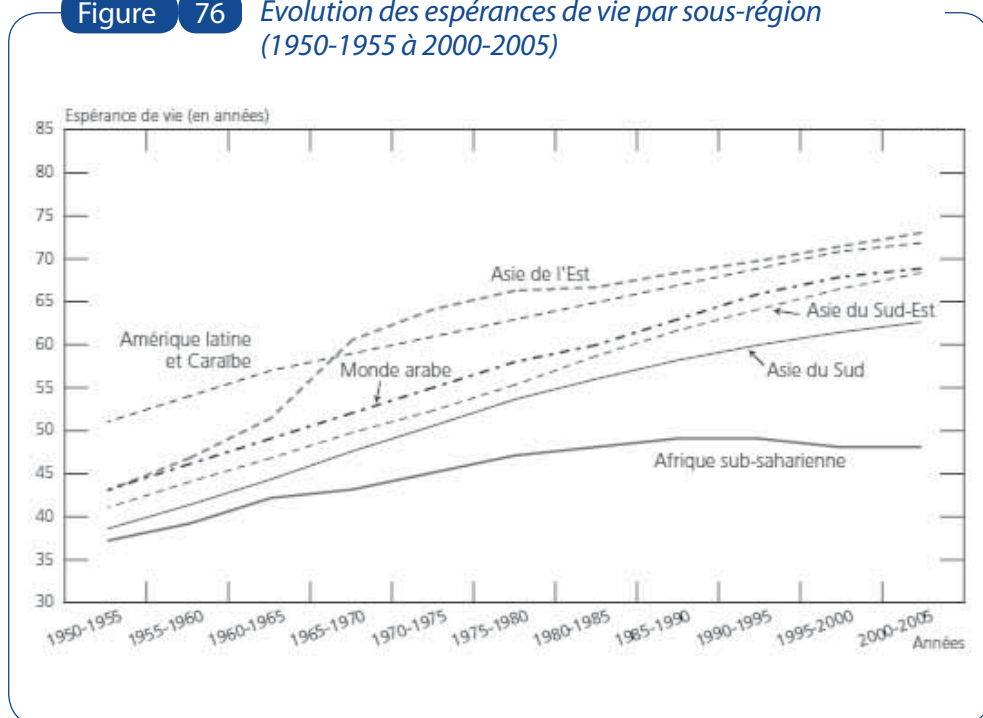
**Figure 75** *Indice synthétique de fécondité et prévalence contraceptive en Asie du Sud-Est et en Asie de l'Est*



Source : Ined 2009.

Dans quasiment tous les continents, il y a un net recul de la mortalité, non plus en termes de taux de mortalité, mais en termes d'espérance de vie. C'est un progrès très largement partagé par toutes les régions du monde, à l'exception notoire de l'Afrique.

**Figure 76** *Évolution des espérances de vie par sous-région (1950-1955 à 2000-2005)*

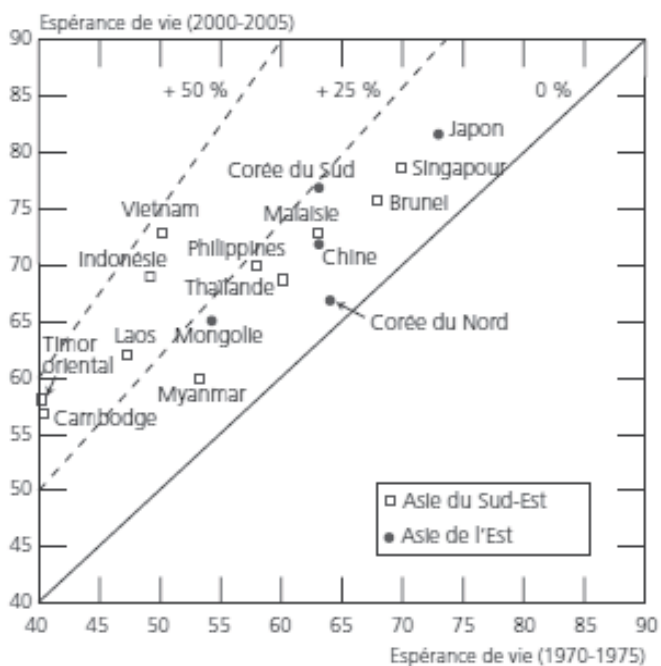


Source : Ined 2009.

L'indicateur considéré est « l'espérance de vie », c'est-à-dire le nombre moyen d'années vécues par une personne. Cette espérance de vie à la naissance est une moyenne. Elle est très faible en Afrique puisque l'on meurt souvent au cours de la première année de vie. Pour une espérance de vie de 45 ans, une personne sur cinq environ meurt avant l'âge de cinq ans.

De même, si l'on regarde l'évolution de l'espérance de vie sur l'ensemble de la région, il y a des pays qui ont fait des progrès spectaculaires, et en particulier le Viêt Nam avec une amélioration de près de 50 % passant de 47 ans à 73 ans d'espérance de vie entre les années 1970 et 2000.

**Figure 77** *Évolution de l'espérance de vie entre 1970-1975 et 2000-2005 par pays (Asie du Sud-Est et Asie de l'Est)*

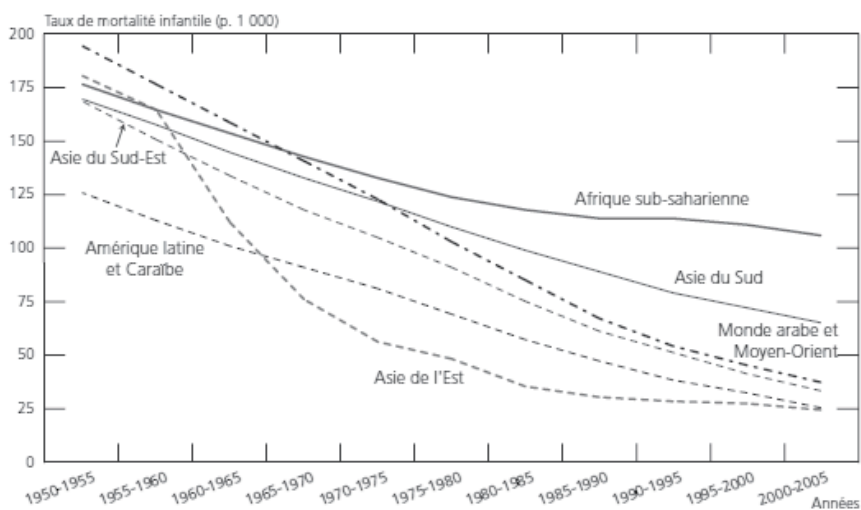


Source : Ined 2009.

Pour tous les points qui seraient sur la ligne continue en diagonale, il n'y aurait pas de différence d'espérance de vie entre les années 1970 et 2000 ; ceux qui sont près de la ligne intermédiaire en pointillé ont un gain d'espérance de vie de 25 %, et pour ceux qui sont près de la ligne en haut à gauche

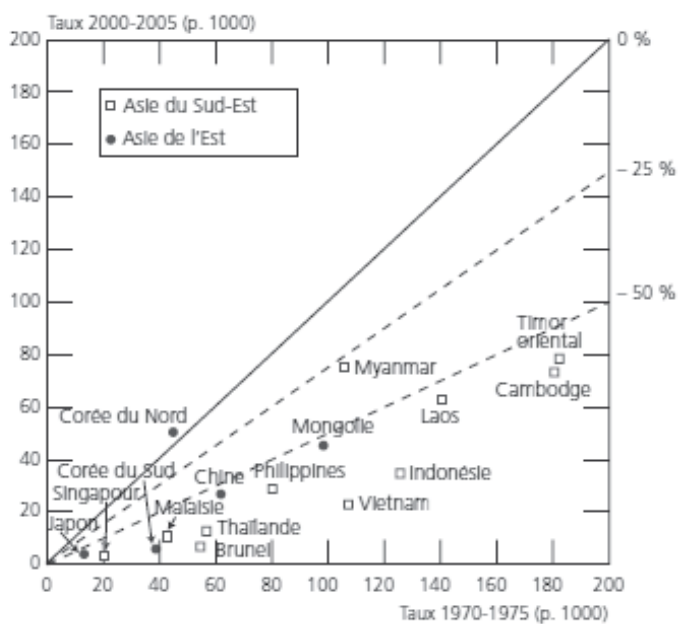
l'amélioration est de 50 %. Cette espérance de vie est fonction des conditions dans le pays à un moment donné ; des pays comme le Viêt Nam ou le Cambodge ont connu des événements entraînant des mortalités importantes (guerres) puis des progrès bien plus sensibles par la suite.

**Figure 78** Évolution du taux de mortalité infantile par sous-région (1950-1955 à 2000-2005)



Source : Ined 2009.

**Figure 79** Évolution du taux de mortalité infantile entre 1970-1975 et 2000-2005 par pays



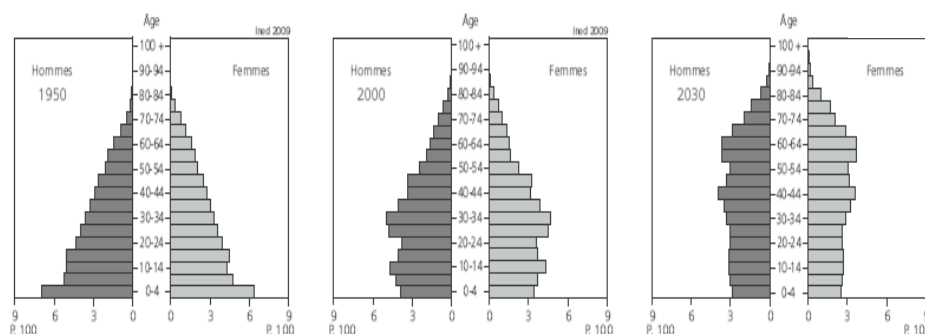
Source : Ined 2009.

Un autre indicateur de mortalité est la mortalité infantile. L'Asie de l'Est et du Sud-Est ont aussi connu des progrès considérables. La mortalité infantile touche les enfants entre 0 et un an. Elle est surtout fonction des conditions de suivi de la grossesse, de l'accouchement, du suivi de l'enfant dans la première année de vie. Elle est très sensible à l'état sanitaire du

pays et à l'existence, ou non, d'infrastructures sanitaires. Dans ces domaines, les progrès sont considérables. Beaucoup de pays ont réduit de moitié leur mortalité infantile.

Pour évoquer le vieillissement démographique, prenons l'exemple chinois.

**Figure 80** *Évolution de la structure par âge en Chine : vieillissement de la population*



Source : Ined 2009.

Dans les années 1950, la population est relativement jeune, avec une base de la pyramide assez large. En 2000, l'effet de la baisse de la fécondité réduit fortement la base de la pyramide. On passe en dessous de deux enfants par femme. À partir de 2030, le poids des personnes âgées va nettement s'accroître.

Avec plus de 30 % de la population mondiale, l'Asie de l'Est et du Sud-Est pèsent d'un poids considérable sur l'évolution démographique de la planète. Le ralentissement de la croissance démographique mondiale est en grande partie à mettre au crédit de

la transition démographique dans cette région. La seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle aura connu une accélération considérable de la croissance démographique, qui a entraîné des transformations extraordinaires dans tous les domaines de la société. Malgré le ralentissement du rythme de croissance observé dès le milieu des années 1970, et la décélération rapide qui a suivi (avec un taux annuel moyen aujourd'hui inférieur à 1 %), l'augmentation de la population se poursuivra. La fécondité, qui était encore proche de 6 enfants par femme vers 1950, est aujourd'hui inférieure au



seuil de remplacement des générations et significativement moins élevée que dans les autres régions en développement, soit 1,9 enfant par femme en 2005, contre une moyenne de 3,2 dans le reste du continent asiatique, de 2,5 en Amérique latine et Caraïbes, de 3,1 en Afrique du Nord et de 5,5 en Afrique subsaharienne.

Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, un nouveau défi démographique se pose : le vieillissement de la population. Tandis que vers 2000, une personne sur dix était âgée de 60 ans ou plus, ce sera le cas d'une sur six en 2020 et d'une sur quatre en 2040. Cette évolution quasi inéluctable, compte tenu des niveaux très faibles de fécondité déjà atteints et de la baisse continue de la mortalité aux grands âges, nécessitera une adaptation considérable des structures sociales et institutionnelles dans les pays de la région.

*Philippe Antoine a animé au cours de la semaine deux autres séances portant sur l'analyse biographique de la nuptialité – interventions des 20 et 22 juillet. En accord avec l'intervenant, la retranscription n'a cependant pas été insérée dans le présent ouvrage ; la cinquième édition des JTD proposera en effet l'atelier « Les biographies : de l'enquête quantitative à l'analyse ». Cette formation pratique aux enquêtes biographiques par sondage et à leur analyse sera menée à l'été 2011 par Philippe Antoine, Donatien Beguyet Andonirina Rakotonarivo ; elle fera l'objet d'une publication à part entière. Par ailleurs, nous informons nos lecteurs que les thématiques développées ci-dessous sont issues de textes transmis par Martine Segalen et Bernard Formoso.*

## Bibliographie

CHESNAIS J.-Cl., (2003), « La transition démographique : 35 ans de bouleversements (1965-2000) », in : Jean-Claude CHASTELAND et Jean-Claude CHESNAIS (éd.), *La population du monde : géants démographiques et défis internationaux*, p. 455-475. – Paris, INED, PUF, 768 p. (Les Cahiers de l'INED, n° 149, seconde édition revue et augmentée).

### *Texte de lecture* ([www.tamdaoconf.com](http://www.tamdaoconf.com))

ATTANÉ, I. et BARBIERI, M (2009), *La démographie de l'Asie de l'Est et du Sud-Est des années 1950 aux années 2000*. Synthèse des changements et bilan statistique. Extrait : *Population-F*, 64 (1), pp. 7-154.

## 2.4.2. Transition démographique. Variables locales et facteurs culturels : exemples thaïlandais et vietnamiens, par Bernard Formoso

La « transition démographique » est un processus général. Il a en effet été observé à des époques, selon des amplitudes, des durées et des modalités variables dans la plupart des pays du monde. L'interprétation du phénomène se satisfait le plus souvent de causes elles-mêmes générales. On l'associe tout d'abord à la modernité et notamment à la notion très flottante de développement. Ainsi, selon la définition fournie par l'INED la transition démographique « désigne le passage d'un régime démographique traditionnel où la fécondité et la mortalité sont élevées et s'équilibrent à peu près à un régime moderne

où la natalité et la mortalité sont faibles et s'équilibrent également»<sup>[19]</sup>. Les facteurs de progrès que l'on met en avant pour justifier la transition sont toujours les mêmes. Il s'agit de l'exode rural, de l'amélioration des conditions sanitaires d'une population qui s'urbanise, de l'élévation du niveau d'instruction qui agirait indirectement sur le contrôle des naissances par un usage plus poussé des moyens contraceptifs, du recul de l'âge au mariage et du relâchement des structures familiales en rapport avec les progrès de l'individualisme, ou bien encore de l'élévation du degré d'activité professionnelle des femmes : plus elles seraient engagées dans le salariat et moins elles mettraient d'enfants au monde. Ces tendances sont identifiées par recours à l'instrument statistique et l'analyse porte d'ordinaire sur des corrélations d'ordre macroéconomique et macrosociologique.

Ces explications « passe partout » sans être erronées n'en sont pas moins frustrantes du point de vue épistémologique. Elles expriment certes des phénomènes dont les effets convergents peuvent se corrélérer pour rendre compte du processus de transition dans ses grandes lignes, mais du fait même du niveau de résolution très global qu'elles adoptent, elles sont incapables de passer du stade des corrélations possibles à celui des causalités effectives. En effet, comme le rappelle très justement Roy Ellen (Ellen, 1982), le problème méthodologique du passage de la corrélation simple à la relation de causalité dépend pour sa solution de l'échelle choisie, car celle-ci détermine le nombre de variables qui peuvent être impliquées. Lorsque l'on se place à l'échelle d'un pays, comme le font

la plupart des chercheurs qui traitent des phénomènes de transition démographique, le nombre de variables impliquées est tellement grand que la mise en évidence d'une relation de causalité directe s'avère impossible. Sur le plan méthodologique, ce qu'il faut retenir, c'est que plus on décompose les facteurs sociaux, économiques ou autres en variables et plus on restreint par le choix d'une échelle sociologique relativement petite le nombre de ces variables, plus on a de chance de saisir la nature des facteurs qui infèrent la pratique sociale. Plus l'échelle est petite et plus les démographes ont tendance à se tromper dans leurs prédictions et c'est évidemment à ce niveau que la contribution des ethnologues travaillant sur les aspects qualitatifs peut être la plus utile.

Le deuxième problème soulevé par l'approche macrosociologique de la transition démographique tient au fait qu'elle se résume très souvent à un schéma explicatif univoque et matérialiste. Selon le raisonnement qui sous-tend cette approche, toutes les sociétés nationales suivraient le même processus global de développement économique et d'ajustement démographique aux caractéristiques de la modernisation, à quelques nuances près qui tiennent moins à la nature des facteurs impliqués qu'à leur amplitude. Ce faisant, elle minimise l'importance du paramètre culturel. Or, certains démographes l'admettent (Charbit, 1980 et Chesnais, 1986), il faut s'extraire de quelques agrégats démographiques et économiques d'ordinaire utilisés comme clefs interprétatives et réhabiliter par des études monographiques le rôle crucial que

---

[19] Citation extraite du site <http://www.ined.fr/fr/lexique/bdd/mot/transition+d%C3%A9mographique/motid/9/>

jouent en la matière les facteurs socioculturels. Seuls ceux-ci permettraient de comprendre dans le détail les évolutions observées.

Dans le cadre de la présente séance, mon propos n'est pas de remettre en cause l'interprétation générale des phénomènes de transition démographiques, mais plutôt de la nuancer. En ce sens, il s'agit de montrer la fécondité d'une prise en compte à la fois des situations locales et des facteurs culturels à travers deux études de cas. La première étude porte sur deux villages du nord-est de la Thaïlande où j'ai travaillé au milieu des années 1980 ; la seconde a été réalisée par la démographe canadienne Danièle Bélanger, en association avec les chercheurs Thi Hai Oanh Khuat, Liu Jianye, Le Thanh Thuy et Viet Thanh Pham au début des années 2000. Cette étude traite du rapport de masculinité élevé à la naissance qui reste observable aujourd'hui au Viêt Nam comme dans d'autres pays d'Asie orientale de culture confucéenne et empreints d'une puissante idéologie patrilinéaire.

### La transition démographique dans deux villages du nord-est thaïlandais

Après la plaine centrale, le Nord-Est est l'autre grand bassin rizicole de la Thaïlande. Cette région, la plus vaste du pays (1/3 du territoire) est marquée par des conditions topographiques et pédologiques peu favorables. Elle est en effet dominée par des terrasses alluviales hautes, anciennes et latérisées qui ne peuvent être irriguées par gravitation. Les problèmes relatifs à la déficience des ressources naturelles sont amplifiés par une densité de population qui situe le Nord-Est au second rang national, mais aussi par un taux d'urbanisation et un niveau d'industrialisation qui sont les plus

faibles de la Thaïlande. Le Nord-Est est, à vrai dire, le cœur rural du royaume. Il regroupe plus de 40 % de ses exploitations agricoles, mais aussi la majorité de celles de petite taille (moins de 5 ha), directement travaillées par leurs propriétaires (Formoso, 2000). En bref, la région est un bastion de la petite paysannerie pauvre du pays. À ce titre, elle a fourni les gros bataillons des manifestants appelés « Chemises rouges » qui, il y a peu, se sont engagés dans une épreuve de force avec le gouvernement thaïlandais pour demander des élections et le retour de l'ex-Premier ministre, Thaksin Shinawatra, chassé du pouvoir en 2006 et qui conduisait une politique leur étant favorable.

Ces événements récents sont les derniers soubresauts en date de tensions récurrentes entre la population régionale et Bangkok. Dès les années 1960, dans un contexte géopolitique marqué par la seconde guerre d'Indochine, le gouvernement fournit quelques efforts pour réduire ces tensions. Avec le soutien des américains qui avaient établi des bases aériennes dans la région, il la désenclava par la construction d'axes routiers. De plus l'USAID contribua à la construction de grands périmètres irrigués. Les efforts en ce sens ayant été poursuivis grâce à des financements de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement, on compte aujourd'hui dix périmètres irrigués. Ils ne desservent cependant que 10 % des terres rizicoles. Il faudrait des investissements énormes que le gouvernement ne peut consentir pour accroître significativement ce pourcentage.

Si je me suis attardé sur la question de l'irrigation, c'est que l'un des deux villages que j'avais étudiés dans les années 1980 était justement situé dans l'un de ces périmètres

irrigués aménagés par l'État. Ce périmètre, celui de Non Wäi qui est desservi par la retenue d'eau Ubon Rathana, fut mis en chantier en 1965, mais il ne devint pleinement opérationnel qu'en 1981 après que les surfaces rizicoles aient fait l'objet de travaux de nivellement et que des canaux tertiaires d'alimentation et de drainage aient été creusés. Entre-temps, cependant, et depuis le début des années 1970, les habitants du village avaient pu développer une économie de berge en pompant en saison sèche l'eau des canaux primaires et secondaires. Cette eau était utilisée pour cultiver des fruits et légumes ou procéder à deux récoltes de riz par an dans les zones attenantes aux canaux. Les nouvelles possibilités offertes par l'irrigation étaient l'une des principales variables prises en compte dans l'étude que j'avais conduite en 1984-1986 dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire associant des chercheurs français et thaïlandais (Formoso, 1997). L'autre grande variable étant la distance par rapport aux centres urbains. Plus précisément, l'étude portait sur la comparaison de deux villages rizicoles de la province de Khon Kaen. Le premier de ces villages, Ban Amphawan, était non seulement situé à l'intérieur du périmètre irrigué de Nong Wäi, mais en plus il était localisé à 13 km seulement de la ville de Khon Kaen, capitale de la province du même nom et ville choisie dans les années 1960 pour devenir le principal pôle de croissance de tout le nord-est. Au moment de l'étude, Khon Kaen comptait 140 000 habitants (400 000 à la fin des années 1990, 500 000 en 2010) et disposait, du fait de son statut, d'infrastructures modernes et diversifiées dans les domaines notamment de la santé et de l'éducation. Dans les années 1980, le pouvoir d'attraction exercé par cette ville sur les populations rurales vivant à

proximité immédiate se faisait déjà sentir. Ainsi la proportion de salariés du public et du privé était deux fois plus importante à Ban Amphawan qu'elle ne l'était dans l'autre village retenu pour l'étude. Ce second village, nommé Ban Han, était localisé dans un milieu écologique en tous points comparable à celui de Ban Amphawan. Par contre, il était totalement soumis à des conditions pluviales d'alimentation de ses rizières et ses habitants ne pouvaient réaliser qu'une récolte de riz par an contre deux dans l'autre localité. De plus, il était bien plus isolé que Ban Amphawan, car situé à 6 km d'un petit centre de district de 3 500 habitants et surtout à 84 km de Khon Kaen. Ajoutons, pour clore cette brève présentation, que notre équipe, regroupant des géographes, ethnologues, sociologues et historiens, avait choisi ces deux villages car ils avaient déjà fait l'objet d'une enquête socio-économique détaillée quinze ans auparavant et que nous disposions ainsi d'une base de comparaison non seulement synchronique, mais aussi diachronique, qui permettait d'analyser de manière très détaillée leur évolution depuis les années 1960.

Compte tenu de tous ces éléments, comment s'est opérée la transition démographique dans les deux villages ? Notons tout d'abord que la Thaïlande a pour l'essentiel réalisé sa transition démographique entre 1967 et 1997, soit en l'espace de trois décennies. Tous les observateurs s'accordent sur ce constat, les années 1960 correspondent au décollage économique du pays. De son côté, 1997 fut l'année de la crise financière dont la Thaïlande fut l'épicentre et qui gagna par contagion l'ensemble des nations de la région. Dans les années qui suivirent le crash, le pays connut une stagnation économique. À compter de cette date, une

stabilisation du taux de natalité s'est opérée. Si en 1967 le taux de natalité brut était de 39,5 ‰, il s'est stabilisé autour de 16,5 ‰ à partir de 1997. La baisse de la mortalité fut pour sa part plus modeste en rapport avec le faible niveau de développement du système de santé publique dans le pays et le manque de couverture sociale. Le taux de mortalité était de 10,7 ‰ en 1967, il est passé à 7,7 ‰ en 1997<sup>[20]</sup>. Pour expliquer cette faible progression, il faut aussi invoquer l'impact local de la pandémie du Sida qui fit ressentir ses effets sur le plan statistique à partir de 1986 (légère recrudescence du taux de mortalité depuis, car depuis 1984 environ un million de personnes ont été infectées par le virus dans le pays).

Si l'on s'en tient aux taux de natalité et de mortalité, les deux villages présentaient en 1985 des données proches de la moyenne nationale. À Ban Amphawan, le taux de natalité était de 17,9 ‰, à Ban Han il était de 23,9 ‰, la moyenne nationale étant alors de 22,3 ‰. Le faible niveau de naissances enregistré cette année-là à Ban Amphawan doit être interprété comme un accident démographique car en 1984, l'année précédente, le taux de natalité était dans ce village de 24,1 ‰. Concernant à présent le taux de mortalité, il était en 1985 de 5,4 ‰ à Ban Amphawan et de 6,4 ‰ dans le village situé hors périmètre, la moyenne nationale étant cette année là de 6,022 ‰. Au vu de ces chiffres, on peut en conclure que l'évolution démographique des deux villages était en phase avec le processus de transition global, observable à l'échelle de l'ensemble du pays. Quant aux déviations constatées par

rapport à la moyenne nationale, notamment dans le village du périmètre irrigué, elles sont difficilement interprétables autrement que sur le mode des variations microlocales et conjoncturelles, ceci pour deux raisons méthodologiques essentielles. La première tient à la taille des populations prises en compte. Ban Amphawan ne comptait que 773 habitants en 1985 et 115 femmes dans la tranche d'âge des 15-49 ans où l'on situe d'ordinaire la phase de procréation ; Ban Han avait 1 137 habitants et 181 femmes en âge de procréer. La taille de ces populations est trop restreinte pour amortir les variations dans la natalité et la mortalité qui se produisent inévitablement à l'échelon microlocal. Ces variations ressortent d'autant plus que le cadre temporel de l'analyse est étroit. En effet, les taux de natalité et de mortalité sont calculés d'une année sur l'autre. De ces considérations méthodologiques, il ressort que le taux de natalité et de mortalité sont des outils plus adaptés aux grandes masses statistiques qu'aux petits échantillons de populations.

À ces échelles restreintes, le taux de fécondité, qui détermine le nombre moyen d'enfants qu'ont les femmes au cours de leur vie, s'avère bien plus utile pour discerner les tendances à l'œuvre et l'incidence démographique des facteurs locaux, qu'ils soient d'ordre économique, sociologique ou environnemental. Dans le village du périmètre irrigué, Ban Amphawan, le taux de fécondité enregistré en 1985 était de 3,4 enfants/femme (3,7 si l'on tient compte des enfants morts en bas âge) ; dans le village situé hors périmètre, Ban Han, il était par contre beaucoup plus proche de la moyenne nationale qui était

---

[20] Source : <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?langue=fr&codePays=THA&codeTlaine=1&codeStat=SP0YN.TFRT.IN>

en 1985 de 2,55 enfants/femme, puisqu'il s'établissait à 2,9 enfants/femme (3,1 si l'on tient compte des enfants morts en bas âge).

Comment interpréter cet écart significatif du point de vue du taux de fécondité entre les deux villages ? Si l'on s'en était tenu au raisonnement prédictif qu'induit le schéma interprétatif courant en matière de transition démographique, Ban Amphawan, le village le plus proche d'une grande ville, et donc théoriquement le plus influencé par les modes de vie, les valeurs et les modèles de consommation urbains (en matière de recours aux moyens contraceptifs notamment), aurait dû logiquement coller au plus près de la moyenne nationale, voire se situer légèrement en dessous comme c'était le cas de la ville de Khon Kaen qui, au recensement de 1980, présentait déjà un taux de fécondité de 2,3 enfants/femme<sup>[21]</sup>. Or, on est loin du compte puisque les femmes de Ban Amphawan ont en moyenne de 3 à 4 enfants, contre 2 à 3 sur le plan national et à Ban Han. En fait, pour interpréter correctement cet écart par rapport à la norme, il faut se reporter au facteur local que constitue la mise en service du périmètre irrigué.

D'autres auteurs l'ont mis en évidence (Taillard, 1978), une incidence démographique notoire de la mise en place de ce genre d'infrastructure est le surcroît de main-d'œuvre qu'elle requiert. Là où dans un système rizicole pluvial on ne procède qu'à une récolte par an – celle de saison des pluies, conduisant au sous-emploi local en saison sèche – dans les zones irriguées, les riziculteurs enchaînent deux à trois récoltes par an et, compte tenu des contraintes de mise en eau des champs, ne peuvent plus faire jouer les échanges gratuits de service entre villageois pour assurer les tâches essentielles comme le repiquage et la moisson. D'où un problème de main-d'œuvre, qu'ils s'efforcent de compenser de plusieurs manières.

Certes, dans le cas de Ban Amphawan, le périmètre ne fut pleinement opérationnel qu'en 1981, donc quatre ans seulement avant l'étude. Cependant, tout au long des années 1970, les agriculteurs locaux purent prendre la mesure des nouveaux besoins en matière de main-d'œuvre par l'économie de berge qu'ils développèrent à proximité des canaux d'irrigation principaux.

**Tableau 30** *Taux de natalité, taux de mortalité et accroissement naturel de la population en Ban Amphawan et Ban Han*

| Village      | Taux de natalité (a) | Taux de mortalité (b) | Taux d'accroissement naturel (a) – (b) |
|--------------|----------------------|-----------------------|--|
| Ban Amphawan | 17,9 ‰               | 5,4 ‰                 | 12,5 ‰                                 |
| Ban Han      | 23,9 ‰               | 6,4 ‰                 | 17,5 ‰                                 |

Source : Construction de l'auteur.

[21] Source : *Population and Housing Census Changwat Khon Kaen*, Bangkok: National Statistical Office, Office of the Prime Minister, 1980.

**Tableau 31** *Taux de fécondité des femmes de la tranche d'âge 15-50 ans à Ban Amphawan et Ban Han*

| Village      | Nombre de mères | Nombre de naissances | Nombre de décès (-1 an) | Nombre moyen d'enfants vivants/mère | Nombre moyen d'enfants/mère | % d'enfants morts en bas-âge |
|--------------|-----------------|----------------------|-------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Ban Amphawan | 115             | 426                  | 31                      | 3,4                                 | 3,7                         | 7,3                          |
| Ban Han      | 181             | 449                  | 54                      | 2,9                                 | 3,1                         | 8,6                          |

Source : Construction de l'auteur.

Dès ces années, ils mirent en œuvre des stratégies pour faire face à la nouvelle demande en termes de main-d'œuvre. La première de ces stratégies fut de réduire l'émigration, saisonnière ou non, vers les pôles urbains, vers d'autres régions rurales du pays ou vers l'étranger (pays du Moyen-Orient ou puissances industrielles asiatiques). Dans le même temps, ils incitèrent des jeunes gens de leur parentèle à quitter leurs villages pauvres, confrontés au sous-emploi, pour venir s'agréger à leurs maisonnées et renforcer leur potentiel de main-d'œuvre. Ainsi, lorsque l'on compare l'accroissement de la population des deux villages en l'espace de 15 ans, on observe que le nombre d'habitants de Ban Amphawan a augmenté de 50 % de 1969 à 1984, passant de 514 à 773 personnes, alors que dans l'intervalle la population du village situé hors périmètre n'augmentait que de 22 %. Le nombre total de maisonnées ayant connu durant ces quinze ans une croissance à peu près équivalente dans les deux villages (+ 55 % à Ban Amphawan ; + 44 % à Ban

Han), la diminution de la taille moyenne des maisonnées que l'on constate à Ban Amphawan comme à Ban Han, et qui s'inscrit dans un mouvement affectant l'ensemble de la province de Khon Kaen<sup>[22]</sup>, a été plus marquée dans le village situé hors périmètre. À Ban Han, on est ainsi passé de 6,4 personnes par maisonnée en 1969 à 5,7 personnes en 1984, alors qu'à Ban Amphawan la baisse a été très faible : 6,5 personnes en 1969 contre 6,3 personnes en 1984 (Formoso, 1997).

Mis à part la fixation de la main-d'œuvre locale et son renforcement par des parents venus d'ailleurs, l'autre stratégie qui est allée dans le même sens et qui explique aussi que la taille des maisonnées ait peu évolué dans le village a été le taux de fécondité que les femmes de Ban Amphawan ont maintenu à un niveau supérieur à la moyenne nationale. Plus prosaïquement, nombre de couples de ce village ont résisté aux sirènes du planning familial, pourtant très actif dans le pays<sup>[23]</sup>, et se sont dit qu'il fallait continuer à faire des

[22] En comparant les résultats du *Population and Housing Census* que la National Statistical Office a réalisé en 1970 et 1980 dans la province de Khon Kaen, on constate en effet qu'en zone rurale la taille moyenne des maisonnées est passée en l'espace de 10 ans de 6,2 à 5,7 personnes.

[23] John Knodel, A. Chamrathirong & N. Debavalya, *Thailand's Reproductive Revolution: Rapid Fertility Decline in a Third World Setting*, Madison : University of Wisconsin Press, 1987. Voir également le 1991 Survey of Population Change, Bangkok, National Statistical Office, Office of the Prime Minister. Selon ce rapport 27 % des couples mariés dans lesquels l'épouse avait entre 15 et 50 ans avait eu recours à la stérilisation.

enfants pour faire face à l'accroissement de travail qu'occasionnerait, ou qu'occasionnait déjà, le redoublement du cycle rizicole. Finalement, par cet exemple, on saisit l'incidence non négligeable que peuvent avoir des facteurs socio-économiques locaux, en l'occurrence ici le réaménagement du système de production, sur le processus général de transition démographique.

### **Le paramètre culturel : les rapports de masculinité à la naissance au Việt Nam**

Après avoir traité des facteurs sociaux et économiques susceptibles d'informer le processus de transition démographique au niveau microlocal, je vais à présent me replacer à l'échelon global de la nation pour examiner l'incidence possible des facteurs culturels. L'exemple que j'aborderai pour étayer mon propos est celui du rapport de masculinité à la naissance au Việt Nam, tel qu'il a été étudié par Danièle Bélanger, Khuat Thi Hai Oanh, Liu Jianye, Le Thanh Thuy et Pham Viet Thanh (Bélanger *et al.*, 2003). Cette étude part du constat général suivant : le phénomène de transition démographique est marqué dans de nombreux pays asiatiques, parmi lesquels l'Inde, la Chine, Taïwan, la Corée du Sud et le Việt Nam, par un taux de masculinité élevé à la naissance. Autrement dit, dans ces pays, il naît sensiblement plus de garçons que de filles. Pour expliquer le phénomène, les démographes invoquent des causes intermédiaires ayant trait aux pratiques sociales. Ces causes seraient : 1) un sous-dénombrement des filles à la naissance (on ne les enregistre pas car elles comptent peu en vertu de l'idéologie patrilinéaire de ces pays); 2) le recours à des techniques d'avortement sélectif des fœtus féminins ou un défaut de prise en charge des enfants de sexe féminin pouvant aller jusqu'à l'infanticide

et qui, en tout état, se solde par une mortalité plus élevée des filles en bas âge. De ces deux causes, l'avortement sélectif serait le plus important, favorisé par le développement de l'imagerie médicale (échographie prénatale).

Ces deux causes intermédiaires renvoient toutefois à une cause plus fondamentale, qui est d'ordre culturel. En effet, ces sociétés asiatiques ont en commun une structure sociale patrilinéaire et une puissante idéologie de la patrilignité dont le confucianisme offre une expression particulièrement dogmatique dans les pays où il s'est répandu (Chine, Corée, Việt Nam). Dans ces conditions, avoir des fils est vécu comme une nécessité tant économique, que sociale (prestige de la famille) et culturelle, dans la mesure où dans les sociétés imprégnées de l'héritage confucéen, il revient aux fils de médiatiser la relation spirituelle avec les ancêtres dont dépend au premier chef l'équilibre et le bien-être familial. Si donc, dans les pays de culture confucéenne, les projets parentaux étaient traditionnellement tendus vers la quête d'un ou plusieurs fils, cette préoccupation a pris une tournure particulière dans le cadre de la transition démographique et notamment dans les contextes politiques où cette transition a été renforcée par un strict contrôle des naissances, comme ce fut le cas en Chine (politique de l'enfant unique).

Le Việt Nam, comme les autres pays de culture confucéenne, a connu l'une des transitions démographiques les plus rapides parmi les pays en développement (Rele *et al.*, 1993). De plus, comme son homologue chinois, le gouvernement vietnamien s'est engagé dans une voie dirigiste. Depuis la fin des années 1980, il prône une limitation des naissances à un ou deux enfants par couple. La mesure est cependant très inégalement appliquée



d'une province à l'autre et touche surtout les fonctionnaires et les militaires qui, en cas de non-respect, s'exposent à des amendes ou des travaux d'intérêt général (Goodkind, 1995). Ce volontarisme et les effets du mouvement de réforme *đổi mới* font qu'au milieu des années 1990, le taux de fécondité moyen était tombé à 2,6 enfants par femme et qu'il est même passé à 2,2 enfants par femme à la fin de cette décennie, soit un chiffre très proche du seuil de remplacement des générations (Bélanger *et al.*, *op. cit.*). Malgré cet indice de fécondité très faible et malgré aussi quarante ans de promotion gouvernementale en faveur de l'égalité des sexes, la préférence pour les fils reste très ancrée dans les pratiques au Viêt Nam et se traduit par diverses stratégies pré et post-natales.

L'étude de Bélanger *et al.* met en évidence ces stratégies grâce à une analyse des recensements de 1989 et 1999, et notamment de leur échantillonnage au 1/20<sup>e</sup> qui est statistiquement représentatif de l'ensemble de la population nationale. Elle prend en compte aussi l'enquête sur les niveaux de vie de l'Office général de statistique qui fournit des données familiales rétrospectives obtenues auprès d'un échantillon de 5 823 femmes mariées en âge de procréer<sup>[24]</sup>. Enfin, elle traite de l'ensemble des naissances et avortements intervenus dans les principaux hôpitaux de Hà Nội (1999) et Hồ Chí Minh Ville (1996, 1999 et 2001).

Avant d'entrer dans le détail des résultats de l'étude, il faut rappeler que le rapport de masculinité à la naissance est le rapport entre les enfants vivants de sexe masculin et de

sexe féminin. La norme pour les populations humaine se situe entre 104 et 107, avec une moyenne de 105, c'est-à-dire qu'il naît 105 garçons environ pour 100 filles. Selon l'étude de Bélanger *et al.*, en 1989 le rapport de masculinité à la naissance s'établissait à 107 au Viêt Nam, avec cependant de fortes disparités selon les provinces et les régions du pays. Ainsi, les provinces du Sud affichaient un rapport compris entre 110 et 115 (Long An, Đồng Tháp, An Giang, Tiền Giang, Bến Tre, Cửu Long, Hậu Giang) (Bélanger *et al.*, *op. cit.*). En 1999, si l'on s'en tient aux données de l'échantillon au 1/20<sup>e</sup> qui paraissent les plus proches de la réalité, le rapport de masculinité national s'établit à 107,7 avec là encore des disparités importantes. Ainsi 18 provinces présentent un rapport supérieur à 110, avec un maximum de 128,5 à Thái Bình. L'enquête fait également ressortir que le rapport de masculinité des derniers nés augmente avec l'âge de la mère, passant de 107 lorsque la mère a entre 20 et 24 ans à 110 pour les mères de 35 à 39 ans (Bélanger *et al.*, *op. cit.*). Les données recueillies en milieu hospitalier confirment le phénomène et montrent que le rapport de masculinité augmente très fortement avec le rang de naissance. Ainsi aux rangs 3 et 4 (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> enfant) on obtient des taux de masculinité qui vont de 147 à 223. On est alors dans la configuration de femmes qui lors des précédentes naissances ont eu des filles et font jouer diverses stratégies pour obtenir un garçon. Parmi ces stratégies il y a l'avortement lorsque l'échographie révèle un enfant de sexe féminin. L'avortement est légal au Viêt Nam depuis 1954 et a connu un essor considérable à partir de 1989 avec

---

[24] General Statistical Office, *Vietnam Living Standards Survey 1997-1998*, Hanoi: Statistical Publishing House, 2000.

la légalisation des cliniques privées. Une autre stratégie en vogue est le retrait discret du stérilet lorsque l'on veut procréer de nouveau dans l'espoir d'un garçon. Les cadres et fonctionnaires qui subissent une plus forte pression que les autres parents pour respecter les injonctions gouvernementales en matière de contrôle des naissances, ont davantage tendance à sélectionner leur enfant en fonction du sexe dès le premier ou le second enfant. On constate également que les familles, dans les zones rurales du nord notamment, qui ont déjà deux fils ne cherchent pas à avoir d'autres enfants, car elles redoutent de devoir partager leur exploitation en trois lopins trop exigus et qu'elles veulent aussi éviter d'avoir des problèmes avec les autorités.

Conscientes du problème de la masculinité dissymétrique et de ses lourdes répercussions sur le plan démographique, les autorités ont fait voter en janvier 2003 une ordonnance interdisant dorénavant de déterminer le sexe du fœtus par quelque moyen que ce soit. Le texte prévoit des amendes et des poursuites pénales à l'encontre des contrevenants (Bélangier et al., *op. cit.*).

Finalement, cette étude est intéressante en ce qu'elle démontre le poids des conditionnements culturels sur les pratiques de procréation. Certes, le rapport de masculinité à la naissance très favorable aux garçons n'affecte pas le cours du processus de transition démographique. Il s'y adapte. Cependant, en conjonction avec lui il restreint significativement le nombre de filles disponibles à terme sur le marché matrimonial, et est susceptible d'avoir de lourdes conséquences démographiques.

## Bibliographie

- BELANGER, D., KHUAT Thi Hai Oanh, LIU Jianye, LE Thanh Thuy et PHAM Viet Thanh (2003), « Les rapports de masculinité à la naissance augmentent-ils au Vietnam », *Population-F*, n°58-2, pp. 255-276.
- CHARBIT, Y. (1986) « Transition démographique et modernisation en Guadeloupe et Martinique », *Population*, 1980, vol. 35-6, pp. 1145-1150. , ou encore Jean-Claude Chesnais, *La transition démographique : étapes, formes, implications économiques. Etude des séries temporelles (1720-1984) relatives à 67 pays*, Paris : Cahier de l'INED n° 113, 582 p.
- ELLEN, R. (1982), *Environment, Subsistence and System. The Ecology of Small-Scale Formations*, Cambridge: Cambridge University Press, pp. 17-19.
- FORMOSO, B. (2000) *Thaïlande, Bouddhisme renonçant, capitalisme triomphant*, Paris : La Documentation française, coll. « Asie plurielle », 2000, 179 p., p. 24.
- FORMOSO, B. (dir.) (1997), *Ban Amphawan et Ban Han. Le devenir de deux villages rizicoles du Nord-Est thaïlandais*, Paris : Editions Recherche sur les Civilisations/CNRS Editions, 754 p.
- FORMOSO, B. (1997), « Evolution démographique », in B. Formoso (dir.), *Ban Amphawan et Ban Han, le devenir de deux villages rizicoles du Nord-Est thaïlandais*, Paris : ERC/CNRS, 1997, pp. 157-180, p. 158.
- GOODKIND, D. M., (1995) *Vietnam's one-or-two-child policy in action* », *Population and Development Review*, 21, pp. 85-111.

RELE, J. R., I. ALAM, (1993), « Fertility Transition in Asia: the Statistical Evidence », in R. Leete & I. Alam eds., *The Revolution in Asian Fertility. Dimensions, Causes and Implications*, Oxford: Clarendon Press.

TAILLARD, C. (1978) « Systèmes économiques villageois : une méthode pour la planification puis l'évolution d'un projet d'irrigation, l'exemple du périmètre de Tha Mgon au Laos », *Espace géographique*, n° 2-4, pp. 255-267, p. 263.

## Journée 2, mardi 20 juillet

### 2.4.3. Les transformations de la condition féminine au regard des changements démographiques, culturels et sociaux, par Martine Segalen

Parler de « transition démographique » au niveau d'une population entière revient à occulter qu'une partie des éléments de

cette transition concerne exclusivement le corps féminin, en tant que jeune fille pubère, femme enceinte et mère. L'exposé part de la comparaison des calendriers féminins du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours pour montrer ce que révèlent les données démographiques, puis s'orientera vers l'étude des causes multiples qui ont, plus que celle des hommes, profondément transformé la condition féminine et par contrecoup l'institution familiale en Europe contemporaine. Il insistera enfin sur le rôle des politiques publiques tendues entre les questions de fécondité déclinante et de vieillissement généralisé partout en Europe et la montée de l'égalité du statut masculin-féminin.

Dans le cadre de cet exposé, je manie des données et des sources de natures diverses, démographiques, comme historiques.

L'exposé commence par comparer les carrières de fécondité des femmes en deux générations, qui nous montrent l'extraordinaire changement dans la condition féminine.

**Tableau 32** *Mortalité, nuptialité et fécondité légitime de deux générations féminines : 1750 et 1950 en France*

|  | Génération 1750 | Génération 1950          |                       |
|--|-----------------|--------------------------|-----------------------|
|  |                 | «fécondité maximale» (a) | histoire probable (b) |
| 1 Pour 100 filles vivantes, proportion de survivantes :  |                 |                          |                       |
| à 15 ans   | 48 %            | 94 %                     | 94 %                  |
| à 50 ans   | 30 %            | 90 %                     | 90 %                  |
| 2 Âge moyen à la puberté   | 16 ans          | 13 ans                   | 13 ans                |
| 3 Âge moyen au premier mariage   | 26 ans          | 23 ans                   | 23 ans                |
| Proportion de célibataires à 50 ans  | 11 %            | 8 %                      | 8 %                   |
| 4 Âge moyen à la première naissance  | 27 ans          | 24 ans                   | 25 ans                |
| Âge moyen à la dernière naissance  | 37 ans          | 38 ans                   | 30 ans                |
| Nombre moyen d'enfants :   |                 |                          |                       |
| Par femme mariée à 20 ans, union subsistante à 50 ans  | 8,7             | 12,3                     | 2,8                   |
| Par femme mariée   | 5,3             | 10,1                     | 2,2                   |
| Par femme vivante à 15 ans   | 4,2             | 9,3                      | 2,0                   |
| Dans la génération   | 2,0             | 8,7                      | 1,9                   |
| (a) Fécondité théorique en l'absence de toute pratique de régulation des naissances (contraception ou avortement).                                     |                 |                          |                       |
| (b) Estimation ne tenant pas compte des naissances illégitimes (+ 0,15 enfant par femme) ni du divorce (effets sur la fécondité difficiles à évaluer). |                 |                          |                       |

Source : Henry Leridon, « La Maîtrise de la fécondité : ses motifs et ses moyens », p. 51.

Mais l'histoire ne s'arrête pas en 1960 et si l'on prend la génération des femmes nées en 1990, on peut comparer ces chiffres à ceux d'aujourd'hui : âge moyen au mariage : 30 ans ; à la première naissance : 30 ans ; taux de fécondité pour la France : 2,0 en 2008 ; augmentation sensible de l'âge à la dernière maternité autour de 42 ans.

Ces quelques chiffres nous montrent que derrière le concept de transition démographique qui concerne toute une population, nous avons des transformations majeures qui concernent la condition féminine

### La condition féminine dans les sociétés d'autrefois

Dans les sociétés paysannes, les femmes travaillent très dur dans le cadre d'une répartition très stricte des tâches et des rôles ; elles contrôlent la vie domestique, la santé des hommes et de la famille, et les travaux des champs tout en menant à bien grossesses et accouchements. Le couple est fondé par des stratégies patrimoniales : la notion de couple n'existe pas, les lieux d'activité masculins et féminins sont séparés, les hommes étant dehors, dans les champs ou au café, les femmes restant à la maison ou dans leurs propres lieux de sociabilité, que sont le four

ou le lavoir. Dans cette société, les rôles sont séparés et les statuts hiérarchisés.

En ville, à l'usine, les débuts du capitalisme, et particulièrement du capitalisme textile, désorganisent sérieusement la vie familiale en mettant la femme à l'usine, et secondairement les enfants. La faiblesse des salaires masculins exige le travail de tous à l'usine. À Lille, en 1856, les filatures de coton et de lin emploient 12 939 hommes et 12 792 femmes, travaillant du lundi au samedi de 5 h 30 à 20 heures, trois cents jours par an. Le salaire féminin est inférieur à celui des hommes, et le salaire des enfants encore moindre. La petite taille de l'enfant est appréciée dans les usines textiles car il peut se glisser sous le métier pour rattacher les fils brisés, nettoyer les bobines de fil, ramasser le coton de déchet (Segalen, 1994).

Se produit une prolétarianisation maternelle : harassées par les conditions de travail, les femmes ouvrières sont accusées d'avoir perdu leurs savoirs domestiques. Le déclin du statut masculin au sein du groupe domestique ouvrier n'entraîne d'ailleurs pas une revalorisation nécessaire du statut de la femme. Les observateurs soulignent les effets destructeurs de l'industrialisation sur leurs savoirs traditionnels :

*« L'industrialisation va produire, par groupes entiers, un nouveau type de mères, qui travaillent hors de chez elles de douze à quatorze heures par jour et reviennent au logis exténuées, hagardes, exaspérées, parfois incapables d'assumer les tâches maternelles et ménagères les plus fondamentales. Ce qui est nouveau, ce n'est pas que le travail dispute la mère à ses petits (il en était souvent ainsi à la campagne), c'est le caractère massif, collectif, aveuglant du phénomène. Les paysannes, les fermières*

*trimaient parfois autant, mais chacune chez elle, et peu de témoins, à l'exception de quelques médecins, prenaient conscience de leur commune fatigue. Maintenant, l'usine et les taudis rassemblent ces malheureuses et donnent à leur misère une dimension scandaleuse. »* (Knibielher et Fouquet, 1980, p. 245). La sociabilité féminine traditionnelle, par laquelle transitaient les savoirs féminins, se trouve détruite. Or ceux-ci concernaient le domaine du foyer : cuisine, entretien du linge, soins aux enfants, etc. Si ces pratiques étaient parfois jugées « superstitieuses » en milieu paysan, elles n'en continuaient pas moins de se transmettre, s'imposant d'elles-mêmes comme venant du fond des âges. La situation change en ville, où l'opposition entre comportement féminin ouvrier et savoir savant et bourgeois est trop voyant. Les observateurs sont franchement hostiles à l'égard des façons de faire ouvrières. Ils sont forcés de constater que les femmes sont déracinées. À la fin du siècle, les critiques s'accumulent : *« Les ouvrières ne savent ni coudre, ni raccommoder, ni cuire un bouillon, ni élever leurs enfants. Que le travail industriel, accablant comme il l'était, ait détruit les anciens savoirs féminins et les vertus ménagères, cela n'a rien de bien surprenant. »*

Lorsqu'elle ne travaille pas à l'usine, la femme cherche quelque autre complément de revenu : par exemple, à Londres, le retrait de la main-d'œuvre féminine correspond à l'augmentation du nombre des pensionnaires. Dans d'autres villes ouvrières, les femmes mariées s'employaient dans les secteurs non industrialisés : elles étaient laveuses, tenancières de café, elles faisaient des journées de ménage ou bien elles prenaient du travail à domicile. On observe une montée de ce type de travail, vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle,



notamment par le biais de la machine à coudre. Si cette mécanique apparaît l'alliée de la femme bourgeoise dans ses tâches traditionnelles, « la couturière en fer » est l'instrument du capitalisme extérieur au sein du foyer. Pour un maigre salaire d'appoint, attachée à sa machine, la femme retrouve sa posture et sa fonction traditionnelles, fixe l'image symbolique de la femme disciplinée (aujourd'hui la même image se prolonge dans celle de la dactylo rivée d'abord à sa machine à écrire, et dans les années 1990 à son « micro » avec traitement de texte). Avec le développement de l'industrie du vêtement, nombre de femmes tirent de leur machine l'argent nécessaire au remboursement de l'instrument de leur domination et de quoi compléter le salaire du mari. Pour arriver à ce maigre revenu, il faut travailler des journées entières, parfois tard dans la nuit. C'est pourquoi, à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, on voit les femmes retourner à l'usine qui leur apparaît préférable aux tourments qu'impose le travail à domicile – ces femmes s'engouffreront ensuite dans les usines de guerre (Perrot, 1978).

Quelle que soit l'implication de la femme dans un travail salarié, son rôle principal est d'assurer la survie de la famille malgré les conditions de pauvreté extrême qui caractérisent toute l'Europe industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle. La naissance de nombreux enfants alourdissait évidemment les charges de la famille. Leur abandon a crû de façon dramatique avec l'industrialisation, ce qui a incité les autorités publiques à mettre en place des structures d'aide pour ceux que l'on a dénommés « enfants trouvés » ou « enfants abandonnés » ou « enfants assistés » – en anglais *foundlings* (Fuchs, 2002). Souvent, ces mères, qu'elles soient célibataires ou mariées,

sont des nouvelles arrivées en ville, sans réseau de parenté ou de voisinage pour les soutenir dans leur détresse. Travail et soin aux enfants étaient incompatibles, notamment pour les femmes qui s'employaient comme domestiques, un métier en expansion au XIX<sup>e</sup> siècle. À Paris, au moins un tiers des femmes qui abandonnèrent leur enfant étaient des domestiques dont l'emploi était inconciliable avec le rôle maternel ; un autre tiers était composé de couturières, d'ouvrières d'usine (Fuchs, 2002, p. 176).

Jusqu'aux années 1930, certaines familles ouvrières ont développé des stratégies de fécondité, produisant de nombreux enfants qui, dans leur jeune âge, coûtaient, mais ensuite rapportaient un salaire à la famille. Cependant, dans l'ensemble de la société française, on observe une chute globale de la fécondité, le contrôle des naissances s'effectuant par le recours à l'avortement ou le retrait masculin.

Il était utile de faire ce rappel sur les conditions historiques de vie des femmes et pour mesurer les changements qui se sont produits dans sa condition.

### Idéologies sur la femme et la famille

Il faut savoir que les changements du statut de la femme dont nous allons étudier les causes sont l'objet de débats depuis plusieurs dizaines d'années. C'est autour de la critique de la famille « bourgeoise » et de la question de la répartition des rôles et des tâches que les discussions scientifiques ont ouvert le vaste mouvement populaire qu'on a nommé en France, le « mouvement de libération des femmes » dit MLF, mouvement radical issu des années 1970. Le rejet du mariage et du couple est alors issu d'une position idéologique.

Dans l'immédiat après-guerre, le péril familial prend la figure nouvelle d'un péril interne qui surgit de relations névrotiques : l'étouffement familial, la destruction de ses membres par la pression intolérable que lui font subir les interdits familiaux. La condition de la femme semble très dominée, celle-ci étant dépendante des ressources de son époux, ce qui limite le nombre de divorces. L'influence de Freud et des découvertes de la psychanalyse ont contribué à la radicalisation des prises de position contre la famille. Les ouvrages de Simone de Beauvoir soulignent la faillite de la morale bourgeoise traditionnelle et du mariage, lieu de l'aliénation de la femme, et c'est là un courant qui influencera fortement la critique familiale produite par les féministes dans les années 1970.

La réémergence du travail domestique comme champ d'étude scientifique, est due à la critique marxiste des années 1970. L'oppression dont étaient victimes les femmes dans le cadre d'une exploitation patriarcale est alors dénoncée. Le mode de production capitaliste aurait induit une division sexuelle du travail, et il s'agissait pour les féministes « *de montrer et faire reconnaître les activités des femmes au sein de la famille en tant que travail et comme travail exploité. En présentant le travail domestique en termes de production, les mouvements féministes obligeaient à repenser à la fois les fonctions attribuées à la famille et le fonctionnement général de l'économie* » (Chabaud-Rychter *et al.*, 1985).

Christine Dupont (1970) posait la question du caractère public de la famille en affirmant que le travail domestique produit de la valeur. Certains économistes récusaient cette position, estimant qu'il s'agissait de productions immédiates à valeur d'usage et non de marchandises qui entraient dans

le réseau des échanges marchands. Les féministes rétorquaient que la plupart des services fournis au sein du foyer pouvaient être trouvés sur le marché. La nature du travail domestique relèverait donc du domaine du public, même si la comptabilité nationale l'ignore toujours, de même qu'elle classe du côté de l'autoproduction familiale la contribution de la femme à la production de biens et services vendus sur le marché. Ces polémiques en liaison avec la lutte pour la libéralisation de la contraception et de l'avortement ont occupé l'espace public des débats dans les années 1970-80 pour retomber avant de ressurgir aujourd'hui sur la question toujours débattue de l'inégalité homme-femme.

Le tournant entre le XX<sup>e</sup> et le XXI<sup>e</sup> siècle a vu la reprise de champs ouverts dans les années 1970 : trente années après son démarrage, la sociologie du genre s'est réconciliée avec la famille. Le féminisme à la française, d'inspiration marxiste, dénonciateur de la condition de la femme au sein du mariage a libéré les énergies de recherche ; après une période de militantisme qui tournait le dos à une institution apparaissant comme le creuset des inégalités homme-femme, la sociologie féministe, qui a beaucoup fait pour décloisonner les champs de la sociologie, dénonce les inégalités entre les sexes, qui sont souvent des inégalités sociales.

### Les causes du changement de statut de la femme

Il faut d'abord évoquer les progrès médicaux fin du XIX<sup>e</sup> concernant l'accouchement, la morbi-natalité. Plus besoin de mettre au monde dix enfants pour en voir deux survivre. La société de consommation a été doublement favorable à l'amélioration de la

condition féminine : plus besoin de coudre ses vêtements, de faire ses confitures, mieux vaut les acheter sur le marché que de les faire chez soi. De plus, le niveau de scolarisation des femmes augmente tandis que le marché du travail s'ouvre avec de nouvelles professions. Enfin, la libéralisation des mœurs permet une liberté sexuelle plus grande aux filles. Les nouvelles attitudes à l'égard de la virginité et de la sexualité des jeunes filles sont maintenant acceptées depuis plus de vingt ans dans notre société : c'est l'espace d'une génération. Ces changements de son statut font de la femme le moteur et promoteur d'un nouveau modèle social.

Mais, parmi les causes les plus importantes, il convient de parler des deux révolutions contraceptives.

Contraception naturelle et contraception chimique dessinent des relations avec la société très différentes : si elles ont les mêmes effets, – limiter les naissances –, elles n'empruntent pas les mêmes moyens, et elles n'ont pas les mêmes motifs.

Selon les thèses développées par Philippe Ariès, la contraception dite « naturelle » qui se met en place à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle en France est une contraception masculine, contraception de l'ascèse où l'homme contrôle sa pulsion sexuelle pour se retirer au moment le plus fort du plaisir.

Autrefois, on n'imaginait même pas qu'on pût agir sur l'acte sexuel, acte de la nature. C'est là que se situe l'attitude révolutionnaire, dans ce changement à l'égard du corps. Les historiens repèrent là un bouleversement des consciences. Ariès souligne que « *les pratiques contraceptives sont impensables dans les sociétés anciennes parce qu'elles sont étrangères à leur univers mental* ». L'attitude à

l'égard de la sexualité était d'ailleurs soutenue par la doctrine ecclésiastique qui considérait la chasteté comme le meilleur des états ; le mariage était un moindre mal, mais tout acte sexuel devait avoir la procréation pour finalité. La sexualité à visées stériles était condamnée.

Cependant, dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans ce pays catholique qu'est la France, la pratique du *coitus interruptus* touche des couches sociales diverses, bourgeoises, paysannes. Assurément cette technique était connue de certains milieux comme celui de la prostitution ou des salons mondains ; ce qui est nouveau, c'est la rapidité de la diffusion des « funestes secrets ». Les effets s'en font immédiatement sentir sur les courbes de fécondité. D'un point de vue statistique, l'efficacité de cette contraception est grande, puisqu'elle réduit le nombre des naissances ; au niveau de chaque couple, elle est moins sûre : même « en ayant fait attention », euphémisme qui désigne la dissociation entre plaisir et risque de fécondation, plus d'enfants naissent qu'il n'en est souhaité. C'est d'ailleurs cette marge de sécurité qui distingue les méthodes modernes de contraception des méthodes anciennes.

Le souhait de limiter sa descendance témoigne d'un nouveau regard sur l'enfant qu'il s'agit d'entourer de soins et d'éduquer : « *C'est quand les Français se sont mis à s'intéresser aux enfants qu'ils ont commencé à ne plus en avoir beaucoup* », écrit le docteur Jean Sutter pour résumer la pensée de Philippe Ariès (Burguière, 1972, p. 1121).

Depuis les années 1970, c'est une seconde révolution contraceptive qui a eu lieu avec l'entrée dans les mœurs des techniques modernes (notamment chimiques). Sur bien



des points, elles s'opposent aux techniques contraceptives classiques. Les détracteurs de l'emploi de ces nouvelles méthodes les qualifiaient alors en termes passionnés et idéologiques : « contraception du plaisir », « enfants du calcul » – discours qui a totalement disparu avec leur diffusion et leur acceptation, partout en Europe. La limitation volontaire des naissances correspond à une nouvelle économie des relations conjugales, centrées sur le couple. Cette volonté, manifestée dans la chute rapide de la fécondité, est antérieure à l'adoption massive des techniques modernes de contraception. C'est à partir de 1964-1965 que s'observe en effet une baisse accentuée de la fécondité, alors que l'emploi massif de la pilule et du stérilet ne s'est réellement répandu qu'à partir de 1970. Ce phénomène est d'autant plus remarquable qu'il touche de façon analogue les autres pays européens. Aujourd'hui, ce n'est plus un enfant qui arrive et qu'on accepte, l'enfant est planifié, programmé, désiré.

Selon une enquête réalisée en 1988, l'âge aux premiers rapports sexuels s'est considérablement abaissé entre 1960 et 1980. À la fin des années 1960, un tiers des femmes étaient vierges lorsqu'elles abordaient la vie conjugale ; au milieu des années 1980, ce n'est plus le cas que pour une femme sur dix. L'âge médian aux premiers rapports semble s'être stabilisé autour de 18 ans (Toulemon et Léridon, 1991 ; Bozon, 1993). Cette libération des mœurs a été soutenue par la parfaite maîtrise de la contraception, impensable il y a seulement une trentaine d'années. La première période de cohabitation juvénile, celle que les démographes analysaient au milieu des années 1970 comme une période de mariage à l'essai, se caractérisait d'ailleurs comme stérile. Les

jeunes cohabitants se mariaient lorsqu'une grossesse s'annonçait ou bien en vue de mettre au monde un enfant. Il n'en va plus de même dix ans après, puisqu'on observe une augmentation forte des naissances hors mariage.

L'extension de la période d'études supérieures chez les femmes, ainsi que celle du salariat féminin, expliquent également le développement de cette pratique, le mariage apparaissant contradictoire avec les aspirations des femmes à une autonomie personnelle et à une ouverture sur l'extérieur. L'entrée dans le monde des adultes autrefois marquée par le mariage, qui ouvrait tout à la fois les portes de la sexualité, du logement indépendant et du travail salarié, est aujourd'hui brouillée. D'un côté, on observe un abaissement de l'âge de la majorité légale à 18 ans (depuis la loi de 1974), de l'âge aux premières relations sexuelles, mais de l'autre, un allongement des études, et un âge de plus en plus élevé à l'entrée dans la vie active. La cohabitation juvénile offre un sas social pour articuler ces exigences contradictoires. Aujourd'hui, cette cohabitation est légitimée par l'instauration du pacte civil de solidarité (PACS) qui connaît un succès remarquable auprès des jeunes couples.

La situation économique depuis les années 1990, caractérisée par la difficulté d'accès au marché de l'emploi et le chômage des jeunes, est rendue également responsable, par certains observateurs, du développement de l'union libre, la régularisation matrimoniale étant supposée s'effectuer avec la stabilité de l'emploi. À cette hypothèse économique, qui joue certainement pour certains couples, on ne peut cependant accorder une portée universelle. D'une part, la crise économique maintient les jeunes plus longtemps au foyer

de leurs parents. Depuis les années 1980, les jeunes de 18 à 22 ans restent de plus en plus longtemps chez eux au lieu de s'installer de façon autonome comme ils en avaient pris l'habitude depuis les années 1950. L'argument économique, d'autre part, ne joue pas pour certaines catégories protégées comme les fonctionnaires chez lesquels s'observe également un développement de cette pratique.

### La loi et les politiques publiques

La loi a suivi les changements des mœurs et fait rapidement advenir l'égalité homme-femme, même si celle-ci est loin d'être achevée. Si l'on observe les changements législatifs qui se sont produits au cours des trente dernières années, on constate une redéfinition importante de l'institution familiale telle que définie par le Code civil : déboulonnage du père et de la société patriarcale. N'oublions pas que ces changements s'inscrivent dans le cadre d'une société d'Etat-providence, qui a été de plus en plus généreuse au cours des Trente Glorieuses (Segalen, 2010).

#### *Principales mesures en France concernant la famille dans le domaine du droit civil, des politiques publiques et des politiques sociales*

- 1939.** Code de la famille
- 1944.** Droit de vote accordé aux femmes (ordonnance du 21 avril)
- 1945.** Instauration du quotient familial
- 1946.** Branche famille de la Sécurité sociale (allocations familiales, allocation de salaire unique, allocations prénatales, allocation de maternité)
- 1948.** Allocation logement
- 1965.** Réforme des régimes matrimoniaux instaurant l'égalité et la solidarité conjugales

- 1967.** Loi Neuwirth sur la contraception
- 1970.** Loi substituant au principe de *puissance paternelle* celui de *autorité parentale conjointe*. La notion de *chef de famille* disparaît du Code civil
- 1970.** Allocation orphelin
- 1972.** Allocation pour frais de garde des enfants
  - Loi posant l'égalité des filiations (naturelle, légitime ou adultérine) ; vérité de la filiation biologique : la filiation devient une réalité démontrable (empreintes génétiques de paternité)
- 1974.** Deuxième loi Neuwirth instaurant le remboursement des contraceptifs
- 1975.** Loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG)
  - La loi institue un divorce par consentement mutuel, à côté des procédures contentieuses
- 1976.** Allocation de parent isolé (API)
- 1982.** Allocation parentale d'éducation (APE)
- 1987.** Loi établissant l'autorité parentale conjointe
- 1989.** Convention internationale des droits de l'enfant votée par l'ONU
- 1994.** Allocation de garde d'enfant à domicile (AGED)
- 1999.** La loi institue un pacte civil de solidarité, PACS, contrat conclu pour organiser la vie commune entre deux personnes de même sexe ou de sexe différent. Le concubinage est reconnu par le Code civil
- 2000.** Les enfants sont aussi des personnes au même titre que les adultes : instauration d'une autorité juridique, supérieure et indépendante ; le défenseur des enfants.
- 2001.** Le délai légal pour effectuer une IVG est porté à douze semaines

- Loi supprimant la discrimination successorale à l'égard des enfants adultérins et renforçant les droits du conjoint survivant

**2002.** Instauration d'un congé de paternité lors de la naissance d'un enfant : les pères peuvent bénéficier de onze jours de congé lors de la naissance d'un de leurs enfants

- Loi généralisant le principe de l'autorité parentale partagée, ouvrant la possibilité d'une résidence alternée pour l'enfant, faisant entrer la médiation familiale dans le Code civil et prévoyant la possibilité d'une délégation de l'autorité parentale à un tiers sans dépossession de l'un ou l'autre parent

- Loi relative à l'accès aux origines des personnes adoptées et création d'un Conseil national pour l'accès aux origines

- Loi Gouzes relative au nom de famille

- Renforcement de la coparentalité (en cas de séparation du couple, qu'il ait été marié ou non, les parents ont un statut rigoureusement semblable en ce qui concerne l'autorité parentale)

**2004.** Substitution et fusion des anciennes mesures d'aide à la garde des enfants dans la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)

- Réforme du divorce, supprimant dans certains cas la notion de faute

**2005.** Une ordonnance présentée en Conseil des ministres conduit à supprimer du Code civil les termes de filiation « naturelle » et « légitime ». La mère – même non mariée – n'aura plus à faire établir un acte de reconnaissance de son enfant : la filiation s'établit pour elle par la naissance, mais le père non marié devra toujours accomplir cette démarche.

Sources : Commaille, Strobel, Villac, 2002, p. 69-70, Montalembert, 2004.

De toutes ces mesures que j'ai énumérées, on trouve quelques grandes dispositions concernant les politiques publiques à l'égard de la famille.

Les mesures qui touchent l'institution ont d'abord été attachées aux gouvernements de droite, en raison de l'ancienneté des préoccupations natalistes, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Depuis longtemps, l'État français pense ne pouvoir se désintéresser de la chute de la fécondité, porteuse de conséquences sur le vieillissement de la population.

Une longue tradition familialiste en France fait que, quelle que soit leur coloration politique, les gouvernements s'intéressent à l'avenir démographique du pays. Cependant, depuis la fin des années 1980, l'intervention dans le domaine de la vie privée ne va plus de soi pour toutes les sensibilités politiques. Le maître mot des politiques est neutralité et libre choix – un leurre, on l'a dit. L'État a bien enregistré les transformations de la famille, admet et intègre dans ses schémas la pluralité des modèles conjugaux, les processus de recomposition familiale, le travail professionnel féminin, les relations intergénérationnelles. Et dans ce paysage complexe et changeant, les discours des politiques disent rechercher à favoriser le bien-être et l'équilibre harmonieux des individus.

*Les politiques publiques contemporaines sont soumises à des tensions*

Politiques familiales et transformations du droit sont en étroite résonance, articulées autour d'un triple mouvement caractéristique de l'institution familiale contemporaine :

– la reconnaissance de la fragilité des unions ;

- la nécessaire protection de l'enfant face à la précarité du lien filial en assurant le lien avec le père ;
- la montée de la demande d'équité dans le traitement des hommes et des femmes tant dans le domaine de la vie privée que dans celui de la vie professionnelle.

Le droit a accompagné ces évolutions, s'adaptant à l'instabilité des unions – qu'elles soient institutionnalisées ou pas dans le mariage –, cherchant à protéger les mères seules, comme les enfants. De même, les politiques familiales ont suivi, passant d'un objectif nataliste ciblant toutes les familles à un objectif social visant les plus démunies, ces familles monoparentales, consécutives à des ruptures d'union : ce que les spécialistes nomment « socialisation de la politique familiale ».

Les politiques dites familiales, comme les mesures juridiques, ont pris un tournant notable depuis la fin des années 1990, prenant pour cible principalement :

- les femmes/mères en situation de précarité économique ;
- les enfants à travers l'appel à la responsabilité des parents. Le thème de la « parentalité » ou capacité à remplir ses obligations de parents fait suite aux inquiétudes liées au thème de l'insécurité. Certains y voient une volonté de « réarmement moral » par le biais de formules de médiation pour le « soutien à la parentalité » qui permettent de revaloriser la fonction parentale en douceur, sans porter atteinte aux libertés individuelles ;
- et, depuis quelques années, le « risque » lié à la dépendance des personnes âgées dont le poids démographique va croissant dans la société.

Ces actions publiques sont donc de moins en moins familialistes au sens ancien du terme. Elles ne cherchent plus à rectifier, au nom de l'intérêt supérieur de la nation, les erreurs ou les insuffisances des familles. Elles revêtent bien davantage des formes de gestion des ensembles sociaux les plus fragiles de la société. Mais, dans son souci d'allègement des budgets publics, l'État est souvent pris par la tentation de reporter soit sur des institutions locales, soit sur les solidarités familiales le poids des plus fragiles, enfants et vieux. Or, comme les enquêtes le montrent, les solidarités familiales sont d'autant plus fortes qu'elles sont complémentaires des solidarités publiques ; affaiblir les secondes menacerait gravement les premières.

Au total, si les jeunes des deux sexes rejettent l'idée d'une femme au foyer, les jeunes femmes considèrent que l'activité économique est pour elles un moyen d'accéder à l'indépendance, alors que pour les jeunes hommes, leur salaire relèverait davantage d'une participation aux ressources du ménage. Les attitudes sous-jacentes montrent que les jeunes hommes ont des attitudes plus conservatrices sur la question de la répartition des rôles dans le foyer. Même s'ils adhèrent au modèle de la femme indépendante, et se sentent solidaires des jeunes femmes, certains d'entre eux semblent réticents à abandonner leurs avantages actuels dans la répartition des tâches domestiques. Les politiques insistent donc sur la nécessité de concilier vie familiale et vie professionnelle, conciliation toujours pensée au féminin puisque la répartition des tâches a la vie dure.

## Bibliographie

BURGUIERE, A. (1972), « De Malthus à Max Weber ; le mariage tardif et l'esprit d'entreprise », *Annales ESC*, juillet-octobre, 4-5, p. 128-1138.

BOZON, M. (1993), « L'entrée dans la sexualité adulte : le premier rapport et ses suites. Du calendrier aux attitudes », *Population*, 5, p. 1317-1352.

CHABAUD-RYCHTER, D., D. FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL et Fr. SONTONNAX (1985), *Espace et temps du travail domestique*, Paris, Méridiens.

COMAILLE, J. ; P. STROBEL et M. VILLAC (2002), « La politique de la famille », *La Découverte*, 117 p.

DUPONT, C. (1970), « L'ennemi principal », *Partisans*, no 54-55

LERIDON, H. (1980), « La maîtrise de la fécondité : ses motifs et ses moyens », *Colloque national sur la démographie française*, p. 49-50.

FUCHS, R. (2002) « Charity and Welfare », in Kertzer David, Barbagli Marzio (eds), *The History of The European Family, 2, Family life in the Long Nineteenth Century*, New Haven and London, Yale University Press, p. 155-194.

KNIBIEHLER, Y. et C. FOUQUET (1980), *Histoire des mères du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Montalba.

MONTALEMBERT, M. de (2004), « La protection sociale en France », *La documentation française*, 190 p.

PERROT, M. (dir.) (1978), « Travaux de femmes dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle », *Le mouvement social*, 105.

SEGALEN, M. (1994), « La révolution industrielle : du prolétaire au bourgeois », in Burguière André, Klapisch-Zuber Christiane, Segalen Martine, Zonabend Françoise (dirs), *Histoire de la famille*, Paris, Le Livre de Poche, 3, p. 487-532.

SEGALEN, M. (2010), *Sociologie de la famille*, Paris Armand Colin, 7<sup>e</sup> édition.

TOULEMON, L. et H. LERIDON (1991), « Vingt années de contraception en France : 1968-1988 », *Population*, 4, p. 800.

## Journée 3, mercredi 21 juillet

### 2.4.4. Évolutions et continuité dans le choix du conjoint : approche croisée de cas vietnamiens et thaïlandais, par Bernard Formoso

Le développement, ces trente dernières années, des études consacrées au choix du conjoint et aux conditions de mariage en Asie du Sud-Est montre, à l'encontre des théories de la convergence des comportements familiaux, qu'il ne s'opère pas dans cette partie du monde de transition linéaire du mariage arrangé au mariage d'amour, ou de l'union formelle à l'union informelle (Cauquelin, 2000 ; Nguyễn, 2006 ; Malhotra, 1991). Certes, un processus général d'individuation est à l'œuvre un peu partout. Il trouve des conditions favorables dans les qualifications acquises par les études qui offrent aux individus la possibilité d'une émancipation économique précoce par rapport au milieu familial. L'éventuelle mobilité pour les étu-

des, puis pour le travail, contribue aussi au processus en permettant aux individus mariables de se soustraire plus facilement aux prescriptions parentales et ainsi mieux faire valoir leurs choix. Sur le plan idéologique, une plus grande place est conférée à l'individu, à son bien-être, à sa réalisation personnelle, à ses sentiments amoureux, alors que sur le plan politique les droits reconnus aux femmes progressent, même si leur mise en pratique se heurte à de multiples résistances et, dans la pratique, de fortes inégalités subsistent.

Le contrecoup de ces mutations est un recul de l'âge au mariage, un retrait notable de la parenté dans la conclusion de celui-ci, une désaffection croissante envers l'institution matrimoniale au profit d'autres modes d'appariements, une moindre stabilité des unions conjugales, et une proportion croissante de personnes qui ne parviennent pas à fonder un foyer, dont notamment les femmes de niveau d'étude élevé. Ainsi, il y a encore de cela une trentaine d'années, on était proche du mariage universel dans la plupart des pays d'Asie, tant la proportion d'adultes célibataires était faible. Or, depuis deux décennies, on observe un changement très significatif dans les grandes villes asiatiques. Ainsi, en 2000, 17 % des femmes âgées de 45 à 49 ans restaient célibataires à Bangkok et 13 % à Singapour (Jones, 2005).

Ces tendances générales étant données, il faut néanmoins rappeler que les adaptations familiales face aux évolutions économiques, politiques et idéologiques du monde moderne varient beaucoup d'un contexte culturel et social à un autre. Ainsi, à paramètre culturel constant, l'attitude envers le mariage varie significativement si l'on est urbain ou rural, si l'on a un haut ou un faible niveau d'étude ou encore si l'on est riche ou pauvre.

Quelles que soient les variables considérées cependant, les adaptations sont marquées par des continuités et des changements dont la nature et le poids relatif doivent être examinés au cas par cas. Pour illustrer le propos je mettrai en perspective au cours de cette séance deux exemples aux évolutions partiellement convergentes : l'un relatif aux changements qu'a connus le Vietnam en matière de choix du conjoint depuis 1954, et l'autre qui concerne les mutations ayant caractérisé, à partir des années 1960, les entrées en union dans certaines zones rurales du Nord-Est thaïlandais. Les analogies sont nombreuses entre ces deux exemples : on est à chaque fois passé de mariages arrangés par la famille mais où les conjoints potentiels étaient consultés, à une tendance inverse où l'initiative individuelle prime, mais l'assentiment des parents est recherché. En dépit de ce renversement, le souci demeure de préserver la cohésion familiale et de constituer des unions durables. En ce sens, on cherche dans les deux cas à établir des compatibilités par l'homogamie et une préférence pour l'endogamie, sinon de village, du moins de lieu d'origine. Par contre le calendrier de la nuptialité a peu évolué au Viêt Nam en l'espace de 30 ans alors qu'il a changé dans les zones rurales du nord-est de la Thaïlande les plus proches des centres urbains. Le cas vietnamien est aussi instructif en ce qu'il montre que l'intervention de l'État sur les mariages, pourtant forte à l'époque communiste, a eu une incidence faible sur la structure des choix matrimoniaux et sur son évolution.

### Changements et continuité concernant le mariage au Viêt Nam depuis 1960

Pour ce qui concerne le cas vietnamien, je m'appuierai sur deux études. La première est

celle que la démographe Danièle Bélanger a réalisée auprès d'un échantillon d'une centaine de personnes de la région de Hà Nội s'étant mariées entre 1960 et 1990. Cette étude a été publiée en 1997 dans la revue *Autrepart* (Bélanger, 1997). La seconde étude, à caractère plus monographique, a été réalisée par l'ethnologue Nelly Krowolski entre 1990 et 1995 dans le village de Mông Phụ, une localité du delta du fleuve Rouge, située à 45 km de Hà Nội (commune de Đường Lâm, province de Hà Tây).

Danièle Bélanger part d'un apparent paradoxe. On est en effet en présence d'un pays où la population urbaine est parvenue à un stade avancé de transition démographique, puisque en 1986-87 l'indice synthétique de fécondité était déjà de 2,2 enfants par femme contre 4,6 dans les campagnes, et qu'il n'a cessé de baisser depuis pour passer en 2008 à 1,86 enfant/femme pour l'ensemble du pays et à moins de 1 enfant/femme en zone urbaine<sup>[25]</sup>. Pourtant le calendrier de la nuptialité a pour sa part très peu évolué, l'âge médian au premier mariage ayant seulement progressé d'une demi-année entre les femmes de la tranche d'âge de [40-45 ans] à celle des [25-30 ans] au milieu des années 1990. Cette quasi-inertie paraît d'autant plus surprenante à Danièle Bélanger que dans les autres pays de tradition confucéenne, la transition démographique est allée de paire avec un recul très marqué de l'âge d'entrée au mariage (Coale *et al.*, 1993 ; Bélanger, *op. cit.*). Du coup, l'auteur s'interroge sur les changements familiaux qui ont accompagné la faible augmentation de l'âge au mariage

et la baisse simultanée de la fécondité. Pour pouvoir traiter cette question, il lui faut des points de repère culturels qu'elle cherche dans la manière dont se réalisait le mariage et s'organisait la vie des couples au Viêt Nam avant 1945.

Avant la seconde guerre mondiale, la famille vietnamienne était patrilinéaire et virilocale. La polygamie, légale jusqu'en 1945, avait pour finalité essentielle de s'assurer une descendance mâle, nécessaire à la conduite des cultes ancestraux (Bélanger, *op. cit.* ; Krowolski, 2000). Malgré cela, la femme vietnamienne jouissait d'une condition relativement avantageuse par rapport à sa consœur chinoise. Elle disposait de biens propres par sa dot et parce qu'elle avait droit à une part de l'héritage de ses parents. De plus, elle avait la haute main sur les cordons de la bourse, supervisait l'éducation des enfants au quotidien et était de ce fait qualifiée de « général de l'intérieur ». Même si le couple résidait d'ordinaire au côté des parents du garçon, il était admis qu'un mari vive chez sa femme lorsqu'il était orphelin ou bien lorsque la famille de l'épouse n'avait pas de descendant mâle et que les parents du garçon avaient plusieurs fils. Dans le Viêt Nam d'avant 1945, le mariage procédait d'accords entre familles, même si les enfants à marier étaient généralement consultés avant qu'une décision soit arrêtée. Parmi les critères de choix qui intervenaient dans les tractations entre familles, il y avait la proximité géographique – on privilégiait l'endogamie villageoise –, l'homogamie socio-économique – on se mariait de préférence entre gens de même

---

[25] Source : <http://www.populationdata.net/index2.php?option=pays&pid=228&nom=vietnam>.

condition –, et l'exogamie lignagère. Au terme de ce bref panorama des conditions de mariage jusqu'en 1945, Danièle Bélanger note que dès les années 1920 s'amorce un processus d'individuation, dont dénote le fait que de plus en plus de jeunes de Hà Nội ayant reçu une éducation à la française remettent en cause l'ordre familial confucéen et revendiquent un pouvoir accru sur leur mariage (Bélanger, *op. cit.*).

Cette remise en cause de l'ordre traditionnel trouvera un puissant soutien politique après l'indépendance. En 1959, en effet, le gouvernement communiste promulgue une loi qui consacre la famille conjugale monogame et égalitaire. Cette loi condamne également la polygamie, les mariages arrangés par les parents et les unions précoces entre enfants (Bélanger, *op. cit.*; Krowolski, 2000). L'âge légal au mariage est alors fixé à 20 ans pour les hommes et 18 ans pour les femmes. De plus, la loi définit avec précision les mariages prohibés, notamment entre cousins parallèles et croisés sur trois générations. Comme le remarque Nelly Krowolski, les registres d'état civil tels qu'ils sont tenus ne peuvent cependant fournir les informations permettant le respect de cet interdit (Krowolski, 2000). Des campagnes idéologiques sont également menées pour établir le mariage comme l'union volontaire entre individus consentants. La question est bien sûr de savoir quel fut l'impact réel de cette politique. D'autant qu'en 1986, le Parti communiste vietnamien décida d'engager le pays dans la transition vers l'économie de marché par la décollectivisation des terres et la libéralisation du commerce privé. Or ce mouvement de réformes semble avoir eu des effets sur la famille vietnamienne ; des effets

notamment perceptibles dans la résurgence des rituels de mariages présocialistes.

Traitant de cette question, Danièle Bélanger constate tout d'abord un changement majeur qui est intervenu entre les années 1960 et 1990 dans la manière dont les futurs conjoints font connaissance. Si dans une phase transitoire correspondant aux années 1960-1970, la famille continue à agir sur les choix matrimoniaux en introduisant dans son cercle relationnel des jeunes gens qu'elle aimerait bien voir ses enfants choisir, au cours de cette période les rencontres hors du cadre familial se popularisent et gagnent tous les milieux sociaux. Cette deuxième option finira par s'affirmer comme le mode dominant à partir des années 1980, c'est-à-dire au moment où le mouvement de réformes *đổi mới* s'enclenche. Pour autant, et c'est à ce niveau qu'un élément de continuité demeure, « l'entrée du conjoint potentiel dans sa belle-famille demeure (...) une étape centrale dans le processus, même si les parents n'en sont plus les initiateurs » (Bélanger, *op. cit.*). Autrement dit, si le mariage est désormais conçu principalement comme l'union de deux individus, il subsiste toujours dans la mentalité des jeunes générations l'idée qu'il est aussi l'alliance de deux familles et qu'à ce titre l'avis des parents reste déterminant. Un renversement dans l'ordre des initiatives s'est donc opéré, puisque la démarche est dorénavant le fait des enfants. Cependant, l'agrément de ces derniers est désormais remplacé par celui des parents. Ces derniers s'opposent parfois au choix de leur progéniture, notamment lorsque le principe d'homogamie n'est pas respecté. Dans ce cas, la plupart des enfants ne vont pas à l'encontre de l'avis de leurs parents et ceux qui s'y



risquent sont essentiellement des garçons, note Danièle Bélanger.

La tendance générale ayant été dégagée, il faut lui apporter quelques nuances. D'abord, à l'époque socialiste, et notamment au cours des années de guerre, l'introduction de conjoints potentiels caractérise tous les milieux socio-économiques. Au cours de cette période, en effet, nombre de parents étaient hantés par la peur de ne pouvoir marier leur fille avant qu'elle soit « périmée » (« *ế chồng rồi* »), c'est-à-dire trop âgée et donc moins attractive, d'autant que les pertes masculines causées par la guerre étaient énormes. Par conséquent, ils exerçaient une forte pression sur leur progéniture pour qu'elle se détermine rapidement. Seuls les jeunes qui quittaient leur village pour exercer un emploi en ville pouvaient se soustraire à cette pression et choisir librement leur conjoint (Bélanger, *op. cit.*). Autre nuance à apporter à la tendance générale, les fils aînés sont plus soumis que les autres enfants à la pression familiale et aux mariages arrangés, car leurs parents entendent ainsi veiller à la continuité du lignage. Dernier aspect à souligner, même lorsque les jeunes ont l'initiative du choix du conjoint, la rencontre se fait le plus souvent par l'entremise d'une tierce personne, un parent, un ami, un camarade d'étude ou un collègue de travail. C'est la modalité la plus appréciée, car on imagine difficilement entrer directement en relation avec une personne pour le mariage (Bélanger, *op. cit.*). De plus, passer par le relais des affinités électives qui se tissent surtout dans le cadre de son milieu social permet d'ajuster plus facilement les possibles choix matrimoniaux au principe de l'homogamie. Danièle Bélanger remarque que la règle homogamique est intériorisée par les nouvelles générations au point qu'avant

même de songer au mariage les jeunes s'enquèrent de l'histoire et du statut de la famille du possible conjoint en prenant pour critères le lieu d'origine (souci de l'endogamie), l'éducation, l'âge, le secteur d'emploi, la situation économique et la manière d'éduquer les enfants. L'idée étant qu'il faut trouver des gens égaux à soi-même pour atteindre un équilibre entre familles, sans lequel le couple ne peut vivre harmonieusement. Cette règle d'homogamie s'est d'autant plus facilement perpétuée chez les jeunes qu'à l'époque socialiste, antérieure au *đổi mới*, le Parti communiste avait fait sienne cette règle en s'impliquant fortement dans la rencontre de célibataires pour constituer des couples ayant de bons antécédents révolutionnaires. Le Parti enquêtait alors sur le passé politique des aspirants au mariage et de leur famille par l'entremise des organes locaux auxquels chaque citoyen de Hà Nội devait être rattaché selon son lieu de travail. Afin de pouvoir légaliser la cohabitation, préalable nécessaire au mariage, tout citoyen devait se faire délivrer un document de l'organe du Parti l'autorisant à se marier avec la personne désirée. Ce qui déclenchait une enquête de pédigrée qui tenait compte du passé moral et politique de la famille sur trois générations. Ce passé était contenu dans un document, le *lý lịch* qui conditionnait aussi les études et les chances de promotion professionnelle. Bien qu'appliqué de manière plus ou moins sévère selon les endroits, cette procédure eut pour effet de créer une caste de citoyens de « première classe », opposée à une autre de second ordre composée de gens politiquement douteux. Bien souvent, les familles devançaient le contrôle matrimonial exercé par l'État en choisissant des prétendants qui correspondaient tout à la fois aux critères traditionnels et à ceux édictés par les autorités.

Notons encore qu'occasionnellement, le parti servait d'agence matrimoniale en proposant des conjoints aux cadres féminins âgés de plus de 30 ans (Bélanger, *op. cit.*).

L'enquête monographique de Nelly Krowolski montre, de son côté, que le contrôle politique sur les mariages semblait être moins strict en zone rurale. Ainsi, dans la commune où elle a travaillé, elle a pu relever quelques cas de mariages contractés entre 1972 et 1990 où l'un des conjoints était plus jeune que l'âge minimum légal fixé par la loi. Cette étude est intéressante aussi en ce qu'elle montre que le principe de l'endogamie locale reste aujourd'hui encore largement pratiqué et que les stratégies familiales en ce sens sont toujours opératoires. Ainsi à Mông Phụ, près de 85 % des hommes s'étant mariés entre 1972 et 1990 avaient trouvé leur conjoint dans leur commune d'appartenance (et plus de 60 % au sein du même village). De leur côté, 67 % des femmes avaient trouvé mari au sein de la commune et 43 % dans le même village (Krowolski, *op. cit.*).

Dans la configuration ancienne, l'homogamie familiale se combinait à une hétérogamie statutaire entre le mari et sa femme. Il fallait dans l'idéal que l'homme ait un niveau d'éducation et des revenus plus élevés que l'épouse pour que la hiérarchie et l'harmonie conjugales soient assurées en vertu de l'éthique confucéenne. Danièle Bélanger fait observer qu'après 1986 et la mise en œuvre des réformes *đổi mới*, la stabilité du futur couple ne repose plus sur cette hiérarchie mais sur l'expérience, concluante ou non, d'une relation préconjugale. Autrement dit, les sentiments amoureux et leur longévité priment désormais, même si les critères décisionnels mis en avant pour soutenir la relation par les hommes et les femmes sont

différents. Les premiers mettent l'accent sur les critères physiques là où les secondes privilégient les critères d'insertion sociale. De plus, le destin conjugal est interprété différemment selon que l'on considère le point de vue des hommes et celui des femmes. Si dans l'optique des premiers, la femme se devait certes d'être salariée du gouvernement à l'époque socialiste, mais peut tout aussi bien assumer le rôle de mère au foyer dans le contexte capitaliste contemporain ; les femmes, de leur côté, restent fermement attachées à leur autonomie économique traditionnelle et souhaitent continuer à travailler pour l'État ou ouvrir des commerces (Bélanger, *op. cit.*).

Au final, les observations conduites dans la région de Hà Nội mettent en évidence trois types d'évolutions familiales selon Danièle Bélanger (Bélanger, *op. cit.*). Des ruptures tout d'abord. Celles-ci ressortent notamment de la dynamique entre parents et enfants pour ce qui concerne le choix du conjoint. Le mariage devient une initiative individuelle et non plus familiale. Ces ruptures n'aboutissent pas, néanmoins, à une dissolution des liens hiérarchiques entre parents et enfants. Ceux-ci sont maintenus, comme en témoigne la nécessité d'obtenir l'assentiment des ascendants quant au conjoint élu. «*Du principe de l'accord entre deux familles, nous passons à celui du consensus entre parents et enfants*», note Danièle Bélanger (Bélanger, *op. cit.*). En plus des ruptures et des continuités on observe également des résurgences. C'est le cas des rituels de fiançailles et de mariage qui avaient été réduits à une formule minimale à l'époque socialiste et qui retrouvent leur faste d'antan. La résurgence du modèle confucéen de la femme au foyer participe

également de ce mouvement de retour. Dès lors, un constat s'impose : le choix du conjoint en période socialiste relève plus du modèle traditionnel que de celui, égalitariste, mis en avant par la loi de 1959. D'autre part, explique Danièle Bélanger, les évolutions constatées ne sont pas exclusivement imputables aux changements économiques des années 1980, mais s'inscrivent dans un continuum amorcé dès le début du 20<sup>e</sup> siècle. Par contre, le passage d'une économie de type socialiste à une autre de type capitaliste semble se traduire par une revalorisation des liens familiaux (Bélanger, *op. cit.*).

### Évolution de la procédure de mariage dans la Thaïlande rurale

Pour rendre compte des évolutions que connaît le mariage dans les zones rurales de la Thaïlande contemporaine, je me baserai sur une étude comparative que j'avais consacrée à ce thème dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire associant des chercheurs français et thaïlandais et qui avait été réalisé au milieu des années 1980. Ce projet portait sur deux villages du nord-est du pays, dont j'ai précédemment décrit les caractéristiques contrastées, mais dont il faut rappeler que l'un – Ban Amphawan – est inséré dans un périmètre irrigué et est localisé près du principal pôle de développement urbain du Nord-est, tandis que l'autre – Ban Han – est soumis à un régime de riziculture pluviale et est localisé à l'écart des grands axes de communication et d'une grande ville (Formoso, 1997).

Sur un plan général, le système de parenté et les règles liées au mariage diffèrent en Thaïlande par rapport au Viêt Nam. En Thaïlande, on est en présence d'un mode de filiation cognatique et non pas patrilinéaire :

les filles et les fils héritent à parité du patrimoine parental, avec cependant une part plus importante accordée à la dernière des filles, dès lors que celle-ci prend en charge ses parents dans leur vieillesse et jusqu'à leur mort. La résidence du jeune couple est uxorilocale, selon une règle qui s'appliquait encore à plus de 80 % des ménages dans les deux villages au milieu des années 1980. Le mari vient donc vivre chez les parents de l'épouse pour une période qui peut aller de quelques mois à plusieurs années, voire jusqu'à la mort des parents de la femme dans le cas spécifique de la dernière des filles, celle-ci héritant en contrepartie de la maison de ses parents. Hors ce cas particulier, le couple se construit dès qu'il en a les moyens une maison et accède à l'autonomie économique par attribution d'une part des terres des parents de l'épouse et accessoirement du côté du mari. Comme au Viêt Nam, des ajustements existent cependant, lorsque le côté du mari n'a pas assez de bras masculins pour travailler les terres. Dans ce dernier cas, des tractations préalables au mariage entre familles peuvent aboutir à une résidence virilocale.

Comme au Viêt Nam également, on a traditionnellement affaire à des mariages arrangés entre familles, même si jusqu'aux changements intervenus dans le choix du conjoint à partir des années 1960 les enfants à marier étaient consultés et pouvaient refuser la personne pressentie. Ce n'est qu'avec leur assentiment que des négociations formelles étaient engagées entre les deux familles, ceci sous la supervision d'un notable reconnu pour sa sagesse et choisi d'un commun accord. Les négociations portaient sur le mode de résidence, le montant de la prestation matrimoniale versée par le côté du garçon, et les activités du futur couple.

En amont de ces tractations, d'autres critères étaient pris en compte par les parents dans le cadre des mariages arrangés. D'abord, en contexte bouddhique thaï, il fallait que le garçon ait séjourné dans l'ordre monastique préalablement au mariage. L'ordination le faisait en effet passer, selon le système de représentation local, de la condition d'homme « cru » (*khon dip*) à celle d'homme « cuit » (*khon suk*), c'est-à-dire mature et civilisé. Si, donc, ils n'avaient pas déjà été ordonnés, la perspective d'un mariage prochain conduisait les jeunes hommes à accomplir ce devoir au moins la durée d'un *phansa*, d'une période de retraite bouddhique (3 mois environ). Des filles prétendantes au mariage on attendait en retour qu'elles soient de ferventes bouddhistes et des ménagères accomplies, avec pour indicateur premier de leur bonne éducation le fait qu'elles participent activement aux dons de nourriture aux bonzes et qu'elles maîtrisent les techniques de l'artisanat féminin dont le tissage. Une autre condition restrictive était l'âge relatif des futurs conjoints. La règle en vigueur chez les thaïs est que l'homme soit en position d'ainé, c'est-à-dire qu'il soit plus âgé, ne serait-ce que de quelques mois par rapport à son épouse. Pour placer la vie du ménage sous les meilleurs auspices, les thaïs considèrent en effet que la femme doit à son mari toutes les marques de respect, d'obéissance et de soumission qui régissent normalement la conduite du cadet envers l'ainé. En retour le mari est tenu par un devoir de protection bienveillante envers sa femme (Formoso, 1990). En troisième lieu, il fallait que le mariage respecte les règles d'exogamie propres à la société thaïe, c'est-à-dire que les conjoints ne présentent pas un lien de parenté trop proche et notamment qu'ils ne soient pas cousins au premier ou au second degré. Ajoutons encore que les

mariages homogames étaient privilégiés comme au Viêt Nam, le facteur régulateur en ce sens étant le montant de la compensation matrimoniale que le côté du garçon devait verser et qui était ajusté en fonction du statut socio-économique de la famille de la fille. À la rigueur un mariage hypogame (côté du garçon plus riche que celui de la fille) était admis. En milieu rural, une variante du principe d'homogamie était une nette préférence pour les alliances entre familles d'agriculteurs, cette solution permettant de doter les nouveaux ménages en terres par les deux côtés et de maintenir la taille des exploitations à un niveau viable malgré la fragmentation du foncier résultant des règles d'héritage. Une nette inclination en faveur de l'endogamie locale était fonctionnellement liée à cette volonté de se marier entre agriculteurs, puisqu'elle permettait de travailler des terres proches les unes des autres. Ainsi, le village de la province d'Udon Thani que Stanley J. Tambiah a étudié au début des années 1960, comptait-il 73,5 % de maris originaires du même village ou canton, tandis qu'à la fin des années 1960 les deux villages de la province de Khon Kaen dans lesquels nous avons enquêté comptaient respectivement 52 % (Ban Amphawan) et 64,5 % (Ban Han) de maris originaires du même village ou canton (Tambiah, 1970 ; Formoso, 1997).

Les années 1960, qui correspondent au décollage économique de la Thaïlande, sont aussi une période où s'amorcent des changements significatifs dans le choix du conjoint aussi bien en ville qu'à la campagne. Dans le cadre d'un processus d'individuation comparable à celui observé au Viêt Nam, les jeunes thaïs prennent de plus en plus l'initiative de trouver un conjoint qui leur plaise, puis ils s'efforcent de persuader leurs parents que

ce choix est le bon. Si ces derniers ne sont pas d'accord, le mariage n'a pas lieu. Si par contre ils donnent leur agrément, les tractations entre familles pour fixer le mode de résidence et le montant de la prestation matrimoniale sont alors engagées en passant, comme jadis, par l'intermédiaire d'un notable. Comme on peut en juger, le souci du consensus entre parents et enfants reste de mise. De ce fait, le renversement de la relation parents-enfants concernant le choix du conjoint s'opère sans que les critères jusqu'alors pris en compte pour définir les possibles matrimoniaux ne changent. En zone rurale, il faut toujours que le garçon ait préalablement été ordonné bonze, même si la période de séjour dans les ordres tend à être raccourcie au strict minimum pour ne durer parfois que quelques semaines. D'autre part, la règle suivant laquelle l'homme doit être aîné par rapport à sa femme reste largement appliquée. Ainsi, en 1984 seuls 7,4 % des couples de Ban Amphawan et 7,6 % de ceux de Ban Han transgressaient la règle (Formoso, 1997). Encore faut-il préciser que les épouses plus âgées continuaient à faire comme si leur mari était l'aîné, c'est-à-dire qu'elles lui appliquaient les termes de référence et d'adresse qui désignent l'aîné et adoptaient les attitudes de déférence caractérisant le rapport du cadet à l'aîné.

Toujours au registre des continuités, l'endogamie locale reste dominante dans les deux villages en 1984, puisque 58,7 % des hommes de Ban Amphawan s'étaient mariés avec une femme de leur village ou canton et 48 % à Ban Han (Formoso, 1997). Bien que dans le village situé hors périmètre la proportion de mariages locaux ait reculée entre 1969 et 1984, passant de 64,5 % à 48 %, ce genre d'évolution, observée ailleurs en Thaïlande à des époques différentes, est difficile à interpréter. Comme

le fait remarquer Jeremy Kemp, il relève plus de faits de conjoncture que de changements structureaux (Kemp, 1982). Le fait est qu'au milieu des années 1980, les mariages entre familles d'agriculteurs restaient la norme dans les deux villages. Seuls deux hommes ou femmes mariés sur 500 étaient originaires de la ville au moment de l'étude à Ban Han et 14 sur 286 à Ban Amphawan. Encore faut-il préciser que dans ce dernier village, les 14 personnes concernées étaient des citadins de la première génération dont les parents, d'origine rurale, avaient migré en ville pour y occuper des emplois non qualifiés. On observe également que les ménages des deux villages dont l'un des deux époux était employé dans le privé ou le public, continuaient à gérer une exploitation agricole en complément des revenus issus de salaires.

En fait, hormis le primat désormais accordé au choix individuel du conjoint, le seul autre changement notable intervenu dans ces deux villages ruraux est le recul que l'on observe dans l'âge d'accès à la nuptialité. C'est également le principal point de divergence avec l'évolution du processus matrimonial au Viêt Nam. Dans les années 1980, les femmes des deux villages du nord-est thaïlandais se mariaient entre 15 et 30 ans, avec le plus grand nombre d'occurrences entre 20 et 25 ans, alors que les hommes se mariaient entre 20 et 40 ans avec la tranche d'âge 25-30 ans comme période privilégiée. De manière tout à fait significative, 6 à 8 hommes sur 10 de la tranche d'âge des 20-25 ans étaient encore célibataires au milieu des années 1980 dans ces villages, alors que 5 à 6 hommes sur 10 de cette tranche d'âge étaient déjà mariés dans les années 1960. De même, plus de la moitié des femmes âgées de 20 à 25 ans étaient mariées en 1984 contre 6 à 8 sur 10

dans les années 1960 (Formoso, 1997). Autre constat, c'est dans le village le plus proche de la ville que le recul de l'âge au mariage est le plus marqué. Une telle accentuation du phénomène, perceptible chez les hommes comme chez les femmes, est principalement due à la position périurbaine du village irrigué. Conditionnés, à travers notamment la fréquentation des collèges de Khon Kaen, une mentalité citadine qui valorise liberté individuelle, sorties et divertissements ; attirés par la ville et les opportunités d'emploi qu'elle offre, les jeunes de Ban Amphawan tendent à différer leur projet matrimonial à la manière des urbains. Le *Population and Housing Census Changwat Khon Kaen 1980* révèle ainsi que 71,6 % des hommes et 49,9 % des femmes de la tranche d'âge des 25-30 ans résidant à Khon Kaen étaient célibataires à la fin des années 1970. Or, au milieu des années 1980, on était très proche de ces pourcentages à Ban Amphawan avec 81 % d'hommes et 45,5 % de femmes célibataires dans cette tranche d'âge (Formoso, 1997).

Finalement, du point de vue méthodologique, les deux exemples traités dans le cadre de cette séance révèlent qu'il est dangereux d'interpréter les évolutions matrimoniales sur un mode linéaire, en référence à des modèles passe-partout et sans nuances. Contrairement à l'image que l'on s'en fait généralement, le « mariage arrangé » au Viêt Nam comme en Thaïlande n'a jamais pris la forme d'un choix que les parents imposeraient sur un mode arbitraire et unilatéral aux enfants. D'où le fait que la transition d'un choix prescrit par la famille à l'individu vers un choix suggéré par l'individu à sa famille se soit accompagnée d'une remarquable continuité en matière de critères sociaux et culturels informant le choix du conjoint.

De plus, en Thaïlande comme au Viêt Nam l'individuation dans le choix du conjoint n'est pas allée de paire avec un relâchement des liens intergénérationnels. Ceux-ci conservent l'essentiel de leur pouvoir de structuration des rapports sociaux. Enfin, le cas vietnamien, par les résurgences qu'il révèle, témoigne du fait que le modèle de l'évolution linéaire des comportements familiaux est loin d'être universel. En fin de compte, ces deux études de cas rappellent, si besoin est, l'importance que l'analyse démographique doit conférer aux particularités locales.

## Bibliographie

- BELANGER, D. (1997), « Changements familiaux au Vietnam depuis 1960 : trente années de formation des couples à Hanoi », *Autrepart* (2), 1997, pp. 31-51.
- CAUQUELIN, J. (dir.) (2000), *L'énigme conjugale. Femmes et mariage en Asie*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal.
- COALE, A, R. FREEDMAN (1993), « Similarities in the Fertility Transition in China and Three Other East Asian Populations », in R. Leete & I. Adams eds., *The Revolution in Asian Fertility, Dimensions, Causes and Implications*, Oxford : Oxford University Press, pp. 208-238.
- FORMOSO, B. (dir.) (1997), *Ban Amphawan et Ban Han, le devenir de deux villages du nord-est thaïlandais*, Paris : ERC/CNRS.
- FORMOSO, B (1990), « Alliance et séniorité, le cas des Lao du Nord-est de la Thaïlande », *L'Homme* 115, 1990, pp. 71-97.
- JONES, G. W (2005), « The Flight from Marriage in Southeast and East Asia », *Journal of*

*Comparative Family Studies*, Vol. 36-1, pp. 93-120, pp. 93-4.

KEMP, J. (1982), « Towards a Comparative Analysis of Thai Kinship », in E.E. Boesch (ed.), *Thai Culture, Report on the Second Thai-European Research Seminar*, Saarbruecken : University of the Saar, pp. 27-44, p. 32.

KROWOLSKI, N. (2000) « Mariage et statut de la femme vietnamienne à travers le code de la dynastie Lê », in J. Cauquelin (dir.), *L'énigme conjugale, femmes et mariage en Asie*, Montpellier : Presses universitaires Blaise Pascal, 2000, pp. 73-96, p. 80.

MALHOTRA, A. (1991) « Gender and Changing Generational Relations : Spouse Choice in Indonesia », *Demography*, Vol. 28(4), pp. 549-570.

NGUYEN Phuong An, (2006), « Relationships based on Love and Relationships Based on Needs. Trends in Youth Sex Culture in Contemporary Vietnam », *Modern Asian Studies* 40 (2) pp. 1-27.

TAMBIAH, S.J. (1970), *Buddhism and the Spirit Cults in North-east Thailand*, Cambridge : Cambridge University Press, 1970, p. 15.

### **Texte de lecture** **([www.tamdaoconf.com](http://www.tamdaoconf.com))**

Danièle Bélanger, *Changements familiaux au Vietnam depuis 1960 : trente années de formation des couples à Hanoi*, Autrepart (2), 1 997 : 3 1-51

## **Journée 4, jeudi 22 juillet**

### **2.4.5. Les études socio-démographiques relatives au choix du conjoint et les transformations sociales du mariage contemporain, ou comment on est passé, en France, d'une famille fondée sur le mariage à une famille fondée sur l'enfant, par Martine Segalen**

Quatre thèmes seront abordés dans cet exposé : les enquêtes concernant le choix du conjoint ; les changements qui mènent du mariage dit traditionnel au « non mariage » actuel ; les nouveaux rituels qui accompagnent le nouveau mariage ; la famille sans mariage, le rôle de l'enfant comme fondateur de la famille.

#### **Le choix du conjoint et le choix du compagnon**

La sociologie des années 1960 s'est penchée sur ce nouveau modèle matrimonial que permettait l'expansion du salariat. Les jeunes, entrant rapidement sur un marché du travail très actif, n'avaient plus besoin d'attendre la mort réelle ou symbolique de leur père pour s'installer et fonder leur foyer. Cette « liberté » faisait alors peur, n'était-elle pas porteuse de désordres pour la reproduction sociale ?

L'étude du *Choix du conjoint* est l'œuvre majeure de la sociologie de la famille de cette période, qu'il faut saluer comme un modèle du genre Alain Girard (1964, 1974) y a mis en lumière le poids formidable des régularités objectives dont l'entendement commun n'avait aucune conscience, en l'occurrence le poids de l'homogamie.

Théoriquement, chacun peut épouser chacune. Le choix du conjoint n'est toutefois

pas libre. Les milieux sociaux continuent à se reproduire à l'intérieur d'eux-mêmes. Les multiples enquêtes américaines et une grande enquête nationale française donnent des résultats concordants. Les mariages unissent des conjoints de même origine géographique pour la plupart d'entre eux, malgré la mobilité qui a caractérisé l'industrialisation. En France, l'enquête nationale d'Alain Girard, *Le Choix du conjoint*, datant de 1958 parvient aux mêmes conclusions : « *La majorité des mariages, sept sur dix, sont contractés entre personnes ayant les mêmes origines : dans deux ménages sur dix, les deux conjoints sont nés dans la même commune, trois sur dix dans le même canton, plus de cinq sur dix dans le même arrondissement* » (p. 188).

Nombre d'auteurs américains de l'après-guerre avaient souligné les facteurs sociaux d'attraction : race, groupe ethnique, religion, éducation, classe sociale, ayant les mêmes valeurs. La grande enquête d'Alain Girard avait mesuré finement ces phénomènes pour la société française.

« *La fréquence de l'homogamie sociale est deux fois plus forte que si les mariages se concluaient indépendamment des origines sociales des partenaires [...]. Elle est dominante parmi les cultivateurs, les ouvriers; dans les milieux tertiaires au contraire, les origines sociales des conjoints sont beaucoup plus variées, les brassages sociaux se rencontrent surtout dans les groupes de petite bourgeoisie* » (p. 75-76).

Avec des origines sociales comparables, rien d'étonnant à ce que la majorité des conjoints ait un niveau d'instruction identique (66 %). Plus marquée encore est l'homogamie religieuse : dans 92 % des ménages, les conjoints appartiennent à la même religion, ou bien sont l'un et l'autre

sans religion. La fréquence de l'homogamie socioprofessionnelle après 1960 n'a nullement diminué pour les mariages contractés entre 1960 et 1969. Alain Girard observe, dans la préface à la seconde édition du *Choix du conjoint*, qu'elle semble même s'être renforcée dans la catégorie supérieure pour les mariages postérieurs à 1960.

Dans chaque milieu social existent des lieux, institutions, pratiques qui permettent aux jeunes gens de se rencontrer, de se connaître, de se choisir, d'où l'importance d'étudier les lieux de rencontre et de formation des couples.

Analysant le rôle fondamental du bal dans la formation des unions, Alain Girard montre que sous ce vocable se cachent le bal de campagne où se retrouveront les agriculteurs et les ouvriers, les bals de grandes écoles, les surprises-parties et les rallyes bourgeois, etc. À chaque catégorie sociale correspond son type de rencontre dansante. Ainsi, lorsque les personnes interrogées expliquent qu'elles se sont connues par « hasard », celui-ci semble le plus souvent un processus social qui met en position de rencontre des individus appartenant au même milieu. Il est remarquable de constater la concordance entre les faits et l'enquête d'opinion qui suggère un accord sur une norme collective :

« *Malgré un libéralisme de principe qui se fait jour dans la conscience collective, un sentiment très profond demeure, qui rejoint et sanctionne l'état de fait. Les structures et les formes de la vie sociale mettent en présence des individus de même milieu. C'est finalement parmi les personnes de même milieu que l'on a plus de chance et qu'il convient de choisir son conjoint et les possibilités de choix diminuent peu à peu,*



*s'il faut rencontrer dans son entourage une personne "appariée" » (Alain Girard, p. 198).*

Alain Girard a résumé cette situation avec un proverbe populaire : « *on n'apparie pas un geai avec une agace* ».

Une enquête a réactualisé celle d'Alain Girard en s'intéressant, non seulement au choix du conjoint, mais à celui du « compagnon », dans une perspective sociologique ouverte qui prend en compte les nouveaux comportements marqués par une relative désaffection pour le mariage (Michel Bozon et François Héran, 1987, 1988). La régression de l'homogamie géographique est sensible, en raison de la mobilité résidentielle croissante. Ce sont les groupes sociaux les plus stables (et en relatif recul) comme les agriculteurs et les ouvriers qui se marient le plus souvent dans les lieux où ils sont nés et travaillent. Les cadres (groupes sociaux très mobiles) sont les plus exogames. Mais l'exogamie géographique ne met en rien en danger l'homogamie sociale, le mariage entre soi, qui continue de caractériser les unions contemporaines.

L'enquête de Bozon et Héran confirme le poids de l'homogamie sociale, pratique sociale qui peut sembler extraordinaire en raison (i) des grands changements socio-économiques qu'a connus la France depuis les années 1950 (mobilité sociale et géographique, tertiarisation de la société, disparition rapide des agriculteurs, puis plus récente des ouvriers); (ii) des nouvelles attitudes qui se sont dégagées à l'égard du mariage depuis les années 1970.

Les Français continuent de choisir massivement leur conjoint ou leur compagnon (concubin, cohabitant...), dans les mêmes groupes sociaux qu'eux. C'est encore dans les groupes socioprofessionnels supérieurs

et chez les agriculteurs qu'on observe, comme au XIX<sup>e</sup> siècle, les comportements homogames les plus marqués ; les employés, groupe social au profil hétérogène, apparaissent plus mobiles dans leurs choix matrimoniaux.

Comment expliquer cette dominance de l'homogamie sociale dans une société où se développe la cohabitation, et dans laquelle les relations sociales sont marquées par une informalité et un développement de la société de loisirs ? Reprenant les questionnements de l'enquête d'Alain Girard sur les lieux de rencontre d'un conjoint, Michel Bozon et François Héran s'intéressent aux lieux et aux styles des rencontres. Comparant les résultats de leurs enquêtes avec ceux de l'enquête d'Alain Girard, ils observent que le voisinage, le travail, le bal, les visites chez les particuliers ne concernent plus qu'un tiers des mariages contre deux tiers avant les années 1970. Disparition des rencontres de voisinage et augmentation des circonstances de rencontres sous l'œil de ses pairs (soirées entre amis, associations, sorties en « boîte » qui se substituent aux classiques « bals »). Le contrôle social ne s'exerce plus par le biais des parents, mais par les circonstances sociologiques des lieux de sociabilité qui sont très socialement marqués. Sorties en « bande » entre élèves des grandes écoles, « boîtes » pour les jeunes ouvriers ou employés. Les chances de mixage social, malgré la montée des « classes moyennes », restent plus faibles que jamais.

Aux patientes stratégies parentales d'autrefois se sont substitués des choix individuels, fondés sur des critères privés. Il n'en reste pas moins que de puissants mécanismes sociaux continuent de faire de l'union (mariage ou

cohabitation) un lieu de reproduction des diversités sociales.

Une nouvelle enquête est en cours, qui introduit maintenant le rôle des réseaux de rencontres sur Internet pour voir si ces nouveaux modes de relations changent la donnée homogamique.

### **La concurrence entre mariage et union libre**

#### *Les années 1980 et la naissance d'un nouvel amour*

Le nouveau statut de la femme, moteur et promoteur d'un nouveau modèle social a bouleversé le modèle décrit par Alain Girard. Nous avons décrit dans la conférence n° 1 de Tam Đảo ces caractéristiques : le travail féminin, l'autonomie sexuelle donnée par la contraception efficace. Cette libéralisation se marque notamment dans les nouvelles attitudes à l'égard de la virginité des jeunes filles et de la sexualité des jeunes qui sont maintenant acceptées depuis plus de trente ans dans notre société : c'est l'espace d'une génération.

Le mariage est à situer dans un horizon lointain, voire pas du tout à l'horizon du couple, mais au contraire tous les couples se forment jeunes. Dès les années 1980, apparaît une idée nouvelle : au mariage fondé sur l'amour, l'amour qui mène au mariage (cf. les films américains d'après-guerre : on s'aime et on se marie), succède l'idée que les exigences de l'amour sont devenues incompatibles avec le mariage, (Commaille, 1982 ; Roussel, 1983). Ce nouvel amour a deux caractéristiques : il est absolu et comme voué à l'éphémère. Le refus du mariage est alors le refus de soumettre la relation de couple à d'autres forces qu'à celle des sentiments. L'amour est essentiellement

de l'ordre du privé, dans lequel l'ingérence de l'État apparaît insupportable. Les attentes qui pèsent sur le couple sont multiples : affectives, sexuelles, matérielles. Elles ne laissent pas de place à la transaction, ce qui explique aussi bien le nombre de divorces que de ruptures des unions libres. À la notion de couple fusionnel des années 1960, dont le projet était inscrit dans la durée, se substituerait le choix du temporaire. Le mariage apparaîtrait de plus en plus comme une simple formalité, une « commodité sociale ». Le mariage à l'essai semblerait une pratique raisonnable, et l'union libre serait vue comme une bonne chose : la rupture du lien de mariage ou de concubinage serait envisagée dès la fondation de l'union, comme le meilleur moyen de préserver l'amour et l'autonomie des époux.

Un bilan de l'état du mariage aux débuts du XXI<sup>e</sup> siècle conduit à nuancer ces hypothèses développées il y a vingt ans. Le mariage n'est plus l'institution fondatrice des couples, mais il n'en est pas pour autant refusé. S'il résiste, à des niveaux certes très inférieurs de sa période de gloire (entre 270 000 et 300 000 par an), il prend cependant un sens nouveau avec le recul de l'âge moyen au premier mariage (en 2003, 30,6 ans pour les hommes et 28,5 pour les femmes). Le mariage ne constitue plus l'acte fondateur de la famille, mais le couple reste à l'horizon des désirs des jeunes. Et rien, sociologiquement, ne distingue ceux qui sont mariés de ceux qui ne le sont pas. La sociologie, dès lors, s'intéresse davantage à ce qui se passe au sein du couple qu'à sa morphologie. Elle cherche à comprendre la mystérieuse alchimie du couple qui conduit à sa rupture ou explique sa durée.

### *L'union libre ne « désinstitue » pas la famille et le PACS*

Concubinage, cohabitation, union libre, mariage à l'essai ? L'augmentation du nombre de couples non mariés a surpris les observateurs par sa brutalité et son ampleur. On en recensait 300 000 en 1960, 1 500 000 en 1990, 2 400 000 en 1999, 2 680 000 en 2002, 3 000 000 en 2010, soit une multiplication par dix en cinquante ans.

Le PACS offre, depuis le 15 novembre 1999, un statut légal aux unions, auquel sont attachés certains droits, enregistrés au greffe du tribunal. Les partenaires s'engagent à s'apporter « une aide mutuelle et matérielle » ; ils bénéficient d'avantages fiscaux (imposition commune), successoraux (abattements sur les successions) et sociaux (droit au bail, droit à la sécurité sociale du partenaire). Leur dissolution est relativement aisée et ne nécessite pas le truchement d'un juge.

Depuis sa création, le nombre de PACS ne cesse d'augmenter de façon foudroyante : 6 139 sont conclus en 1999, en 2006, 77 362, et en 2008, 144 000, dont 94 % concernent des couples hétérosexuels. Le nombre des mariages, 267 000 célébrés en l'an 2008, doit donc se lire désormais en regard de la forte augmentation du nombre de PACS et de l'évolution législative qui tend à rapprocher les deux contrats, le mariage se rompant plus facilement tandis que les protections offertes par le PACS se rapprochent de celles du mariage. (Depuis 2005, le gouvernement a aussi opté pour un élargissement des droits des pacsés, notamment dans leurs effets publics : le PACS sera inscrit en marge de l'acte de naissance ; il implique désormais un « devoir d'assistance »).

Conçu initialement pour répondre à la détresse des homosexuels, le PACS a été détourné de sa fonction, offrant au couple une sorte de mariage « light », avec protection fiscale et garantie d'une séparation facile. Figure intermédiaire. Entre le concubinage et le mariage, il est plus proche de l'union libre que de ce dernier puisque, à la naissance d'un enfant (ou avant), le compagnon de la mère doit faire une déclaration particulière : comme dans l'union libre, la filiation est divisée. Les pacsés ne se voient pas remettre de « livret de famille », celui-ci comportant les articles du Code civil qui sont lus lors de la cérémonie du mariage. En 2008, 13 % des PACS ont été dissous.

Il faut mettre en parallèle la nouvelle loi sur le divorce de 2005 qui autorise un divorce sans motif, qui rapproche donc le mariage du PACS qui autorise une séparation facilement, sans recours à un juge.

Certains couples considèrent le PACS comme un acte purement privé et administratif ; d'autres au contraire l'entourent de formes rituelles qui l'apparentent à un mariage (Rault, 2009). Depuis 2009, le Salon du mariage est même devenu Salon du mariage et du PACS.

### **À nouveau mariage, nouveaux rites**

Parmi les choix offerts aux couples, en raison de ses aspects sociaux et symboliques, en raison de la publicité donnée à l'événement, le mariage se situe toutefois encore en haut de la pyramide, mais pour combien de temps ? Si le mariage existe, des rites nouveaux traduisent les changements.

En l'an 2000, la barre des 300 000 mariages fut franchie et les médias n'hésitèrent pas à titrer que le « mariage suscite à nouveau un fort engouement », tout relatif cependant.

Après un minimum historique en 1994 de 254 000 mariages, on a enregistré une reprise, qui traduit surtout le décalage d'âge au mariage, les époux étant de plus en plus en âgés. Une sociologie des rituels de mariage montre combien ceux-ci sont révélateurs des changements sociaux (Segalen, 2003).

Les mariages d'aujourd'hui célèbrent tout autre chose que des « passages », puisque les époux ont respectivement 30 ans pour les hommes et 28 pour les femmes. Les rites matrimoniaux ne peuvent être investis des sens qui étaient les leurs lorsque les époux, par le mariage, obtenaient le statut d'adulte. Issues de la volonté des jeunes protagonistes qui ont depuis longtemps accédé aux nouveaux stades autrefois acquis uniquement par le mariage – résidence, sexualité, procréation – ces noces sont l'expression d'un compromis entre le couple et la constellation familiale. Inventions et inflations rituelles, émergence de nouveaux acteurs sociaux, développement de la dimension festive qui apparente de plus en plus le mariage à un spectacle qu'il faut « réussir », telles sont les caractéristiques saillantes des rites de mariage au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle. Les mariés préparent, des mois, voire un an à l'avance, une fête qui se veut à leur image, où les amis interviennent avec des créations musicales ou spectaculaires. Tout concourt à cette inventivité, alors même que le mariage devient un secteur économique d'importance, dont l'expression s'incarne dans le Salon du mariage qui propose toutes sortes de formules, y compris le mariage clés en main. De nouvelles séquences se sont inventées au cours des vingt dernières années : le vin d'honneur qui rassemble un maximum d'invités, l'enterrement de vie de jeune fille – nouvelle étape qui

célèbre le passage d'un vagabondage amoureux féminin à la fidélité conjugale –, la photographie, l'enregistrement en vidéo et aujourd'hui sur support DVD d'une fête dont il faudra conserver la mémoire, etc. Le coût des mariages est très élevé, aussi les jeunes couples préfèrent-ils y renoncer que de faire un petit mariage, si leurs priorités économiques sont autres. C'est aussi souvent la lourdeur des préparatifs qui les inquiètent et qui détournent les couples du mariage.

En effet, contrairement aux années 1960, les mariés organisent leur fête, choisissent les parents et amis qu'ils souhaitent voir à leurs côtés, car dans bien des cas, ce sont eux qui assument les charges financières. Le mariage unit des adultes, souvent parents, qui ont fait ce libre choix de conférer de la publicité à leur union. Les mariés tiennent des discours élaborés sur leurs choix cérémoniels et invoquent souvent la « tradition », comme inscription dans la durée et la normalité sociale.

### Les nouveaux modèles familiaux

En France, en Scandinavie, plus de 50 % des enfants naissent hors mariage. Il y a trente ans, ils ne représentaient que 6 % du total des naissances. Ce qui était autrefois contraire aux normes sociales est devenu aujourd'hui banal, en liaison avec le développement considérable des unions de fait.

En 2009, dans plus de 65 % des ménages, la mère est active et, seule ou avec son mari/compagnon, elle a décidé du moment et du nombre des enfants qu'elle souhaitait mettre au monde.

Cet enfant, les couples le programment et le mettent au monde désormais près de dix ans plus tard que ne l'ont fait leurs propres parents

jusque dans les années 1970. La mère est âgée de 29 ans en moyenne, et parfois bien plus, avec l'allongement de la vie, l'amélioration du suivi des grossesses, le développement des recompositions familiales qui font que des femmes ayant dépassé 40 ans n'hésitent pas à devenir ou redevenir mères. La médecine est d'ailleurs interpellée lorsque l'enfant « programmé » n'est pas au rendez-vous. L'enfant doit arriver lorsqu'on le souhaite, et ne pas se faire attendre trop longtemps ; et cette impatience conduit à une augmentation de la demande des techniques d'assistance médicale à la procréation (AMP).

Dotés encore d'une valeur productive jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, ils n'ont plus aujourd'hui qu'une valeur affective de la famille. Enfants de la Nation, du désir parental, aujourd'hui, ils se croient ou sont portés à se croire propriétaires d'eux-mêmes, à la fois sujets de droit, mais aussi objets manipulés par la société de consommation. En l'espace d'un siècle, ils sont devenus méconnaissables et leurs parents aussi.

#### *Désir d'enfant, droit à l'enfant.*

Le nouvel enfant est celui de nouveaux couples dont le mode de formation a radicalement changé en l'espace de trente ans. Jusque dans les années 1970, la cohabitation dite juvénile s'achevait sur un mariage qui annonçait l'enfant. Le modèle est tout autre aujourd'hui. La rencontre entre deux jeunes est suivie rapidement de relations sexuelles qui déboucheront, peut-être, sur une installation commune (s'ils sont assez âgés et ont les moyens d'une résidence indépendante) sans projet précis sinon d'éprouver la nature et la qualité de cette relation. Parmi les jeunes, qui n'a pas d'« ami », ou « amie », terme dont le sens premier est

d'ailleurs dévoyé ? Selon la définition du Robert, l'amitié est en effet « *un sentiment réciproque d'affection ou de sympathie qui ne se fonde ni sur les liens du sang, ni sur l'attrait sexuel* ». Pourtant, c'est aujourd'hui le terme consacré, et la notion d'amitié s'incarne dans le terme « copain », « copine », qui implique une certaine familiarité, au contraire d'« amitié » qui associe affection et distance. Si la liaison amoureuse se prolonge, s'inscrit dans un cadre familial et social élargi, d'ami ou amie, on deviendra alors « compagne » et « compagnon », terme qui servira, par exemple, aux grands-parents pour désigner le père de l'enfant de leur propre enfant (Segalen, 2010).

De cette première mise en couple, le projet de fécondité est absent. Il s'agit d'abord de voir comment se constituent les relations interpersonnelles, si chacun et chacune y trouvent leur compte. Ensuite peut-être, quelques mois ou quelques années plus tard, se formera le désir d'un enfant signe de stabilisation affective et professionnelle du couple, ou pensé comme stabilisateur de la relation. Le mariage suivra, ou pas. C'est optionnel.

Avant l'enfant, il faut d'abord « vivre sa vie », profiter de son statut de « jeune » ; il faut « construire » la relation amoureuse, s'assurer que celle-ci est suffisamment gratifiante et qu'en même temps, l'autre sera bien le père ou la mère dont on rêve pour son enfant. Tout ce qui était acquis par le contrat du mariage, qui invite à ne plus se poser de question, est, dans la relation de couple informel, examiné, soumis à des choix, sources d'hésitations et d'incertitudes.

Avant la contraception chimique, les couples essayaient tant bien que mal de limiter

les naissances. Depuis, c'est de tout autre manière que prend forme le désir d'enfant, dans un geste volontariste : la protection contraceptive est arrêtée, le couple se décide à tenter de donner la vie. Il examine d'abord les paramètres socio-économiques liés à la naissance de l'enfant, qui sont évidemment sans rapport avec les calculs économiques d'autrefois. Mais des interrogations demeurent. Est-ce le bon moment par rapport à la carrière de l'un et l'autre ? Le logement permettra-t-il d'accueillir l'enfant comme il le faut en fonction des exigences contemporaines, avec une chambre pour chacun ? Le couple s'emploie à « créer les conditions » de l'accueil avant de se mettre à la fabrication du bébé, si les exigences matérielles pour accueillir un enfant qui sont aujourd'hui considérables semblent remplies. Evidemment, la dimension économique n'est pas la seule à intervenir dans cette décision majeure. Ainsi demeure une certaine ambivalence : l'usage de la contraception est devenu si naturel, comme allant de soi, que les couples n'ont pas toujours le sentiment d'adopter une stratégie. La réalité de l'enfant programmée, planifié va à l'encontre de la perception qu'ils se font de ce que doit être la reproduction, acte naturel et désintéressé (Régnier-Loilier, 2007).

Selon les psychanalystes, « la décision d'enfanter » est fomentée par l'inconscient, le désir d'enfant échappant par conséquent largement aux souhaits rationnels des géniteurs. Ainsi le subconscient explique les oublis de la contraception, les conceptions à une date telle que la naissance aura lieu à un moment symbolique dans l'histoire de la famille, ou pour « remplir un vide » après le décès d'un de ses membres. Le désir d'enfant répondrait donc à des aspirations

non rationnelles (même si les considérations matérielles comptent) : s'inscrire dans la normalité et la conformité du groupe, porter une aspiration à la filiation, qui ne se rabat pas nécessairement sur la continuation de la lignée. Le nouveau-né aide l'autre, le géniteur, à accéder au stade d'adulte. Porteur des désirs de ses parents, ce que les psychanalystes nomment le « *contrat narcissique* », l'enfant doit réaliser les aspirations de ses parents en échange de leurs soins et de leur amour.

Contre Simone de Beauvoir et les mouvements féministes des années 1970, il est aujourd'hui entendu que la maternité est une des composantes centrales de l'identité féminine. Dans les sociétés rurales d'autrefois, la stérilité, toujours attribuée aux femmes, était un grand malheur. Aujourd'hui, sur une femme qui n'a pas d'enfants, on s'apitoie, et on s'étonne encore plus si elle affirme (et ose le faire) que c'est un choix mûrement réfléchi. Elle en a d'autant plus de mérite que la société est « bébéphile », tout au moins dans ses discours et ses représentations. Le modèle français comporte une incitation à « faire un enfant » : « *la femme qui veut mais ne peut pas procréer se considère comme mise au ban de la société, qu'elle se place elle-même en retrait du groupe ou que celui-ci l'exclue de ses rangs. Les femmes elles-mêmes, leur famille et leur groupe d'appartenance vivent la stérilité comme une malédiction* ». Etre enceinte est à la mode.

Pour s'en convaincre, il suffit d'observer le changement radical intervenu dans la garde-robe pour future maman. Jusque dans les années 1960, toutes sortes de sacs tentaient, sans succès, de cacher ce que l'on nommait encore par euphémisme « *le doux secret* », protubérance qu'on ne souhaitait pas exhiber. Des couleurs ternes, des vêtements

amples n'incitaient guère à sortir de chez soi, ce qui était une façon de se protéger contre les dangers censés guetter les futures mères. Aujourd'hui, celles-ci ceignent leurs ventres d'écharpes multicolores qui en soulignent les rondeurs ; elles s'exhibent en maillot de bain deux pièces, arborant fièrement leur rotondité, à l'instar de toutes les vedettes dites « *people* » qui peuplent les magazines du même nom. Les psychanalystes s'inquiètent d'ailleurs de la « fétichisation » de la grossesse, de la célébration d'une sorte de « maternel érotique » dont le premier signe fut la photo prise par Annie Leibovitz, en 1991, de Demi Moore posant enceinte de sept mois, avec pour unique parure une bague en diamants, en couverture du magazine américain *Vanity Fair*. Si la photo déclare de façon fracassante la fierté et la beauté du corps gravide, la « bébé attitude » n'est toutefois pas sans dangers lorsque l'enfant réel, avec ses pleurs nocturnes et ses coliques, sera là pour de bon. Il existe aujourd'hui d'ailleurs des unités psychiatriques pour soigner le « mal de mère », souvent fréquent chez de jeunes femmes très angoissées face à leur nouveau-né, comme des spécialistes qui tentent de comprendre les pleurs redoublés des nouveaux-nés.

Depuis le développement des échographies, dans le courant des années 1970, l'enfant est là, bien avant la naissance. Initialement conçue comme une technique médicale destinée à dépister les anomalies de l'embryon et du fœtus, l'échographie est devenue un des principaux rites de passage de la société contemporaine. On ne se marie plus, mais on présente la photo de l'embryon aux futurs grands-parents, leur annonçant ainsi leur proche changement dans la place des générations, tout en socialisant la relation de couple.

Avec le développement de cette technique, y compris l'imagerie en trois dimensions, le ventre maternel ne renferme plus de secret. Les psychanalystes parlent de l'inquiétante étrangeté de la « *transparence actuelle de la grossesse* ». Du nouveau « héros moderne », on connaît toutes les activités dès trois mois de grossesse, comme le sexe. À la fois réel et fantasmé, souvent nommé alors que l'arrondi du ventre maternel se remarque à peine, le fœtus est présent dans la vie du couple, au point de faire croire que l'accouchement n'est qu'une formalité sans importance, et non plus ce passage de vie et de mort qu'il était autrefois - qu'il reste encore dans bien des sociétés du monde. Le début de la vie se déplace vers l'amont dans le temps.

Lorsque fut débattu le projet de loi Neuwirth en 1967, certains députés, pour le repousser, ont développé des arguments particulièrement intéressants. Jean Coumaros, un médecin d'origine grecque (UDR, Moselle) s'exclama : « *Les maris ont-ils songé que désormais c'est la femme qui détiendra le pouvoir absolu d'avoir ou de ne pas avoir d'enfants, en absorbant la pilule, même à leur insu ? Les hommes perdront alors la fière conscience de leur virilité féconde et les femmes ne seront plus qu'un objet de volupté stérile* ». Jean Coumaros n'avait pas tort : avec la « pilule », la femme a eu droit au plaisir sexuel, comme les hommes, et elle leur a ôté une part essentielle des fondements de leur domination. C'est une innovation sociale et symbolique majeure, en passe de remettre enfin en cause le principe universel de la « *valence différentielle des sexes* » qui s'appuyait notamment sur l'accaparement par les hommes du pouvoir de procréation des femmes.

Les hommes occidentaux ont – bon gré, mal gré – accepté le déboulonnage de leur position statutaire et de statue. Leur rôle s'en est trouvé fondamentalement transformé. De leur côté, les femmes n'ont rien lâché de leur maternité, tout en mordant sur le champ du masculin, en entrant sur le marché du travail. Le phénomène irréversible du travail féminin rend ces nouvelles maternités et paternités plus conscientes et responsables, ce qui se traduit dans le recul de l'âge à la première naissance qui caractérise notre époque. Un enfant se fait à deux finalement, et il faut que la mère, comme le futur père s'y sentent prêts. C'est au niveau du couple que se joue la négociation. Le fait de « faire », dans le sens de « fabriquer » l'enfant conduit les nouveaux pères à s'impliquer de très près dans la grossesse de leur femme. Avec « la pilule », la toute puissance du géniteur fait place, dans la majorité des cas, à une action concertée, mais dont la décision finale dépend de la femme.

Si les femmes sont ainsi les maîtresses de la procréation, les hommes - et c'est heureux - n'y sont pas moins présents. Si leur place a changé, leur engagement est finalement plus mûri et pensé qu'il ne l'était autrefois quand ils détenaient seuls le pouvoir de vie. Qu'il s'agisse d'une grossesse sans intervention médicale ou des requêtes à l'égard de l'AMP, chacun veut se rassurer sur son pouvoir procréatif. Les hommes se sentent aussi concernés que les femmes par la conception de l'enfant, prenant avec elle la décision d'arrêter de se protéger.

Pour résumer, on peut dire que les nouveaux pères ont une place à trouver, ils subissent à la fois l'injonction d'être homme, et en même temps de partager les tâches à égalité avec la mère. Ils ont aussi du mal à endosser la figure d'autorité qui était la leur autrefois, alors

que les relations entre parents et enfants se déroulent sous le sceau de la démocratie.

Pour conclure, on peut dire que le mariage est d'autant moins utile que le concubinage ou le PACS offrent statut et protection, sans que l'État ait davantage à entrer dans la vie privée. À la différence de l'enfant né d'un couple marié, pour lequel la filiation est établie automatiquement dès la déclaration de sa naissance, celle de l'enfant né hors mariage résulte d'un acte volontaire. Dans le mariage, la mère s'engage en effet sur un principe de fidélité, d'où découle l'automatisme de la paternité : c'est d'ailleurs la justification du mariage – *pater ist quem nuptiae demonstrant*. À l'inverse, chez les concubins, nul engagement public à la fidélité et donc aucune présomption automatique de paternité. C'est pourquoi cette reconnaissance devait être faite, jusqu'à il y a peu, séparément par les deux parents. La déclaration de paternité à l'état civil peut être effectuée avec la déclaration de naissance, ou par acte séparé avant ou après la naissance, une ordonnance de 2005 a supprimé l'obligation faite à la mère d'établir cet acte, seul le père non marié sera désormais astreint à cette démarche - démarche d'importance, malgré son caractère anodin, et sans rituel (ce que l'on peut regretter). Ce geste, qui peut sembler banal, est en effet porteur au contraire d'une haute signification symbolique. Il donne une filiation à l'enfant et l'inscrit dans une continuité familiale ; il fait de lui un citoyen avec les droits et les devoirs qui sont attachés à ce statut. Pour les couples non mariés, l'institutionnalisation de leur famille commence avec son inscription à l'état civil.

C'est par cet acte que l'enfant s'inscrit dans sa lignée, et il faut souligner à nouveau



l'importance du lien intergénérationnel de nos jours, qui compense la fragilité du lien conjugal. Le rôle des grands-parents en Europe contemporaine est très important (Attias-Donfut et Segalen, 1998).

## Bibliographie

- ATTIAS-DONFUT, Cl. et SEGALEN, M. (dirs) (1998), *Grands-parents. La famille à travers les générations*, Paris, Odile Jacob.
- BOZON M., Fr. HERAN (1987), « La découverte du conjoint, I et II », *Population*, 1987, 6, p. 943-986 ; (1988), 1, p. 121-150.
- COMMAILLE, J. (1982), *Familles sans justice ? Le droit et la justice face aux transformations de la famille*, Paris, Le Centurion.
- GIRARD, A. (1964), *Le Choix du conjoint*, Paris, Presses universitaires de France, INED, « Travaux et Documents », Cahier n° 70 – 2<sup>e</sup> éd., 1974.
- RAULT, W. (2009), *L'invention du PACS. Pratiques et symboliques d'une nouvelle forme d'union*, Sciences Po.
- REGNIER-LOILIER, A. (2007), *Avoir des enfants en France. Désirs et réalités*, Paris, INED, Les cahiers de l'INED, 159.
- ROUSSEL, L. (1983), *La famille incertaine*, Paris, Odile Jacob.
- SEGALEN, M. (2003), *Éloge du mariage*, Paris, Gallimard, Découvertes.
- SEGALEN, M. (2010), *Sociologie de la famille*, Paris Armand Colin, 7<sup>e</sup> édition.
- SEGALEN, M. (2010), *A qui appartiennent les enfants ?* Paris, Taillandier.

## Journée 5, vendredi 23 juillet

### 2.4.6. Les stratégies matrimoniales en milieu rural. Une autre source pour l'étude du changement familial : les recensements de la population, par Martine Segalen

Dans cet exposé, sont présentées les diverses formes matrimoniales analysées dans les sociétés rurales, et dans une seconde partie, l'utilisation d'une autre source pour analyser le changement, à savoir les dénombremens ou recensements de la population, documents utiles pour l'histoire de la sociologie de la famille. Je m'appuierai à cette occasion notamment sur un travail de terrain effectué entre 1974 et 1984 en Bretagne, dans une région qui se nomme le pays bigouden où se situe le village de Saint-Jean Trolimon (Segalen, 1985). On y compte tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle environ 1 500 habitants et, au cours de mon terrain, j'ai vu la commune à vocation agricole se transformer brutalement. En 1970, on comptait 150 exploitations, aujourd'hui 2 seulement. C'est une ville résidentielle où vivent des habitants qui travaillent dans la ville distante de 18 km, Quimper ; on y compte aussi beaucoup de résidences secondaires.

#### Stratégies patrimoniales et stratégies matrimoniales

Ce fil de recherches s'inscrit dans une vaste comparaison anthropologique des sociétés à travers le monde. Jack Goody (2000) a notamment développé une comparaison entre sociétés eurasiennes et sociétés africaines.

Entre les sociétés non européennes (et encore pas toutes) et les sociétés rurales européennes, il existe une différence

fondamentale. Dans les premières, les droits sur un espace sont collectivement appropriés par un lignage qui le met en valeur ; de plus le territoire occupé par les groupes humains rarement fixe, ou plein d'hommes. Dans les vieilles paysanneries d'Europe, depuis le XIV<sup>e</sup> siècle la pression démographique a fixé les populations sur des territoires aux limites à peu près stables et qui se sont saturés lentement. Même si la propriété collective de terroirs spécifiques (forêts, pâturages d'altitude, terrains communaux de dépaissance) est attestée, la plupart des terres mises en culture, ou servant à l'élevage, sont appropriées individuellement et mises en valeur dans le cadre restreint du groupe domestique. Si dans les sociétés non européennes, la reproduction sociale se pose en termes collectifs – c'est le groupe qui doit lutter (être physiquement en guerre au besoin) contre un autre groupe pour protéger ses espaces de chasse, cueillette ou culture – dans les sociétés européennes, la question cruciale est celle de la reproduction de groupes domestiques individualisés, propriétaires ou occupants des biens aux contours finis.

Dans la mesure où groupe domestique et exploitation agricole sont solidement identifiés l'un à l'autre, la parenté est doublement présente au cœur du système villageois : elle règle les droits d'accès au sol (et bien d'autres qui en découlent, au sein de la communauté villageoise), et les modes de dévolution de ces biens.

Sociétés africaines et sociétés eurasiennes se distinguent par leur mode de dévolution des biens. Dans les premières, unilinéaires, le processus de transmission est associé au sexe : les hommes héritent des hommes, les femmes héritent des femmes. En Europe et

en Asie, les femmes héritent des hommes et vice versa, ce qui a pour effet de disséminer la propriété en dehors du groupe de filiation unilinéaire ; c'est à cet ensemble que Jack Goody (1976) a donné le nom de « *dévolution divergente* ».

Si le rapprochement de la théorie de l'héritage, comme celle de la parenté entre sociétés non européennes et sociétés paysannes, apparaît éclairant, il a cependant des limites. Les spécificités européennes doivent être prises en compte. Outre l'appropriation individuelle d'un bien (par opposition à la propriété collective du clan ou du lignage), c'est la grande diversité des modes de dévolution qui caractérise ces sociétés et invite à un essai de systématisation. On peut ainsi observer qu'il existe vis-à-vis de l'héritage des sociétés égalitaires, et d'autres inégalitaires, et c'est en étudiant la transformation des groupes domestiques sur de longues périodes que l'on peut comprendre la logique interne des systèmes.

Les systèmes inégalitaires interdisent la division du patrimoine et celui-ci est transmis de génération en génération à un seul des enfants, généralement l'aîné. Les cadets restent comme ouvriers dans la maison ou émigrent. On connaît par exemple les cadets basques qui sont partis faire fortune en Australie ou aux États-Unis ; d'autres s'engagent dans l'armée ou dans les ordres.

Ce patrimoine s'incarne dans la maison et dans une forme de groupe domestique caractéristique qui comprend les parents propriétaires, leur fils aîné et sa femme et les enfants de ce couple, et éventuellement les autres enfants restés célibataires à la ferme. On donne à cette configuration le nom de « famille souche » ou « système à maison ».

On rencontre ce système dans le sud de la France, le nord de l'Espagne et de l'Italie, mais aussi en Autriche ou Allemagne. On parle en France, en langue occitane de « l'oustal » ou de « l'oustau », maison qui comporte un nom et qui est en fait propriétaire des champs mais aussi d'espaces dans les pâturages collectifs, et possède des droits politiques comme une place au cimetière.

Dans ce système, du point de vue matrimonial, le système préféré est celui du mariage de l'héritier de la maison A à la cadette de la maison B, tandis que l'héritière de la maison B épousera le cadet de la maison A : c'est donc un double mariage frère-sœur, sœur-frère ; une dot est estimée devant notaire pour chaque maison. En réalité, l'argent ne sortait pas des maisons. Ce système a fonctionné jusque dans les débuts du XX<sup>e</sup> siècle ; puis les femmes abandonnèrent les maisons et les héritiers, préférant se marier en ville avec un employé où elles avaient une vie domestique plus facile.

A l'opposé de ce système existe le modèle égalitaire, généralement parmi des paysans qui sont seulement fermiers et non propriétaires, et qui donnent à chaque enfant une part égale de leur biens, généralement sous forme d'argent. Le modèle de la famille bretonne incarne dans sa pureté le pôle égalitaire. Contrairement aux groupes domestiques des systèmes à maison, que la propriété du sol enracine en un même lieu au fil des générations, les paysans bretons ne sont généralement pas propriétaires de leurs exploitations, et de ce fait connaissent de nombreux déplacements au cours de leur existence, qu'ils soient expulsés par leurs propriétaires ou qu'ils recherchent une exploitation dont la taille sera capable de nourrir une famille qui reste nombreuse tout

au long du XIX<sup>e</sup> siècle, du fait de l'importance du taux de fécondité. Les groupes résidentiels n'ont donc guère d'attachement symbolique à un lieu et circulent au sein de microrégions qui constituent des aires d'appartenance culturelle homogènes. La règle de dévolution des biens coïncide sans difficulté avec les prescriptions du Code civil (contrairement au système précédent). C'est une règle égalitaire qui est mise en œuvre entre tous les enfants, les garçons comme les filles. Apparemment celle-ci devrait conduire à la non-viabilité des exploitations, mais dans une région dominée par le fermage, la règle égalitaire n'affecte que les biens meubles. Lorsque les paysans deviendront propriétaires, ils essaieront de concilier deux principes en apparence contradictoires : la nécessité de maintenir à l'exploitation une dimension qui lui assure une viabilité économique, et le souci de ne désavantager aucun des enfants.

Dans la pratique, le père désignera un successeur qui n'est pas toujours l'aîné, mais souvent le dernier, qui a charge d'entretenir ses parents sur leurs vieux jours, en faisant obligation aux frères et sœurs de revendre au successeur les terres qui leur ont été attribuées en héritage afin que celui-ci puisse reconstituer l'exploitation. Les paysanneries égalitaires contraignent souvent leurs membres à rechercher des ressources en dehors de l'agriculture, ou à modifier leur système de production.

J'ai donc personnellement conduit une longue enquête ethnohistorique pour suivre l'évolution de la société à Saint-Jean Trolimon, et, outre les enquêtes de terrain, j'ai travaillé à la fois sur les recensements, les données d'état civil et les actes notariés pour suivre le mode de dévolution des biens et la continuité

des groupes domestiques, dans un système profondément égalitaire.

En ce qui concerne le mariage, on observe une endogamie marquée à l'intérieur des cinq communes qui composent le pays bigouden sud et l'application du principe de renchaînement d'alliance qui consiste à ce que les mariés aient des parents des deux côtés, sans être apparentés directement à un même ancêtre : on épouse un consanguin d'allié ou un allié de consanguin.

Cette forme était extrêmement fréquente grâce à l'existence de très larges fratries. Dans ces parentèles, et notamment au moment des mariages, circulaient toutes les informations sur les fermages qui allaient se libérer, comme les jeunes gens en âge de se marier. On remarquera que, pour les noces, les rituels associaient de très grands cortèges d'une vingtaine de couples parfois, et c'étaient souvent aux noces que se formaient ces nouvelles unions qui « renchainaient » les couples.

### **Le recensement, une source pour l'étude des transformations familiales**

À Saint-Jean Trolimon, comme je l'ai dit plus haut, je me suis servie de cette source pour suivre l'évolution des groupes domestiques, en couplant ces informations à celles de l'état civil.

Les historiens démographes français ont beaucoup travaillé sur les registres paroissiaux rendus obligatoires par l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 signé par François I<sup>er</sup>. À partir de là, on peut établir des taux de fécondité, nuptialité et mortalité. Les Anglais disposent depuis longtemps d'autres sources (qui existent aussi chez nous) que sont les recensements de la population

à des fins diverses, fiscales, militaires, censitaires. Les recensements des siècles passés sont erratiques, mais ils permettent de photographier à un instant T la taille et la structure des ménages. L'intérêt est de pouvoir disposer de ces recensements sur une longue période à intervalles réguliers pour pouvoir suivre les changements intervenus au sein des ménages dans leur taille et leur composition.

Avant de parler de l'usage que j'en ai fait dans mon terrain de recherche, je veux signaler que ces documents ont été la source de débats importants théoriques concernant l'évolution de la famille. La sociologie de la famille dans les années 1950 voyait la « modernité » de la famille dans l'industrialisation qui aurait, selon la thèse de T. Parsons, nucléarisé la famille. Or les historiens anglais ont montré, à l'appui des recensements des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, que la famille était nucléaire depuis longtemps déjà et ils ont inversé la proposition, mettant en danger la grande thèse de Parsons.

Les sociologues pensaient aussi que, dans les sociétés préindustrielles, la forme dominante du groupe domestique était la famille étendue avec trois générations. Or il n'en est rien. Des recherches portant sur la structure des groupes domestiques, sous l'impulsion de Peter Laslett et du Cambridge Group for the History of Population and Social Structure (1972), ont montré que dans une vaste partie de l'Europe, les groupes domestiques avaient une configuration identique à celle des années 1950 et 1960. L'industrialisation n'a donc pas « nucléarisé » la famille parce que la famille était nucléaire depuis longtemps. Certains auteurs ont même avancé la proposition inverse, à savoir que c'était l'existence d'une famille nucléaire qui avait favorisé l'émergence de l'industrialisation.

Ainsi, dans les années 1970, les historiens démographes s'emparent de la question des recensements et se mettent à étudier la taille et la structure des groupes domestiques. D'où il ressort la typologie Laslett :

- les groupes domestiques dits « sans structure familiale » dont on ne voit pas très bien à quoi ils correspondent sinon à de vieux amis partageant le même foyer. Dans cette catégorie sont comptées le plus souvent les personnes seules ;
- les groupes domestiques « simples » qui correspondent au ménage, à la cellule familiale contemporaine : ils sont composés soit du père, de la mère et des enfants, soit d'un veuf ou d'une veuve avec ses enfants, à l'exclusion de tout autre parent ;
- les groupes domestiques « étendus » composés, en plus des membres du ménage simple, de parents ascendants, descendants ou collatéraux, c'est-à-dire du père ou de la mère du chef de ménage ou de sa femme, d'un petit-fils ou d'une petite-fille du chef de ménage ou de sa femme, d'un frère ou d'une sœur, d'un neveu ou petit-neveu. L'extension correspond à une addition à un noyau central conjugal d'un parent plus ou moins proche, en quelque sorte satellisé ;
- les groupes domestiques « multiples » qui font cohabiter plusieurs ménages apparentés, d'où leur nom de « polynucléaires ». À l'intérieur de cette catégorie, on introduit une distinction complémentaire selon l'attribution de la direction du groupe domestique. Si c'est le couple de parents âgés qui dirige, le couple des enfants mariés subissant cette autorité, on se trouve dans le cas de figure de la « famille-souche » décrite à propos du système dit « à maison ». S'il n'y a que des ménages de frères

et sœurs mariés de même génération, on observe une configuration de « frêrèche ».

À tous ces groupes domestiques, peuvent, ou non, s'adjoindre à chaque fois des domestiques, serviteurs, compagnons, donc des personnes non apparentées. Un des critères du classement se fonde sur l'attribution de la direction du groupe domestique, ce qui introduit parfois des distinctions plus formelles que réelles.

- Le cas de Saint-Jean Trolimon

Non-proprétaires, il y a donc d'un côté la transmission de la propriété, de l'autre la transmission familiale, transmission du bail et non de la propriété. (Suivre les recensements de cinq ans en cinq ans.)

Les jeunes ménages passent par une phase de cohabitation avec leurs parents jusqu'à temps qu'ils trouvent un fermage pour eux, et c'est souvent le plus jeune ou l'avant-dernier des enfants qui hérite du bail à la mort du dernier des deux parents. Mariage et installation individuelle ne coïncident pas.

J'ai donc proposé, dans mon exposé, l'étude d'une ferme sur plusieurs générations en suivant la taille et la forme du ménage et en suivant les transmissions intergénérationnelles. Un des tableaux fait apparaître que l'exploitation a toujours besoin d'un nombre fixe de bras de sorte que lorsque les enfants sont jeunes, le groupe domestique inclut des valets et des servantes, qui disparaissent lorsque les enfants sont assez âgés pour travailler sur l'exploitation. Cette étude montre aussi les limites de la typologie Laslett, car selon les recensements, la forme du groupe domestique change ; même si le principe est un ménage simple, du fait de la pression démographique, on voit le groupe

domestique prendre des formes étendues ou complexes.

L'intérêt théorique de l'étude des systèmes d'héritage est finalement de montrer comment on se pense en famille, quelles sont les relations familiales, de rivalités ou d'entente (entre aînés et cadets).

## Bibliographie

GOODY, J. (1976), « Introduction », in GOODY Jack, Thirsk Joan, Thompson Edward P. (eds), *Family and Inheritance. Rural society in Western Europe 1200-1800*, Cambridge, Cambridge University Press.

GOODY, J. (1990), *The Oriental, the Ancient, and the Primitive: systems of marriage and the family in the Pre-industrial societies of Eurasia*, Cambridge, Cambridge University Press, trad. fr. : *Familles et mariage en Eurasie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Ethnologies », 2000.

LASLETT, P., R. WALL (eds) (1972), *Household and family in past time*, Cambridge, Cambridge University Press.

SEGALEN, M. (1985), *Quinze générations de bas Bretons. Parenté et société dans le pays bigouden Sud, 1720-1980*, Paris, Presses universitaires de France.

## Texte de lecture ([www.tamdaoconf.com](http://www.tamdaoconf.com))

Martine Segalen, *L'invention d'une nouvelle séquence rituelle de mariage*, HERMES 43, 2005, pp. 159-168.

## 2.4.7. Filiation et migration, le cas des Minangkabau de Sumatra (Indonésie), par Bernard Formoso

Quel type de rapport dialectique peut s'instaurer entre mode de filiation et pratiques migratoires ? Pourquoi un certain mode de filiation peut-il impulser ou favoriser des mouvements migratoires de grande ampleur ? En quoi ce mode de filiation peut-il être en retour modifié par ces mouvements en liaison avec d'autres facteurs ? Telles sont les questions qui seront abordées au cours de cette séance, à travers l'exemple particulièrement bien documenté des Minangkabau. N'ayant moi-même pas fait de terrain chez les Minangkabau, je baserai mon propos sur les travaux de différents ethnographes, notamment ceux de l'ethnologue hollandais Patrick Edward Josselin de Jong, de l'ethnologue japonais Tsuyoshi Kato et de l'ethnologue australien Richard J. Chadwick (Josselin de Jong, 1980 ; Kato, 1982 ; Chadwick, 1991). Du point de vue méthodologique, ces trois études sont complémentaires. Celle de P.E. Josselin de Jong, la plus ancienne car initialement soutenue en 1951 sous la forme d'une thèse pour l'obtention d'un Ph.D, est exclusivement basée sur des sources documentaires de seconde main qui datent pour la plupart de l'époque coloniale hollandaise. Quoique datée, cette étude est utile, d'une part car elle offre de précieux éclairages historiques sur l'organisation sociopolitique des Minangkabau et, croisée avec des travaux plus récents, elle fournit des clefs interprétatives pour comprendre l'évolution contemporaine de cette organisation sociale. D'autre part, elle analyse la manière dont la structure sociale des Minangkabau a été transposée en contexte migratoire, à travers l'exemple

des Negeri Sembilan, un État de la Fédération de Malaisie où les Minangkabau ont migré en masse entre les 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles. L'étude de Tsuyoshi Kato repose pour sa part sur des données extensives de première main recueillies en 1972-1973 aussi bien en pays Minangkabau que dans une ville, nommée Pekan Baru, un centre important de production d'huile de palme du centre de Sumatra, qui s'avère être un haut lieu de destination de migrants de cette société. L'ethnographie de Kato traite directement du rapport entre mode de filiation et phénomène migratoire. De ce fait, elle sera notre principale source d'information. Enfin, Richard Chadwick a effectué ses recherches entre 1974 et 1986, dans la communauté de Koto Anu, au cœur du *darek*, le territoire historique de cette population. Son ethnographie présente certes un caractère plus monographique que celle de Tsuyoshi Kato, mais elle est aussi plus précise concernant les stratégies que les migrants mettent en œuvre.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il faut préciser que le choix des Minangkabau pour illustrer la thématique du lien entre mode de filiation et migration se justifie à un double titre. D'abord, parce que l'organisation sociale de ce peuple indonésien est placée sous le signe d'une tension structurale forte, dont P. E. Josselin de Jong avait bien analysé la nature (Josselin de Jong, *op. cit.*), entre deux idéologies apparemment antinomiques, mais que les Minangkabau ont su concilier sur le plan institutionnel et juridique. D'un côté, ils forment la plus importante société matrilineaire au monde (l'identité sociale, l'essentiel du patrimoine et des charges rituelles se transmettent en ligne maternelle dans cette société), de l'autre, leur structure sociale intègre dans certains domaines

le principe de la patrilinéarité (trace de catégories sociales fondées sur la patrifiiliation, transmission de certains biens de père en fils). De plus, les Minangkabau ont adhéré depuis le 16<sup>e</sup> siècle à l'islam dont le régime juridique et l'idéologie sont puissamment empreints de patrilinéarité. Du coup, l'articulation de l'*adat* (le droit coutumier) matrilineaire et de la *charria*, la loi coranique, a soulevé de nombreuses questions chez certains spécialistes de l'islam qui la pensaient *a priori* impossible et qui considéraient, à tort, que les progrès de l'islam radical à Sumatra mettraient à mal le système de filiation matrilineaire minangkabau.

La seconde raison qui motive le choix de cette société comme exemple est qu'elle présente un taux de migrants exceptionnel. En effet, sur une population estimée en 2010 à quelques 8 millions de personnes, plus de la moitié vit hors de la province de Sumatra ouest qui est le foyer de peuplement initial des Minangkabau. Ainsi près de 550 000 Minang vivent dans l'archipel indonésien de Riau, dans le détroit de Malacca, à la frontière avec la Malaisie ; 540 000 vivent dans l'État malaisien de Negeri Sembilan et trois millions environ dans diverses villes d'Indonésie et de Malaisie, où ils forment des communautés marchandes influentes. Rien qu'à Djakarta, la capitale de l'Indonésie, vivaient 400 000 Minangkabau au début des années 1970, soit 10 % de la population de la ville, selon une estimation fournie par T. Kato (Kato, *op. cit.*). Leur faculté migratoire est d'ailleurs devenue légendaire en Indonésie. En dénote une blague locale selon laquelle lorsque le premier astronaute américain, Neil Armstrong, atterrit sur la lune en 1969, il y trouva déjà établi sur place un restaurant minangkabau. Nous le verrons dans un instant, ce fort taux

de migration est, selon l'argument de Kato repris par Chadwick, un facteur important en faveur de l'adaptabilité du système de filiation matrilineaire (Kato, *op. cit.*).

Les données historiques révèlent que la migration est un processus très ancien chez les Minangkabau et que c'est l'une des pratiques les plus déterminantes de leur dynamique sociale. Le système de représentations minang est édifiant à cet égard. On a affaire à une société qui se perçoit en perpétuelle extension depuis le temps des origines. Ainsi, selon la légende, les Minangkabau seraient issus du volcan Merapi et, une fois crachés par celui-ci, se seraient répandus sur ses flancs et dans les vallées adjacentes (Chadwick, *op. cit.*). Ce foyer initial de peuplement, appelé *darek* (« haute terre au dessus de l'eau »), est composé de trois districts centraux, les *luhak nan tigo*, qui forment par leur complémentarité structurale la matrice sociale et l'épicentre du système de gouvernance traditionnel (Josselin de Jong, *op. cit.*). Bien que cette région soit parmi les plus fertiles de l'archipel indonésien, son surpeuplement ancien, son enclavement montagneux et la pratique d'une agriculture extensive sont à l'origine de plusieurs vagues migratoires que la structure sociale matrilineaire a amplifiées. Ces migrations sont dirigées vers le *rantau*, notion qui signifie selon les contextes le rivage, le cours de la rivière ou les pays étrangers (Kato, *op. cit.*). En langue minangkabau « émigrer » se dit *merantau*, que l'on peut traduire littéralement par « quitter son pays natal pour aller, selon les cas, en direction du rivage, suivre le cours de la rivière, où se rendre à l'étranger ». Historiquement, la plus ancienne migration a consisté à ouvrir de nouvelles terres agricoles en périphérie immédiate des trois *luha*, ceci

par segmentation villageoise. Furent créés de la sorte trois *rantau* dont chacun était pensé comme l'extension spatiale d'un *luhak*. Progressivement et sur le même mode de la colonisation de fronts pionniers par segmentation villageoise, les Minangkabau poursuivirent leur expansion pour atteindre au 19<sup>e</sup> siècle la côte occidentale de Sumatra. Ce type de migration opérant de proche en proche pour gagner des terres agricoles est appelé *rantau pasisir* (« migration vers le rivage »). Les Minangkabau lui ajoutèrent très tôt (dès le 15<sup>e</sup> ou le 16<sup>e</sup> siècle et jusqu'à aujourd'hui avec un notable fléchissement après 1930) une autre démarche migratoire, appelée *rantau hilir* (« migration vers l'aval ») tournée cette fois vers la côte orientale de Sumatra et la zone de commerce du détroit de Malacca. Ce type de migration ne trouve pas sa raison d'être dans le défrichement de nouvelles terres agricoles, mais dans la pratique du commerce (historiquement commerce de l'or, du café, puis du caoutchouc, de l'huile de palme et du tabac), de l'artisanat et, plus récemment, des emplois dans la fonction publique ou le privé. Elle est le fait d'individus mâles, célibataires ou mariés qui sont motivés par des opportunités de travail à l'étranger et par l'ambition personnelle. Elle est dirigée vers les villes, petites ou grandes, localisées à faible ou moyenne distance du pays Minangkabau. Cette migration présente un caractère circulaire. Même si l'homme est marié, sa femme et ses enfants restent au village et il maintient des contacts réguliers avec eux. Il leur rend visite une ou deux fois l'an au moment des grandes fêtes. La mobilité géographique est alors temporaire, car une fois que l'homme a accumulé suffisamment d'épargne, il revient vivre dans son village.



Enfin, une troisième démarche migratoire, qui se développa dans les années 1950 et s'amplifia fortement à partir des années 1970 au point de devenir largement dominante, est appelée *merantau cino* (« migration à la chinoise »). Il s'agit d'une migration lointaine, tournée vers les villes de Malaisie ou des autres îles de l'Indonésie. Elle entraîne le déplacement soit d'hommes célibataires, soit de familles nucléaires, voire plus rarement de familles étendues. Il arrive aussi qu'un homme initialement célibataire, retourne au pays pour se marier puis amène avec lui son épouse dans son lieu de migration. Les occupations poursuivies ne sont guère différentes de celles qui caractérisaient déjà les mouvements circulaires (commerce, artisanats, emplois dans le public et le privé). Par contre, les migrants entretiennent des relations moins suivies, plus épisodiques avec le lieu d'origine. Certains finissent par revenir au village, mais une majorité d'entre eux migre sur un mode permanent (Kato, *op. cit.*).

Une fois ce cadre général posé, on peut fournir quelques indications sur la structure des migrations au niveau local à travers l'exemple du village de Koto Anu étudié par Richard Chadwick. Dans ce village, plus de la moitié des 5 000 habitants vivaient en 1975 dans le *rantau* et la population restée sur place était majoritairement féminine et âgée. Parmi les émigrés, 8 % vivaient dans le *rantau dakek*, c'est-à-dire dans la province de Sumatra Ouest, principalement, dans la capitale provinciale de Padang ; 77 % vivaient dans le *rantau hilir*, c'est-à-dire dans d'autres villes de Sumatra ; enfin 15 % avaient émigré sur mode *rantau cino*, dans d'autres grandes villes de l'archipel indonésien, dont Djakarta (5 %) (Chadwick, *op. cit.*). Richard Chadwick fait remarquer que la dispersion des émigrés

est très grande. Les femmes ne sont pas totalement exclues du processus, mais lorsqu'elles migrent en tant que célibataires, elles suivent toujours dans son périple une sœur plus âgée et mariée. Souvent le mariage de la sœur accompagnatrice est arrangé avec un jeune Minang du lieu de migration. Par voie de conséquence, l'auteur constate un lien étroit entre le lieu de résidence des sœurs dans le *rantau*. Pour sa part, la migration des garçons célibataires est moins directement déterminée par la présence de proches parents. Néanmoins, le projet migratoire à partir de leur village résulte bien souvent des opportunités d'emploi dont ils sont tenus informés par un réseau plus large de parents émigrés. De ce fait ils tendent à rallier dans le *rantau* des réseaux de membres du même lignage déjà établis sur place, même s'ils procèdent parfois, selon les opportunités économiques, à des mouvements secondaires ou tertiaires. De ces remarques R. Chadwick tire trois conclusions : 1) les hommes du groupe matrilineaire sont plus dispersés dans le *rantau* que les femmes ; 2) Les réseaux de parenté reconstitués en terre d'immigration ont une forte coloration matrilineaire ; 3) au bout du compte, les principes fondamentaux de l'organisation sociale village, notamment le centrage de la vie sociale autour d'un noyau de femmes, tend à être reproduit dans le *rantau* (Chadwick, *op. cit.*).

### La structure sociale Minangkabau

Avant d'examiner le rapport qui existe entre filiation matrilineaire et migration, il faut brièvement décrire la structure sociale minangkabau. Précisons tout d'abord que le pays Minangkabau est composé d'environ 500 *nagari*, ou communautés villageoises, qui sont largement endogames et qui jouissaient traditionnellement d'une grande autonomie

politique (Kato, *op. cit.* ; Chadwick, *op. cit.*). La population de chaque *nagari* se répartit entre plusieurs matriclans, les *suku* (« quartiers »), qui sont strictement exogames. Chaque clan se divise à son tour en sous-clans, les *payuang* (« ombrelles ») dont chacun est dirigé par un chef élu, le *penghulu*. Les membres d'un même sous-clan se disent étroitement apparentés, même si la plupart ne sont pas capables de préciser la nature exacte de leur lien généalogique (Chadwick, *op. cit.*). Le sous-clan comprend plusieurs lignages, eux-mêmes composés de segments lignagers, les *sabuah paruik* (« une même matrice »). Il s'agit en l'occurrence du groupement le plus important dans l'optique des Minangkabau, d'abord parce qu'il est clairement circonscrit. En effet, la nature des liens généalogiques y est cruciale pour établir les droits d'usage des terres. Ensuite parce que ce groupement influe directement sur le statut social des individus et sur le déroulement de leur vie. Les membres de ce segment lignager sont traditionnellement corésidents d'une ou plusieurs longues « maisons coutumières » (*rumah adat*). Ils sont dirigés par un chef, le *mamak rumah* (« aîné de la maison »). Ce chef répartit entre les membres du *sabuah paruik* les terres cultivables qui, avec le cheptel, les biens cérémoniels et les titres coutumiers forment le patrimoine commun et inaliénable du groupe. C'est lui aussi qui protège ce patrimoine, appelé *hartapusaka* ; c'est lui aussi qui veille au respect du droit coutumier, qui arbitre les disputes et consacre les mariages. Enfin, le *sabuah paruik* comprend plusieurs *samandai*. Chacune de ces unités minimales est formée d'une mère et de ses enfants.

En vertu de l'*adat* minangkabau, le père des enfants reste largement extérieur au *samandai* de son épouse. Certes il est d'usage qu'il visite

celle-ci le soir, mais il continue d'appartenir à la maison coutumière de sa mère qu'il fréquente dans la journée. Ses obligations envers l'entretien et l'éducation de ses propres enfants sont minimales. Il n'est tenu qu'à quelques offrandes pour leur circoncision et leur mariage. Par contre, la tradition veut qu'il soutienne matériellement les *semandai* de ses sœurs, qu'il travaille les terres de celles-ci et qu'il s'implique en qualité de *mamak*, oncle maternel, dans l'éducation de ses *kemanakan*, de ses neveux utérins (Kato, *op. cit.*). Comme c'est la règle dans la plupart des sociétés matrilineaires, l'oncle maternel minangkabau joue en fait le rôle de père social.

Par la force de son travail, l'homme dans cette société peut acquérir du prestige et même s'enrichir. Toutefois cet enrichissement personnel est largement subordonné à l'intérêt supérieur du groupe de filiation matrilineaire. Les modes d'acquisition et de transmission des terres arables sont édifiants à cet égard. Il y a quatre moyens reconnus d'acquérir un lopin de terre : (i) par attribution temporaire d'une parcelle appartenant au patrimoine du segment lignager ; (ii) par « la bêche de fer », c'est-à-dire par défrichage (mais alors la terre intègrera le patrimoine collectif à la génération suivante) ; (iii) par la « bêche d'or », c'est-à-dire par achat (mais dans ce cas la parcelle reviendra au segment lignager au bout de deux générations) ; enfin (iv) selon un principe de donation du vivant (*hibah*) qui est une concession au droit musulman. Dans ce dernier cas les enfants d'un homme reçoivent un don de terre de celui-ci. Encore faut-il cependant que ses neveux utérins, indirectement lésés par l'opération, donnent leur assentiment (Josselin de Jong, *op. cit.* ; Kato, *op. cit.* ; Chadwick, *op. cit.*).

Ajoutons pour conclure sur la condition masculine dans cette société, que l'homme n'est nulle part vraiment chez lui. Il est un visiteur dans la maison de son épouse, sans pour autant avoir un chez soi dans la maison coutumière de son groupe lignager. Ainsi, dès l'âge de 6-7 ans il ne dort plus chez sa mère, mais avec les autres jeunes dans le hall de prière de la mosquée. Ainsi que le remarque T. Kato, le monde des hommes Minang se résume à la mosquée, au café, au hall du conseil villageois et à l'abri de rizière. L'auteur ajoute que «*les uns et les autres paraissent transitoires et amorphes par rapport à la solidité et la sécurité de la maison coutumière*» (Kato, *op. cit.*). Périphérique dans sa communauté, en perpétuel transit d'un lieu de sociabilité à l'autre, l'homme Minangkabau est logiquement prédisposé à la mobilité et enclin à la migration. Pour autant le système matrilineaire Minangkabau ne soumet pas que les hommes à une dynamique centrifuge. Richard Chadwick l'a montré (Chadwick, *op. cit.*), il peut aussi pousser des femmes à migrer dès lors que celles-ci appartiennent à des *sabuah paruik* pauvres et qu'elles font les frais d'une inégale répartition de ressources rares.

### Rapport entre structure sociale et migration

Nous venons de le voir, l'organisation matrilineaire des Minangkabau, en plaçant les hommes à la périphérie du système social, a largement contribué à la dynamique migratoire d'ampleur exceptionnelle que l'on observe dans cette société. Un autre facteur qui a joué en ce sens, selon T. Kato, est l'agriculture extensive que pratiquent les Minangkabau depuis une époque ancienne. Bien que les conditions agroécologiques de Sumatra Ouest aient été très favorables à

l'intensification agricole, les Minangkabau ne se sont pas engagés dans cette voie à la différence des Balinais ou des Javanais. Ils ont préféré répondre à la pression démographique et aux risques de déséquilibre qu'elle faisait peser sur la structure sociale par l'expansion géographique. Ce faisant, explique l'auteur, la mobilité ou la migration fut fondamentale pour la persistance et la vitalité du système matrilineaire lui-même (Kato, *op. cit.*).

Selon T. Kato, les migrations tournées vers le *rantau hilir*, la côte est de Sumatra, ne modifièrent pas dans un premier temps les structures matrilineaires dans la mesure où le devoir d'assistance du *mamak* envers ses neveux utérins, les *kemanakan*, resta de mise dans ce contexte migratoire particulier plusieurs siècles durant. L'oncle continua à aider ses neveux concernant leur éducation, leur vie courante, leur projet migratoire ou leur mariage (Kato, *op. cit.*). Cependant, le fort développement, dès le 19<sup>e</sup> siècle, des échanges monétaires et de l'individualisme en rapport avec les progrès locaux d'une économie de marché dans laquelle les commerçants minangkabau étaient directement plongés, eut des effets significatifs sur la logique communautariste et sur les rapports *mamak/kemanakan* qui avaient longtemps prévalu. Dans ce contexte, le *harta pencarian*, la propriété individuelle, prit une importance croissante, tandis que s'opérait un glissement de la relation d'assistance entre oncle maternel et neveux utérins vers celle entre père et enfants. De plus en plus de pères firent jouer la clause traditionnelle de l'*hibah* pour transmettre à leurs enfants l'essentiel du patrimoine qu'ils avaient personnellement amassé. Selon Kato, une raison possible de ce glissement tient au fait qu'en qualité d'oncle

maternel l'homme avait généralement plus d'héritiers qu'en qualité de père, et que cela compliquait significativement la transmission d'un patrimoine diversifié et rare composé de terres, de biens meubles et d'argent. Les instances juridiques de la société assouplirent d'ailleurs dès 1951 les règles de transmission pour faciliter le transfert des biens du père aux enfants (Kato, *op. cit.*). A également contribué à ce rééquilibrage en faveur du père biologique le déclin de la maison coutumière au profit de maisons individuelles. Depuis les années 1950, les différents ethnologues ayant travaillé en pays minangkabau observent une tendance croissante des noyaux matrilineaires ou des couples à former une unité résidentielle indépendante (Josselin de Jong, *op. cit.* ; Kato, *op. cit.* ; Chadwick, *op. cit.*). Selon un recensement partiel effectué par T. Kato dans les années 1970 les *rumah adat* ne représentaient plus à l'époque que 9 à 13 % des maisons des villages et celles qui subsistaient étaient souvent désertées au profit de maisons occupées par des familles étendues ou des jeunes ménages en début de cycle (Kato, *op. cit.*). Dans le cas des familles étendues, celles-ci n'étaient plus seulement organisées autour d'un noyau de femmes, mais intégraient de plus en plus les maris, ceux-ci choisissant de vivre sur un mode permanent au côté de leur épouse. Progressivement, note Richard Chadwick (Chadwick, *op. cit.*), on est passé du *semenda bertandang* (« mari visiteur ») au *semenda menetap* (« mari qui se fixe » dans le *samandai* de sa femme) et de là au *semenda bebas* (« mari libre ») qui, avec l'argent qu'il a ramené du *rantau*, construit une maison autonome pour s'y établir avec femme et enfants. Dans ces conditions les liens conjugaux se sont logiquement renforcés, d'autant que le divorce et la polygamie, jusqu'alors fré-

quents, firent l'objet d'attaques virulentes de la part de réformistes musulmans dès les années 1960. Dans le cadre de ce recentrage sur le couple, les pères ont largement pris le relais des oncles maternels dans l'éducation et la prise en charge matérielle de leurs enfants (Josselin de Jong, *op. cit.* ; Kato, *op. cit.*).

Ces différentes mutations révèlent la nature du rapport dialectique qui existe entre l'organisation sociale minangkabau et le phénomène migratoire. D'un côté, nous l'avons vu, le système de filiation matrilineaire, en conjonction avec la pratique extensive de l'agriculture, a porté les migrations à un niveau très élevé dans cette société ; en retour les migrations motivées par des activités non agricoles ont amplifié et accéléré au niveau local les effets que le processus de monétarisation de l'économie et de montée en puissance des valeurs individualistes a d'ordinaire sur les formes d'organisation traditionnelles. Un autre facteur qui a joué dans le sens de cette amplification est l'épuisement progressif des fronts pionniers. Dès le 19<sup>e</sup> siècle, les Minangkabau furent confrontés à un manque de terres dans le *rantau pasisir*. La pression foncière s'accrut avec pour conséquence des revenus de moins en moins importants tirés de l'agriculture. Un processus de dévolution agricole s'amorça alors et prit progressivement de l'ampleur (Chadwick, *op. cit.*). Un nombre croissant de Minangkabau se détourna des travaux des champs et opta pour l'émigration de type *hilir* et *cino*. Par voie de conséquence les revenus tirés de l'émigration devinrent dominants dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, ce qui plaça en position de force les émigrés, principalement des hommes, et leur permit de réaménager l'*adat* et les usages sociaux en leur faveur,

dans un sens qui les plaçait désormais non plus aux marges mais au centre de la cellule familiale.

Doit-on déduire de tous ces changements que le système matrilineaire des Minangkabau est en voie de disparition ? Certains auteurs hollandais de l'époque coloniale l'avaient prédit, l'imaginant comme inéluctable (Schrieke, 1955 ; Maretin, 1961). Cependant T. Kato montre que tel n'est pas le cas. Il fait tout d'abord observer que le mode de filiation matrilineaire reste la règle et que la référence au clan d'appartenance est toujours un élément fondamental de l'identité individuelle. D'autre part, le *harta pusaka*, le patrimoine ancestral, reste réparti comme avant entre les membres du segment lignager et préserve le caractère corporé du matrilineage. Même si l'essor de la propriété individuelle a compliqué significativement les modalités d'héritage, celle-ci se dissout toujours dans le patrimoine collectif du segment lignager au bout d'une ou deux générations, sauf dans le cas des dons *hibab* aux enfants, qui demeurent cependant une pratique secondaire. Certes le mode de résidence duocal de jadis, qui conduisait l'homme à de constants mouvements pendulaires entre la maison de sa femme et celle de sa mère, est pratiquement révolu, mais il a été remplacé par l'uxorilocalité. Enfin, les pères jouent bien un rôle désormais prépondérant dans l'éducation de leurs enfants, mais c'est toujours l'oncle maternel qui confère un statut social à ces derniers en leur attribuant un titre coutumier et une part du patrimoine ancestral (Kato, *op. cit.*). Au final donc, la morphologie sociale des Minangkabau a changé sans pour autant que le régime de parenté, la structure juridique et

le système statutaire de cette société n'aient vraiment évolué.

## Bibliographie

- CHADWICK, R.J. (1991), « Matrilineal Inheritance and Migration in a Minangkabau Community », *Indonesia*, Vol. 51, pp. 47-81.
- JOSSELIN DE JONG, P.E. (1980), *Minangkabau and Negeri Sembilan. Socio-Political Structure in Indonesia*, Den Haag : Martinus Nijhoff.
- KATO, T. (1982), *Matriliney and Migration. Evolving Minangkabau Traditions in Indonesia*, Ithaca : Cornell University Press.
- MARETIN, J.V. (1961), « Disappearance of Matrilineal Survivals in Minangkabau Family and Marriage », *Bijdragen tot de Taal-, Land- en Volkenkunde* n° 117, pp. 168-195.
- SCHRIEKE, B. (1955), « The Causes and Effects of Communism on the West Coast of Sumatra », in *Indonesian Sociological Studies : Selected Writings of B. Schrieke*, The Hague : W. Van Hoeve, p. 119.



### Liste des stagiaires

| Nom et prénom                  | Établissement   | Discipline                                  | Thème de recherche  | Courriel                    |
|--------------------------------|---|---|---|-----------------------------|
| Chea Bullika                   | Université royale de droit et de sciences économiques (Cambodge)  | Sciences juridiques                         | Les organismes de placements collectifs en droit camdogien                                    | bullika_chea@yahoo.com      |
| Đào Bích Hà                    | Université des sciences sociales et humaines de Hồ Chí Minh Ville | Sciences sociales                           | Genre, famille et migration   | hadaobich@hcmussh.edu.vn    |
| Đặng Ngọc Hà                   | Institut de vietnamologie et des sciences du développement        | Histoire, anthropologie                     | Espace culturel de Mô Xoài  | hadangngoc@gmail.com        |
| Eriksen Viviane (rapporteur)   | Université Aix-Marseille 1  | Anthropologie                               | Les handicaps physiques au Việt Nam   | viviane_eriksen@hotmail.com |
| Iacopini Luna (auditeur libre) | Université de Genève  | Sciences de l'éducation                     | Insertion professionnelle, éducation supérieure et inégalités sociales au Việt Nam            | luna.iacopini@unige.ch      |
| Kom Udom                       | Université royale de droit et de sciences économiques (Cambodge)  | Environnement                               | Environnement et société  | udomkom@yahoo.com           |
| Lê Hải Đăng                    | Institut d'anthropologie  | Famille                                     | Rites familiaux des Thái au Centre du Việt Nam  | ledangyme@yahoo.com         |
| Lê Hoàng Anh Thư               | Université de Hoa Sen   | Sociologie                                  | Sociologie urbaine  | anhthulehoang@gmail.com     |
| Lê Thị Hạnh                    | Université ouverte de Hồ Chí Minh Ville                           | Développement et genre                      | Positions et rôles des femmes dans un contexte de mondialisation                              | hannahle2000@yahoo.com      |
| Lê Thị Hồng Hải                | Institut de la famille et du genre, ASSV                          | Famille                                     | Rôle du père dans la famille  | honghai.ifg@gmail.com       |
| Nguyễn Đỗ Hương Giang          | Université de Thái Nguyên   | Sociologie                                  | Participation des ethnies minoritaires dans le développement du modèle économique des ménages | giangndh@gmail.com          |
| Nguyễn Quang Giải              | Centre de recherche d'urbanisme et de développement               | Sociologie                                  | Urbanisation et développement   | nguyenquanggiai@yahoo.com   |
| Nguyễn Tấn Tự                  | École supérieure de la santé de Bình Thuận                        | Transformation démographique rurale-urbaine | Transformation démographique rurale-urbaine   | ngtantu1979@yahoo.com.vn    |

| Nom et prénom            | Établissement   | Discipline                              | Thème de recherche   | Courriel             |
|--------------------------|---|---|--|----------------------|
| Nguyễn Xuân Anh          | Université des sciences sociales et humaines de Hồ Chí Minh Ville | Sociologie de la famille                | Genres et droit de propriété foncière des femmes (études de cas dans le delta du Mékong) | xuananh@hcm.fpt.vn   |
| Siriyuktanont Rosakon    | EFEO  | Anthropologie culturelle                | Culture asiatique  | rosakonh@yahoo.com   |
| Tạ Hữu Dực               | Institut d'anthropologie  | Économie de la famille                  | Transformation de l'économie des ménages des Tây (Lạng Sơn) après le đổi mới             | taducvdt@yahoo.com   |
| Taechapongstorn Supaluck | Université de Thammasat   | Dialectique des langues et des cultures | Utilisation des TIC dans l'enseignement des langues étrangères                           | tp_supaluck@yahoo.fr |
| Trần Thanh Hồng Lan      | Institut de développement du Sud                                  | Sociologie                              | Migration et emploi  | lantran2@gmail.com   |

Antoine Philippe, Formoso B

Transition démographique et transformations familiales

In : Lagrée S. (ed.), Diaz V. (ed.). Transitions décrétées, transitions vécues : du global au local : approches méthodologiques, transversales et critiques

Paris : AFD, 2011, p. 299-377. (Conférences et Séminaires ; 2). Université d'Eté Régionale en Sciences Sociales : Les Journées de Tam Dao (Viet Nam), 2010/07, Hanoï